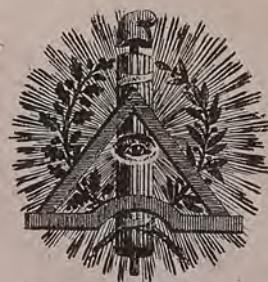


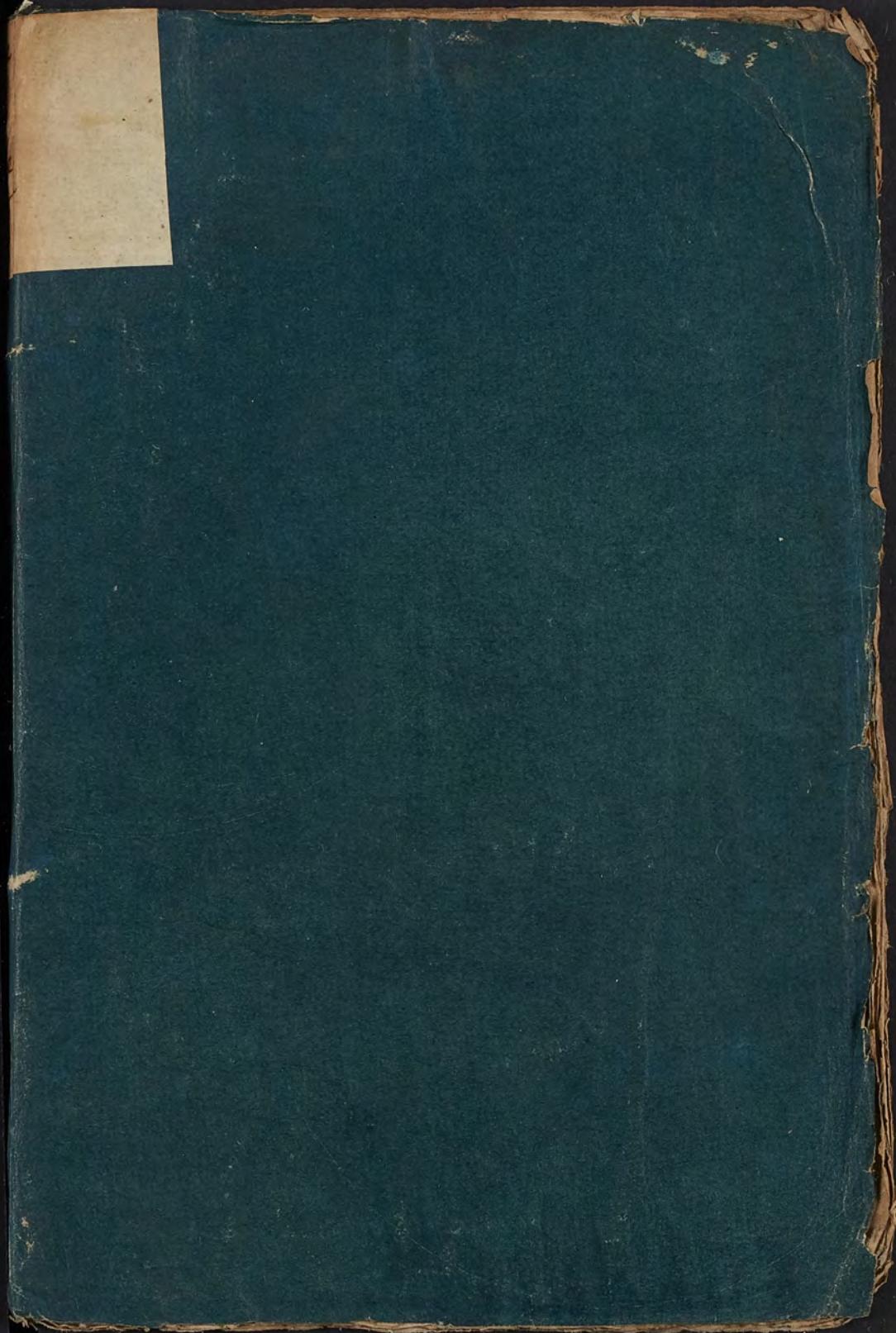
# HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.

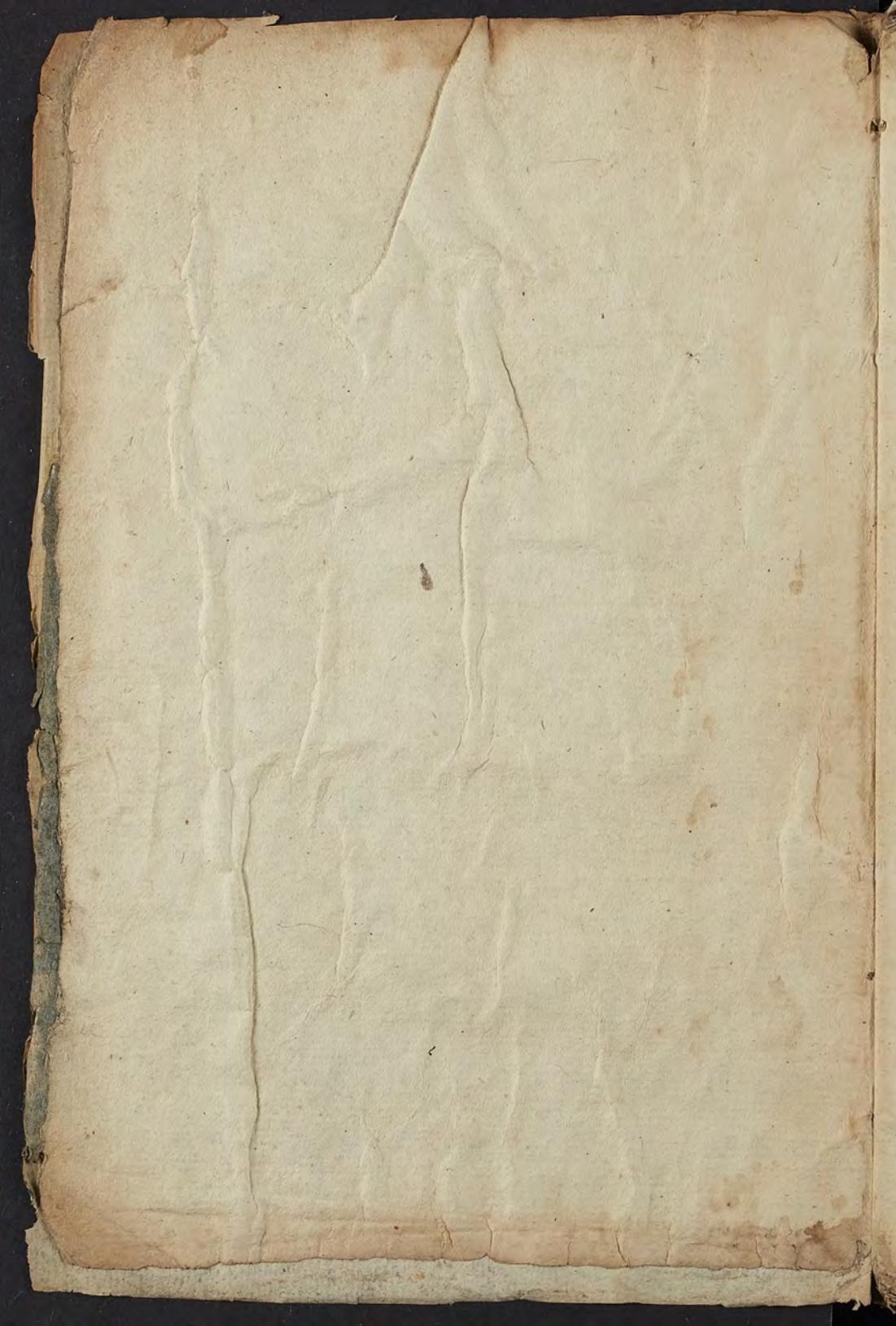


LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU







APOLOGIE  
*DE LA*  
BASTILLE.

ΕΙΡΟΥΣΙΑ

ΛΙΣΣΑ

ΕΙΡΟΥΣΙΑ

# APOLoGIE DE LA BASTILLE.

*Pour servir de réponse aux Mémoires  
de M. LINGUET sur la Bastille.*

A V E C

Des Notes Politiques , Philosophiques &  
Littéraires , lesquelles n'auront , avec le  
Texte , que le moindre rapport possible.

---

PAR UN HOMME EN PLEINE  
CAMPAGNE.

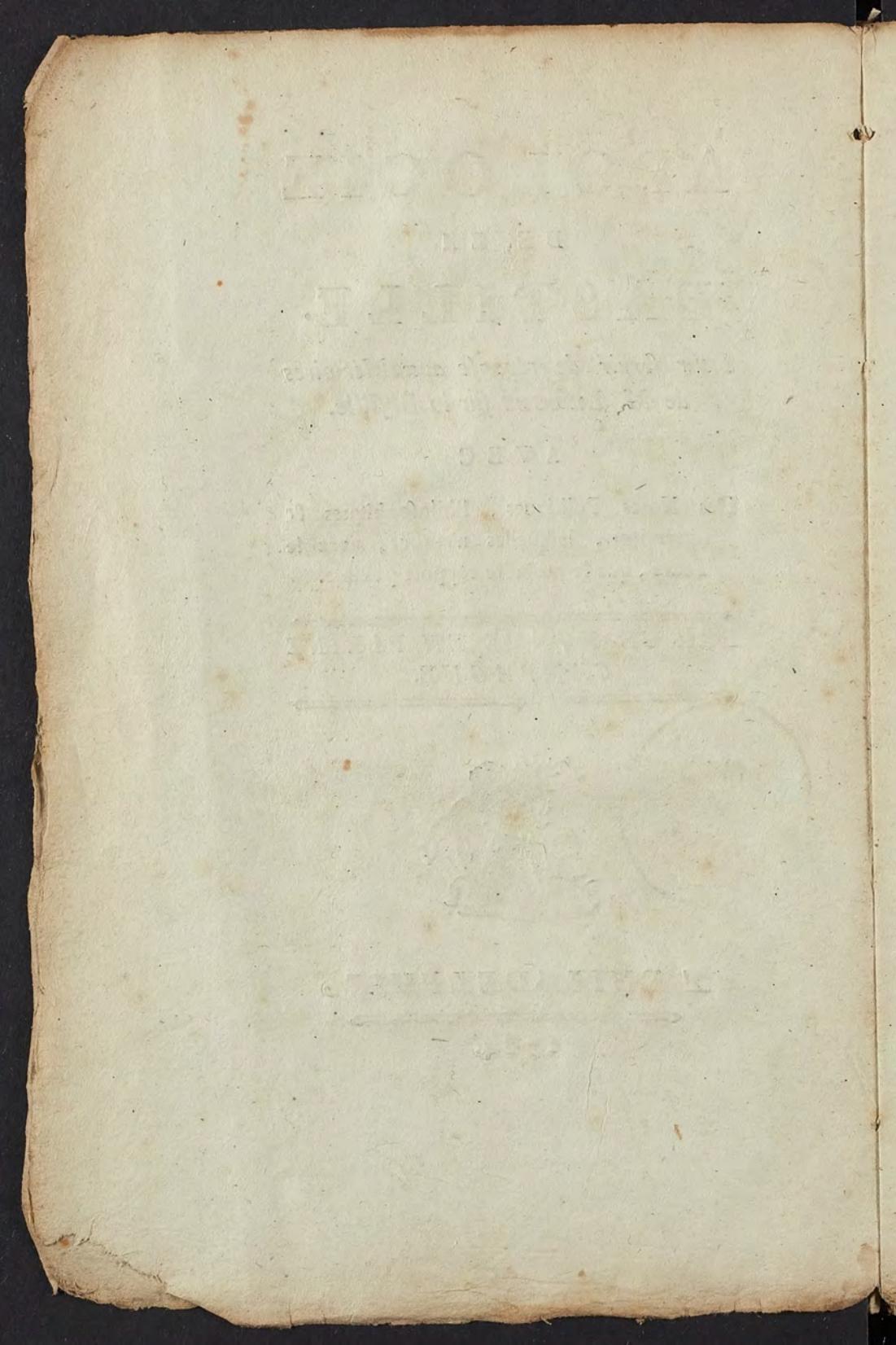
---



A PHILADELPHIE .

---

1784.





## P R É F A C E

Qu'il ne faut point sauter.

*JE ne vois que des Préfaces rebutantes : les Auteurs entendent bien mal leurs intérêts : ne faut-il pas mettre l'appât à l'entrée de la sourriciere ?*

*Pour moi, je ne fais une Préface que pour promettre solennellement aux lecteurs beaucoup de contradictions à concilier, & non moins d'énigmes à deviner dans cet ouvrage : c'est le plus piquant de l'art d'écrire.*

*Que si certains lecteurs, manquant de pénétration pour concilier les choses opposées, ou de patience pour expliquer ce qui est obscur, jettent le livre, en disant : je n'entends pas cet*

homme-là : qu'ils se tiennent eux-mêmes pour dit, qu'il me suffit , après tout , de m'entendre : & j'en jure la céleste vérité , je me suis fort bien entendu.

J'ajoute encore un mot , si j'ai tant battu la campagne , ( je ne confie ceci qu'au lecteur discret ) c'est par une invincible horreur pour les lieux trop resserrés.

Je me flatte , ( soit dit en passant , ) que ce jeu de mots , dans le bon goût moderne , alléchera les connoisseurs à la lecture du reste de l'Ouvrage.



# T A B L E

Des matieres contenues dans ce volume.

<i>Raisons qui ont retardé cette apologie ,</i>	page 1
<i>Raisons qui la font publier maintenant ,</i>	ibid.
<i>Idée des Mémoires sur la Bastille ,</i>	ibid.
<i>Nécessité de les confondre ,</i>	3
<i>La Bastille est de droit divin ,</i>	9
<i>La Bastille est de droit positif ,</i>	10
<i>La Bastille est du droit politique ,</i>	11
<i>La Bastille supplée les pouvoirs intermédiaires , supposés nécessaires par Montesquieu ,</i>	12
<i>La Bastille supplée l'honneur prétendu prin- cipe de la Monarchie ,</i>	14
<i>La Bastille supplée les loix ,</i>	22
<i>Vices des loix en général ,</i>	23
<i>Vices de nos loix en particulier , &amp; de leurs Ministres ,</i>	25
<i>Quelques exemples qui prouvent comment la Bastille supplée aux loix ,</i>	29
<i>La Bastille corrige les mœurs , &amp; sur-tout les défauts propres à la nation françoise ,</i>	37

## T A B L E.

<i>Erreurs du Docteur Panglois , &amp; de M. de Vol-</i>	
<i>taire au sujet de la Bastille , page</i>	39
<i>Idée juste d'un Gouverneur de la Bastille ,</i>	40
<i>Ingratitude de M. Linguet ,</i>	44
<i>Suite qu'elle peut avoir ,</i>	46
<i>Examen de l'état actuel de la politique en</i>	
<i>France , &amp; comparaison avec son état</i>	
<i>ancien ,</i>	47
<i>Sagesse de la politique de nos peres ,</i>	50
<i>Comment sous le dernier regne on avoit ré-</i>	
<i>primé la politique moderne ,</i>	53
<i>Comment elle s'émancipe sous celui-ci ,</i>	56
<i>Avis respectueux au Roi ,</i>	59
<i>Péril de la Bastille &amp; de l'état ,</i>	60
<i>Invocation à Louis XI &amp; à Richelieu ,</i>	61
<i>Soupçons sur M. de Vergennes .</i>	ibid.
<i>Avis important sur les Notes.</i>	63
<i>Note sur plusieurs Bastilles connues &amp; in-</i>	
<i>connues ,</i>	65
<i>Comparaison des procédés divins avec la pro-</i>	
<i>cédure humaine ,</i>	70
<i>Pourquoi M. de Bougibous faisoit enterrer</i>	
<i>les vivans ,</i>	76
<i>Note sur les courtisans &amp; filles de joie ,</i>	78
<i>Commencement d'une conversation entre un Ma-</i>	
<i>gistrat , &amp; un politique ignorant ,</i>	80
<i>Espèce de digression ,</i>	83

## T A B L E.

<i>Fin de la conversation susdite ,</i>	page 86
<i>Note sur les pouvoirs intermédiaires ,</i>	89
<i>Tentative de réfuter Montesquieu ,</i>	90
<i>Application de ceci à un grand événement moderne ,</i>	93
<i>Note sur les grands Seigneurs ,</i>	95
<i>Combats d'une nouvelle espece dont ils donnaient le spectacle à la nation ,</i>	ibid.
<i>Differences &amp; ressemblances entre ces combats &amp; les anciens tournois ,</i>	ibid.
<i>Chose bien étonnante ,</i>	102
<i>Chose bien naturelle ,</i>	103
<i>Idée sur l'histoire ,</i>	ibid.
<i>Note sur la Magistrature de ces temps-là : miracles qu'elle opéroit ,</i>	104
<i>Secret prodigieux contre les vers qui rongent les livres ,</i>	107
<i>Miracle du pot magique ,</i>	109
<i>Du pot à trois anses d'un Magicien Espagnol , &amp; son insfortune ,</i>	112
<i>Annonce d'un ouvrage sur les pots en tête ,</i>	113
<i>Du premier des pots en tête , vulgairement bonnet de nuit : ses propriétés ,</i>	114
<i>Note sur les banqueroutes ,</i>	117
<i>Définition d'une banqueroute ,</i>	ibid.
<i>Esprit des banqueroutes ,</i>	118
<i>Idée générale d'un remede aux banqueroutes</i>	
	121

## T A B L E.

<i>Divers rêves relatifs aux banqueroutes ,</i>	<i>page 123</i>
<i>Annonce d'un autre ouvrage sur les banquerou-</i>	
<i>tes ,</i>	<i>145</i>
<i>Note sur le Clergé du temps passé ,</i>	<i>147</i>
<i>Note sur le principe des Gouvernemens , &amp; sur-</i>	
<i>tout de la Monarchie ,</i>	<i>150</i>
<i>Note sur le génie de certaines loix ,</i>	<i>162</i>
<i>Loix politiques ,</i>	<i>167</i>
<i>Loix religieuses ,</i>	<i>168</i>
<i>Loix bursales ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Loix civiles ,</i>	<i>171</i>
<i>Loix criminelles ,</i>	<i>172</i>
<i>Loix militaires ,</i>	<i>176</i>
<i>Petite digression sur le reproche d'exagération ,</i>	
	<i>177</i>
<i>Loix de police ,</i>	<i>182</i>
<i>Prière au Roi ,</i>	<i>185</i>
<i>Note sur l'abréviation des procédures ,</i>	<i>188</i>
<i>En quoi consiste le Jugement d'un procès ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Méthode à suivre ,</i>	<i>189</i>
<i>Forme des Arrêts ,</i>	<i>196</i>
<i>Effets qui s'ensuivroient ,</i>	<i>197</i>
<i>Réfutation des idées ci-dessus ,</i>	<i>198</i>
<i>Eloge de la profession d'Avocat ,</i>	<i>200</i>
<i>Note sur quelques petites difficultés dans l'étude</i>	
<i>&amp; l'usage de nos loix ,</i>	<i>202</i>
<i>Pourquoi il est presque impossible de savoir nos</i>	
<i>loix ,</i>	<i>203</i>

## T A B L E.

<i>Difficulté de l'étude des loix politiques en particulier ,</i>	page 209
<i>Maniere dont les Magistrats usent des loix ,</i>	218
<i>Difficulté de bien juger ,</i>	220
<i>Application d'un mot de Cicéron ,</i>	224
<i>Note sur les loix fiscales ,</i>	226
<i>Comparaison de leurs Ministres avec les anciens Romains ,</i>	ibid.
<i>Privileges de ces Ministres ,</i>	227
<i>Leurs instrumens ,</i>	228
<i>Loix fiscales , grand corps ou colosse : ses diverses parties ,</i>	230
<i>De la formation des loix fiscales ,</i>	232
<i>Code des gabelles : ses admirables effets ,</i>	233
<i>Code des aides : grand miracle qu'il opere ,</i>	234
<i>Code du contrôle ,</i>	236
<i>Code des douanes , conversation à la porte d'une ville entre les Jurisconsultes du code &amp; un pauvre voyageur ,</i>	237
<i>Effets de ce code ,</i>	239
<i>Conjecture sur les globes aérostatiques</i>	240
<i>Méprise des physiciens , prédicitions concernant des globes aérostatiques législatifs &amp; financiers ,</i>	242
<i>Vœu pour le Roi &amp; pour nous ,</i>	243
<i>Note sur les bureaux de législation &amp; la réforme des loix ,</i>	245

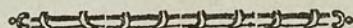
## T A B L E.

<i>Aveu humiliant pour l'auteur ,</i>	page 246
<i>Bureau de législation dramatique ,</i>	ibid.
<i>Correspondance dont il est l'occasion. Avis à ceux qui décachetent les lettres ,</i>	248
<i>Examen que cette correspondance amene ,</i>	254
<i>Grand résultat ,</i>	256
<i>Idée sur l'histoire comparée ,</i>	257
<i>Question d'histoire naturelle ,</i>	259
<i>Helvetius ,</i>	260
<i>Saint Flor ***</i>	261
<i>Terr **</i>	263
<i>Turgot ,</i>	264
<i>Malserbes - Lamoignon ,</i>	269
<i>Vergennes ,</i>	ibid.
<i>Note littéraire , choix de vers excellens pour les Rois &amp; les sujets ,</i>	270

Fin de la Table.



# APOLOGIE DE LA BASTILLE.



IL a paru en France , presque sans intervalle , deux ouvrages contre les Prisons d'Etat : le premier regarde le Donjon de Vincennes , & l'Auteur a prudemment gardé l'anonyme : l'objet du second est le Château de la Bastille. L'Auteur est un homme bien connu ; M. Linguet n'a pas craint de se montrer en mettant une mer entre son livre & lui.

Quand je lus ces deux libelles ( car c'est leur nom , ) j'en fus indigné jus-

ques au fond de l'ame. Je ne suis pourtant ni Geolier , ni Questionnaire , ni Commis de bureaux ; je ne suis rien , & je fais peu ; mais je suis assez bon Fran ois , & fais assez de bonne politique pour d tester ces scandaleuses productions : sans autre talent que moti indignation j'allois prendre la plume pour les confondre ; mais j'avoue que l'estampe qui sert de frontispice   l'ouvrage de M. Linguet , m'arr ta tout- coup : on y voit clairement la Bastille foudroy e & d truite. Chacun sait quel est aujourd'hui le poids des estampes : on les respecte bien plus que les ´crits. Je me dis donc : attendons , peut- tre sous quinzaine la Bastille sera place marchande ou maison   louer ; que servroit d' crire pour la d fendre ? Elle aura re u le dernier coup de marteau avant que j'aie pu tracer le dernier trait de plume , & je m'abstins : cependant quinze jours , un mois , six mois , une ann e se sont ´coul s , & malgr   
l'estampe ,

l'estampe , chose étonnante ! la Bastille est encore de bout : ceci du moins me prouve que le Gouvernement délibere. C'est beaucoup ; mais ce n'est point assez. Après la délibération , quelle sera la résolution ? Il se peut après tout qu'elle soit fatale à la Bastille ; mais lui fût-elle favorable , il ne suffit pas que la partie gouvernante fasse bien , il faut encore que la partie gouvernée en soit convaincue. L'opinion publique est aujourd'hui le sel qui assaisonne & conserve tout ce que le Gouvernement fait pour le public. Je reprends donc mon projet , & je veux confondre les deux libelles ; ou plutôt je ne m'attacherai qu'à celui de M. Linguet. *Uno avulso deficit alter.*

Cet ouvrage ( si je puis dire ainsi ) est exprimé de la moëlle des os ; l'ame de l'Auteur y éclate toute entiere : on croit le voir , sa plume à la main , comme une torche allumée , descendre du haut de chaque page tel qu'un

Grenadier à l'assaut descend du haut de la muraille dans la place qu'il veut saccager. Il regne dans cet ouvrage un naturel ou plutôt un art vraiment diabolique : toutes les idées brouillées exprès défigurent enfin leur objet au point de faire trembler d'être françois, que dis-je ? d'approcher de la France.

Mais voici : ce qui met le comble à l'illusion : ces écrivains ne sont point des faiseurs de systèmes ; il n'est point ici question de vaines théories , mais de leurs propres expériences. On ne sauroit les comparer à ces ingénieurs timides qui dessinent une place ennemie au bout d'une lunette à longue vue : ce sont des soldats transfuges , ou plutôt des espions qui sortent de la place même , & n'en sortent qu'après une résidence très-suffisante pour tracer , à leur risque & périls un dessein correct de toutes les dimensions intérieures. Comment se dénier de leur ouvrage ? Aussi les a-t-on crus ; & jus-

qu'au fond de nos Provinces , il n'est personne qui ne tremble , ou ne s'indigne au nom de la Bastille. Tant les abus de l'art de l'Imprimerie sont dangereux ! tant les progrès de ces abus sont rapides ! Hommes sages remarquez le bien , cet art a d'abord fureté nos Eglises , ensuite nos Palais de Justice ; il a violé même l'enceinte de notre Hôtel des Fermes : maintenant le voilà qui s'insinue dans les prisons appellées par excellence *prisons d'état*. Où s'arrêtera sa licence ? Clefs de St. Pierre , clefs de la Bastille , passé-partout des Fermiers Généraux , rien ne sera donc plus intact & sacré ; on ne pourra donc plus rien soustraire aux regards d'une insolente observation !

Laissez dire , répondra quelqu'un la Bastille est autre chose que la religion : par son heureuse constitution elle suffit seule pour se faire raison de tous ses ennemis.

Je connois , & respecte autant

qu'un autre la force de ces argumens, appellés argumens *ad hominem*, je conviens qu'un homme ferré de près à la Bastille n'a plus rien de bon à dire contre la Bastille ; mais plus ces sortes d'argumens paroissent convaincans, moins au fond ils persuadent, & pour moi j'avoue ma délicatesse, je voudrois que la Bastille fût non seulement redoutée comme puissante, mais estimée comme nécessaire, mais chérie comme bonne. Tout le monde saura voir un château fort dans la Bastille, mais peu d'hommes savent y discerner un appui de l'état, une école de sagesse.

D'ailleurs, on ne songe point à une chose : il seroit impossible aujourd'hui de pousser à tous les détracteurs de la Bastille, cet argument *ad hominem*; pour redresser ainsi à huis clos tous les jugemens de travers sur cette maison Royale, il ne faudroit rien moins qu'élever sur les frontières

de la France , la grande muraille de la Chine , tant l'erreur est devenue générale ! le seul véritable expédient pour la détruire est le même qui l'a accréditée : il faut choisir l'antidote à côté du venin : les esprits ont été empoisonnés par des libelles imprimés , on ne peut les guérir que par une apologie imprimée. Le malheur en cela est que tous ceux qui se mêlent d'écrire , ne sont jamais sans quelque ouvrage sur le chantier , & tous ressemblent à Archimede , qui aimait mieux se laisser tuer que s'interrompre ; mais moi qui n'eus jamais ni chantier ni ouvrage , j'ose entreprendre celui-ci ; & tandis que Messieurs les beaux esprits écriront sur les airs de musique , les savans sur l'air qu'on respire , les politiques sur l'air du temps ; je vais de tout mon pouvoir leur conserver à tous l'air de la Bastille. Je ne me dissimule point que je suis loin de posséder l'art de la dé-

fense au point où M. Linguet a poussé celui de l'attaque ; mais j'aurai pour moi la vérité : c'est tout ce qu'il faut , & même un peu plus qu'il ne faut quand on fait imprimer.

M. Linguet déclare expressément qu'il prétend attaquer , non pas la légitimité de la Bastille , mais seulement son régime : il respecte le fond & n'en veut qu'à la forme. Le fin de la critique , comme on fait , n'est point de réfuter ce que dit un Auteur , mais ce qu'il ne dit pas : je soutiens donc la Bastille contre M. Linguet dans le fond & dans la forme , dans la légitimité de son institution & la douceur de son régime : je prétends en un mot justifier la chose & les agens.

Au reste , je ne demande au Gouvernement qu'une récompense bien simple pour le service important que je vais lui rendre ; cette récompense est l'oubli du service même : ainsi pense

un bon citoyen : il ne veut pour faire d'avoir bien fait que la liberté de faire mieux encore. J'entre en matière.

M. Linguet parcourt dès l'entrée les Gouvernements anciens & modernes , & n'y trouve rien de semblable à la Bastille ; je fais bien pourquoi , c'est qu'il ne veut rien y trouver : à Dieu ne plaise que je sois un érudit ; la mode en est trop passée , mais à l'aide de quelques dictionnaires ou de quelques tables , il me seroit facile de montrer au contraire , la Bastille par-tout : je prouverois par le raisonnement que les Gouvernemens n'ont pu s'en passer , & par l'exemple qu'en effet ils ne s'en sont point passés : je prendrois les raisons chez moi , & les exemples de tous côtés. Quon m'en donne le défi , & je m'engage à retrouver la Bastille jusques dans les piramides d'Egypte , jusques dans la tour de Babel. Avec des textes

un peu fortement tordus , je voudrois traîner mon lecteur à travers les fie- cles de Bastille en Bastille jusqu'à la porte S. Antoine. Les Gouverne- mens modernes ne m'embarrasseroient pas davantage ; mais j'abandonne tant de doctrine , & je consens , moins pour la vérité de la chose que pour l'hon- neur de notre Gouvernement , à lui laisser , en fait de Bastille , la gloire de l'invention , j'avance sim- plement trois propositions.

La premiere , que la Bastille est de droit divin ; la seconde , que la Bastille est de droit positif ; la troi- sième , que la Bastille est de droit politique. Ceci une fois solidement prouvé , les petits détails ne nous fe- ront gueres de peine : quand on aura montré que le tronc est sain & bien enraciné , il sera facile de persuader que les branches portent un fruit qui , pour être un peu âpre & adstringent , n'en est au fond que plus salutaire.

*La Bastille est de Droit Divin.*

Ceci sera expédié en quatre paroles ; & j'ai presque honte de trouver tant de facilité à démontrer. Voici mon raisonnement : je supplie quiconque a douté sur l'équité de la Bastille de le bien graver au fond de son cœur.

C'est une vérité incontestable , & nulle nation aujourd'hui ne l'ignore , qu'un Roi ne tient son autorité que de Dieu : or la Bastille & Messieurs ses Gouverneurs ne tiennent leur existence & leur autorité que des Rois : donc leur autorité & leur existence dérivent de Dieu même. On pourroit , en quelque sorte , dire que la Bastille est divine au second degré ; ( s'il est permis de mesurer les choses sacrées ) : j'ai bien réfléchi , je ne vois rien de solide ni même de spacieux à opposer à ce raisonnement ; aussi je m'y tiens & n'en ferai pas d'autre.

*La Bastille est de Droit Positif.*

J'espere qu'on ne me niera point que la Bastille soit un fait très-positif : or du fait au droit la conséquence est si infallible , que sur mille fois que vous la tirerez vous ne vous tromperez pas une ; vous ne vous tromperez même jamais , quand vous raisonnerez sur le fait des Rois. *Fait & droit* sont absolument synonymes , du moins quant à leurs sujets.

Concluons donc : la Bastille est pour nous un point de fait très-positif , elle est donc , quant à nous , un véritable point , ou plutôt une partie de notre droit positif.

Mais à quelle branche du droit positif tient - elle ? A celle du droit politique. Aussi ai - je dit & je redis encore que la Bastille forme presque la base de notre droit politique : ceci vaut bien l'honneur d'un article séparé.

*La Bastille est du Droit Politique.*

Je me borne , & ne veux parler que du droit politique des Monarchies. Montesquieu a distingué dans les Gouvernemens leur nature & leur principe. Je lui passe cette distinction ; mais il a dit , que la nature de la Monarchie étoit d'avoir des pouvoirs intermédiaires : il a dit que le principe de la Monarchie étoit l'honneur , & c'est ce que je ne lui passerai jamais. Ces deux propositions me paroissent deux fottises. Je dis au contraire que la nature d'une Monarchie est de concentrer le pouvoir dans une belle & bonne Bastille , je dis encore que le grand principe d'une Monarchie , c'est l'énergie d'une Bastille.

On crie maintenant de tous côtés : des faits & point de systèmes , & certes on a grande raison. Quand avons-nous en effet vu plus d'éclat , plus de prospérité dans le Gouvernement Fran-

çois ? Quand cette Monarchie a-t-elle ( si je puis ainsi dire ) paru plus véritablement Monarchie ? Lorsque Louis XV , d'un mot de sa bouche , d'un clin d'œil , anéantit un beau martin tous les pouvoirs intermédiaires . Lorsque tous ces fantômes de Monresquieu disparurent , & qu'il ne resta plus rien entre le trône & la nation ; ce fut alors que leur union fut intime , & qu'il s'en forma une félicité inespérée & tout-à-fait inconnue : alors on vit les François déserter les Provinces , accourir à la Capitale pour y jouir des spectacles de toute espece qui enchantoient les yeux & les cœurs . Que d'éclat ! que de luxe ! que de fêtes ! Alors les filles de joie , faciles autrefois à compter , furent dans les rues de Paris comme le sable sur les bords de la mer : alors des fortunes que plusieurs générations n'auroient pu accumuler s'élevoient soudain , comme par enchantement , & le Peuple François , plus

heureux cent fois que les Romains qui vouloient des spectacles & du pain , se trouvoit au comble de la félicité avec des spectacles sans un morceau de pain.

A cet éclat , à ces plaisirs , à cette ivresse joignez , ce qui est presque incompatible , une philosophie si générale & si vraie , qu'on nous vit peu de temps avant pousser l'humanité jusqu'à nous laisser battre sur mer & sur terre , pour expédier plutôt la guerre , & rendre à l'Europe la paix , fille de la philosophie & mere du bonheur public.

Après des faits de cette force , n'est-ce pas une dérision de venir nous parler de *pouvoirs intermédiaires* ? Ecoutez ces hommes à système , & vous croirez qu'en supprimant ces pouvoirs , toutes les parties d'une Monarchie vont tomber , & se séparer comme les épis d'une gerbe de blé dont on rompt le lien quand on veut la fouler ;

éependant vous voyez l'expérience :  
Quel étoit donc , ( & c'est à quoi j'en  
veux venir ) quel étoit le talisman  
qui dans la rupture de ces prétendus  
liens de l'Etat le maintenoit en son  
entier ? Ce talisman , conservé dans les  
murs de la Bastille , étoit la crainte :  
c'étoit la Bastille même. Qu'aura-t-on  
à me dire maintenant , si je conclus  
que tout ce fatras de pouvoirs in-  
termédiaires n'est qu'un verbiage d'Au-  
teur , & que la véritable nature , l'es-  
sence de la Monarchie est d'avoir une  
Bastille & plusieurs Bastilles ; plus &  
mieux.

Montesquieu a dit : la vertu est le  
principe des Républiques , la crainte  
est celui du despotisme , & l'honneur  
enfin est le principe de la Monarchie :  
que d'erreurs ! Ce pauvre grand homme  
s'est enivré de système , & c'est bien  
dommage. L'honneur est donc le prin-  
cipe des Monarchies , & moi qui suis  
de sang froid je lui apprends , afin

qu'il le fache , que le vrai principe d'une Monarchie solide est une Bastille quelconque. Mais il ne suffit pas d'alléguer ; il faut prouver , que dis-je ? il faut démontrer.

Tout Lecteur qui fait un peu réfléchir & mâcher ses lectures ; s'apperçoit bien vite qu'en cet endroit , ainsi qu'en plusieurs autres , il est arrivé à Montesquieu un accident fort commun à Messieurs les Auteurs de politique , je veux dire l'accident de ne point s'entendre soi-même ; Montesquieu paraît le sentir ; on le voit tout-à-fait embarrassé de son honneur. Il voudroit le définir , & tout ce qui est autour de ce mot lui résiste : d'abord il définit l'honneur , *le préjugé de chaque personne & de chaque condition.* Et cette définition ne fait qu'ajouter un voile à un voile : ensuite on voit Montesquieu prendre l'honneur , tantôt pour le désir général de la distinction & de l'estime , tantôt pour la vanité , ou ce

desir particulier d'une distinction fri-  
vole & même vicieuse ; ailleurs ,  
vous croirez que *l'honneur* est l'orgueil  
ou l'estime de soi-même : puis il mê-  
lera toutes ces idées , & *l'honneur* pa-  
roîtra un composé d'orgueil & de va-  
nité , ..... Mais avant de m'engager  
plus avant dans ce labyrinthe de Mon-  
tesquieu , je demande pardon au Lec-  
teur de tant raisonner ; je voudrois de  
tout mon cœur ne raisonner jamais ,  
comment faire ? Il est des occasions fâ-  
cheuses où l'on est forcé de sortir de  
son esprit & de ses mesures : car enfin  
je ne puis fonder un' peu solidement  
la Bastille que sur les ruines de l'hon-  
neur : or pour ruiner , il faut frapper ,  
il faut séparer , & cela prend de l'at-  
tention & du temps. Le Lecteur est  
libre de sauter , quant à moi je dois  
poursuivre & je poursuis.

Je l'ai déjà dit , & je le répète  
comme une chose absolument incon-  
testable. Le plus haut point de la prof-  
périté

périté de cette grande Monarchie fut le regne de Louis XV : c'est à cette époque qu'un politique doit mesurer l'énergie du vrai principe de ce Gouvernement. Or étoit-ce l'honneur ? dans quelle partie de l'Etat , dans quelle classe de Citoyens trouverez-vous que l'honneur animât tout , fit tout prospérer ? Le trouverez-vous ce principe dans la haute Noblesse ; lorsqu'on voyoit les plus grands Seigneurs nier leurs dettes , fabriquer des billets , mettre l'honneur à se ruiner pour des femmes sans honneur , & faire enfin de leur dépravation même une nouvelle espece de spectacle public , inouï pour la nation. Cependant , qui l'auroit pensé ? Ces mœurs , ce spectacle même avoient leur utilité en politique , ils occupoient & amusoient les François , ( ce qui n'est pas peu de chose , ) en même-temps ils alimentoient le commerce qui circuloit plus rapidement du premier étage au dernier : mais ce qui

est plus important, les vices des grands Seigneurs , en les confondant avec les derniers Plébeiens , rapprochoient heureusement la distance des rangs un peu trop séparés en France , & ramenoient sans cesse cette idée si douce de l'égalité , seule base de toute vraie politique.

Si je demandoïs à Montesquieu , Président à Mortier , quel est l'honneur d'un Magistrat , je me flatte qu'il répondroit : d'être grave dans ses manières , integre dans ses mœurs , savant dans les loix , vigilant & appliqué à les faire observer. S'il est ainsi : l'honneur étoit - il dans notre Magistrature , laquelle faisoit pourtant alors des miracles ?

Tout homme sensé dira que l'honneur d'un Négociant est de conserver par une sage économie des richesses acquises par l'industrie & la bonne foi ; mais comment concilier cet honneur avec les banqueroutes devenues sous

Louis XV méthode de commerce , & principe de richesse ?

Je puis me tromper , mais j'ose dire que l'honneur d'un Evêque consiste dans la science de la Religion unie à sa constante pratique : n'étoit-ce donc pas une chose vraiment admirable que le plus haut Clergé soutint la Religion sans la pratiquer ni même la savoir ?

Enfin , s'il m'étoit permis à moi , pigmée , de recueillir les pensées de Louis XVI , de notre jeune Roi , j'y découvrirois , sans aucun doute , que l'honneur d'un Roi est l'amour de ses Sujets : certainement son prédécesseur avoit d'autres amours en tête . Et cependant tout alloit au mieux .

Quant à l'honneur considéré dans le peuple . . . . Mais il est inutile d'en parler : l'honneur n'est pas fait pour lui ; il n'a garde d'y prétendre : qui-conqué manque du nécessaire ne s'amuse gueres à ce petit superflu de l'honneur d'ailleurs , quand on raisonne en vrai

politique sur une nation , le Peuple n'est jamais considéré : c'est la règle. Il ne fait que nombre & jamais poids.

D'après ces différens points de vue , choisis dans la plus heureuse époque de la plus belle Monarchie de l'univers , que penser du principe de Montesquieu ? Ce qu'on doit penser de tout système : c'est le rêve d'un homme éveillé.

Mais si l'honneur n'est point le principe de la Monarchie , ne seroit-ce point la seule force des loix , & ne suffroient-elles pas pour la faire subsister ? Montesquieu lui-même l'a fait entendre , & semble en cela se contredire : mais je soutiens que les loix ne sont pas plus le soutien de la Monarchie que l'honneur. Ce soutien solide , ce principe véritable ; revenons en toujours là , c'est la Bastille. Quelle fureur d'aller embarrasser la politique de ces êtres métaphysiques ; de *vertu* , *d'honneur* , *de justice* , &c. Que personne

ne voit & ne verra , tandis qu'il ne faudroit au Gouvernement d'autre ressort que de bons ressorts de ferrure , & d'autre fondement que les fondemens de quelques fortes murailles . Ce n'est point là de la métaphysique subtile ; les Serruriers & les Maçons sont , Dieu merci , gens qu'on voit & qu'on entend .

On parle des loix : mais que sont ces loix dont on fait tant de bruit ? Lecteur ne vous laissez pas prendre à la glu des grands mots . L'eau qui distille goutte à goutte perce , dit-on , le plus dur rocher . Cette vérité physique peut offrir une image de la foibleesse des loix . Figurez - vous en effet l'ambition & l'avarice , ces maîtresses passions , dévancant de bien loin la lumiere du jour pour reveiller à grands cris tous les vices subalternes qui travaillent sous elles . Le vice ne dort que d'un œil ; aussitôt voilà la troupe scélérate sur pied ,

& je crois les voir tous entrer pêle-mêle dans un grand atelier de chymie , jamais il n'y en eut de plus complet , nul instrument n'y manque ; à l'instant la bande se partage en différens travaux ; alembics , fourneaux , soufflets tout est en l'air : les uns préparent avec une activité incroyable une liqueur plus corrosive que l'eau forte ; les autres en la recevant de leurs mains , s'occupent sans relâche à la faire distiller goutte à goutte sur des tables d'airain où les loix sont gravées ; insensiblement ils en effacent les sacrés caractères , & ne laissant que le titre de *Loix* , quand la table est rase , ces infames Artistes , à l'aide de leur acide pénétrant , y sillonnent , à leur gré , de nouveaux caractères , qui expriment des ordres utiles pour eux seuls , & funestes à tous les autres c'est alors que l'ambition & l'avarice , les yeux remplis d'une joie cruelle , avec un

fouris perfide qui échappe au travers des doigts dont elles se couvrent la bouche , sortent seules de leur atelier où leurs complices restent cachés elles sonnent de la trompette , appellent le peuple , & levant en l'air ces tables mensongeres : hommes , disent-elles , voilà vos loix. Ce peuple , qu'elles ont grand soin de ne pas laisser trop approcher , écoute , entend un ordre funeste , mais il voit un signe respecté : c'est une loi , disent ces infortunés , & ils n'ont pas la force d'en dire davantage , ils tombent à genoux en pleurant.

On me dira peut-être qu'une image ne prouve qu'une imagination , & l'on ajoutera qu'une imagination est une folle par qui tout s'exagere : eh bien , laissons ma folle ; mais du moins , Lecteur écoutez la raison des autres : eh quels autres encore ? Les premiers hommes de l'antiquité : étoient - ce des fous , à votre avis , qui com-

paroient les loix à la toile d'araignée.

*Où la guépe a passé le mouscron demeure.*

C'étoient des hommes bien sensés assurément , qui disoient que les loix étoient une clef fabriquée pour ouvrir la porte du pauvre & fermer celle du riche. Ils ont dit encore que si les hommes sont sages , les loix sont superflues , & s'ils sont méchants elles ne sont jamais suffisantes. Ils ont dit que les loix sont trop fortes avec les foibles , & trop faibles avec les forts. Ils ont dit.... eh ! que n'a-t-on pas dit contre les loix.... , & toujours avec raison.

Ceux que les loix ne contentent pas , les croyez-vous plus satisfaits de leurs Ministres ? Quand par un hasard fort rare les loix sont suportables , disent-ils , la Magistrature ne vaut rien ; & quand par un hasard encore plus rare la Magistrature est bonne , alors les loix sont détestables ; & le plus ordinaire est que ni l'un ni l'autre ne vaut gueres.

Telle fut , telle est & sera l'opinion de tous les hommes sages de tous les temps & de tous les pays : ils se sont accordés & s'accorderont toujours à regarder les loix & leur sequele , comme un remede peu proportionné aux maux de la société. C'est ce que Solon entendoit , en disant qu'il avoit donné aux Athéniens des loix , non pas bonnes , mais convenables : c'est ce que Platon avouoit en composant sa République chimérique. En effet , quiconque veut tracer un plan de bonne législation est réduit à faire un roman.

Mais ces hommes sages , les *Anacharsis* , les *Platons* , les *Solons* & tant d'autres , qui estimoient fort peu ces loix anciennes , devant lesquelles nous nous mettons à genoux , que penseront-ils de notre législation en particulier ? Figurez-vous par plaisir *Zaleucus* , *Minos* , *Lycurge* , *Solon* , *Platon* , *Aristote* , & toutes ces barbes vénérables

lisants nos Coutumes , nos Ordonnances , & sur-tout ces Edits qui nous promettent tous le bonheur *moyennant finance* : espece de corps singulier dont le préambule est une tête qui ne parle que de donner , & les articles sont des mains qui ne s'étendent que pour prendre. A la lecture de ces plaisans contrastes , la vénérable antiquité de pouffer de rire ou de nous prendre en pitié.

Voulez-vous enfin une autorité bien tranchante , lisez dans le premier de nos philosophes modernes le Chapitre du livre de Pantagruel , sur *gripe minaud & les chats fourrés* : riez en ; Lecteur , mais ne vous en moquez pas : le comique de Rabelais vaut bien le sérieux d'un autre.

Mais laissons ces gens-là : je prie seulement d'observer une chose. Nos Jurisconsultes mêmes , & nos Magistrats sont de tous les hommes du Royaume ceux qui se défient le

plus de nos loix & de notre Magistrature : à peu près comme les Médecins sont ceux qui usent le moins de leurs remèdes ; *Accommoder le bon procès & plaider le mauvais*, est devenu proverbe. On dit au Palais que *la forme emporte le fonds*, comme on dit, d'un homme qui tombe d'une fenêtre en bas que *le cul*, ( ce n'est pas moi, qui parle , c'est l'adage ) *emporte la tête*. Je demande très-humblement pardon de cette comparaison à Messieurs les Avocats qui dirigent la tête des procès , mais ils savent bien en leur conscience , que malgré leurs efforts , ils sont presque toujours culbutés par Messieurs les Procureurs qui dirigent le reste.

J'ai consulté sur ce point , avec toute la bonne foi dont je suis capable , des hommes d'âge & d'expérience ; & tous m'ont avoué tête à tête , à condition que je ne les citerois pas , que l'usage de nos loix leur en découvroit

tous les jours plus les défauts , ils me  
disoient dans l'amertume de leur  
ame : « ces loix si nombreuses ; ces  
» loix qui ont écrit des codes entiers  
» sur l'aile d'une mouche ; ces loix ,  
» qui seulement à brûler ce qu'elles  
» ont fait pour les fermes générales  
» fourniroient de quoi chauffer le bain  
» de plusieurs maîtresses de financiers ;  
» ces loix infinies ne décident nette-  
» ment que ce que vous ne leur demandez  
» pas : à l'usur elles ne prévoient  
» rien , ne remédient à rien ; elles sont  
» infinies à la maniere du cercle ,  
» courbes & sans issue comme lui . »  
Vous me direz peut - être que je ra-  
conte les exagérations de quelque  
Magistrat dégoûté ou d'un Avocat  
piqué ; je le veux bien : retranchez en  
ce que vous voudrez. Quelle différen-  
ce il restera toujours entre nos loix &  
la Bastille ! comparez , si vous l'osez ,  
ces loix si bavardes & si muettes à la  
fois , avec ces décrets si mâles , si fiers , si

Iaconiques de la Bastille. J'oserois trouver entre ces choses la même distance qu'entre les loix d'un simple mortel & & ces décrets divins prononcés sur le *Sinaï* dans la nuit , & le silence , interrompus par les éclairs & le tonnerre. Cette Bastille en effet est bien étonnante , sans avoir rien prévu elle peut remédier à tout ; dans la brieve enceinte de ses murailles , la sagesse qui la traça a comme renfermés tous les cas possibles & impossibles. Semblable à ces anciens oracles , un Ministre n'a qu'à la consulter , & du fonds de ce sanctuaire un je ne sais quel Dieu répond à tout , éclaircit tout , met ordre à tout. Citons quelques exemples.

Un Ministre des Finances , ou de la Guerre ou de la Marine inventent , l'un une nouvelle méthode de tirer l'argent du peuple , l'autre une nouvelle maniere de tuer sur terre , le troisieme une nouvelle maniere de tuer sur mer , & tous imaginent à merveilles. L'Etat

va prospérer : la chose est claire , lors  
qu'un brouillon ; un ennemi public s'a-  
vise de dire à l'oreille de son ami que  
ces Messieurs se trompent ; cet ami ,  
ce qui n'est point rare , se trouve un  
honnête espion , qui s'en va conter la  
chose au Ministre , & de peur de rien  
omettre , il en ajoute dix fois davan-  
tage : voilà un Ministre qui se trouble  
& perd le calme si nécessaire au gou-  
vernement. L'Etat entier souffre , chan-  
celle ; comment punira-t-on le cou-  
pable indiscret cause de tant de maux ?  
Cet ennemi de l'Etat & du Roi ! In-  
terrogez les loix ; que prononcent  
elles ? Rien : maintenant interrogez la  
Bastille : sa réponse est prête. A fa  
promptitude , vous diriez que le cas  
présent a été prévu dès la fondation  
de ses murailles : EMPRISONNEZ. Et re-  
marquez bien une fois pour toutes que  
cette décision si simple , si brieve , est  
toujours la même ; c'est une de ces  
formules d'algebre tant cherchées , si

thèries des géometres pour résoudre une multitude de problèmes. Ce qu'on cherche dans les autres loix & ce qu'on n'y trouve jamais ensemble , la briéveté , la simplicité & l'uniformité , vous le trouverez toujours dans ce code de la Bastille , chose admirable ! toute une législation est contenue en une seule parole : EMPRI- SONNEZ.

Mais poursuivons : j'ai parlé d'un rebelle qui troubloit les Ministres de l'Etat , & j'ai montré l'insuffisance des loix : passons leur cette premiere omission : si elles négligent le repos des Ministres , du moins elles veilleront à celui des commis. Vous savez sans doute , ami Lecteur , que les commis des bureaux sont au gouvernement ce que le balancier est à l'horloge. Le public ne voit marcher que les égoutes & croitqu'elles font tout , tandis que le balancier , que personne n'aperçoit , dirige en secret tous les mou-

vemens. Que feroit donc un homme ; qui oseroit arrêter , toucher , regarder même de trop près ces balanciers de l'Etat , qui troubleroit feurement la digestion d'un premier commis ? Belle question ! Il feroit criminel de lese-Majesté ; au chef d'un commis , c'est-à-dire , au premier chef. S'il est ainsi ; que prononcent nos loix pour sa peine ? rien..... Quoi ! rien ? rien vous dis-je : mais à leur place écoutez le code de la Bastille **EMPRISONNEZ.** O simplicité féconde ! simplicité vraiment admirable , vraiment antique , quand nos loix vous imiteront-elles ?

Je n'ai rien dit encore : ce qui fait le succès du travail , c'est le choix & l'emploi des distractions : c'est dans le plaisir que l'homme puise des forces pour une application nouvelle : de tous les plaisirs le plus propre sans doute à bien distraire : c'est l'amour : jugez donc après cela , de quelle importance il est pour l'Etat de ménager , de respecter

respecter la maîtresse d'un Ministre ;  
d'un commis , d'un sous commis : car  
tout se tient , tout cela fait anneau  
dans la chaîne du gouvernement : ce-  
pendant , ô pudeur ! ouvrez nos codes  
& vous ne trouverez pas une loi ,  
pas une ligne , pas une syllabe pour  
protéger ces femmes utiles , ces fem-  
mes sans cesse occupées à remonter  
les ressorts du Gouvernement qui se  
relâchent par leurs propres efforts.  
Qu'un insolent les outrage par une  
chanson , par une égigrame ; qu'il ose  
attaquer leur désintéressément , leurs  
mœurs : & cet homme , nos loix à la  
main , pourra marcher impuni à la face  
du ciel & de la terre

Mais , graces au ciel , nous avons  
une Bastille ; c'est - là que la justice &  
la vengeance s'unissent , & crient  
du fond de ce tribunal , d'une voix  
terrible : EMPRISONNEZ.

Enfin si je suis forcé d'accorder  
quelque chose à ces hommes infatués

des loix : je leur dirai : deux grandes loix gouvernent séparément le monde ; l'une est la loi du plus fin , l'autre est la loi du plus fort. La Bastille , par une économie admirable , unit ces deux loix pour gouverner un grand Empire : par la loi du plus fin elle saisit les ennemis de l'Etat ; par la loi du plus fort elle les garde. Voilà tout ce que je puis en honneur & en conscience céder aux loix dans un gouvernement bien entendu.

Je m'arrête , & je sens que je fatigerois le lecteur des perfections de la Bastille autant que des défauts de nos loix : que ceci me suffise donc pour revenir à ma grande proposition : que la Bastille & toute maison pareille sont le principe , ( j'avois dit d'abord d'une bonne Monarchie ), mais ce n'étoit point assez , je dis maintenant , de tout bon Gouvernement. Je me crois en droit de m'établir dans cette idée , comme dans

un poste d'où Montesquieu & ses adhérents n'oseroient me chasser , où nous verrons beau jeu.

Cependant , dans un sujet de cette importance , j'aime mieux être diffus que tronqué. Pour expliquer davantage mes idées sur la Bastille , je vais employer une comparaison dont le sujet est connu & cheri de tous les honnêtes gens , c'est le vin : comment se forme & se perfectionne cette liqueur qui fait le charme & la consolation de la vie ; qui émousse le chagrin , & rend le plaisir plus piquant ? Il faut sur-tout deux choses , l'épurer de sa lie , & contenir l'évaporation de ses esprits : & voilà précisément le modèle de la perfection , ou , si vous voulez , du *perfectionnement* de la société civile : elle a une lie grossière qu'on laisse déposer dans les prisons publiques , telles que nos Conciergeries : elle a des esprits & un certain phlogistique , dont il faut contenir les efforts , telle

est la fonction de nos Bastilles : & comme on cercle même avec le fer. ( remarquez bien ceci ) les tonneaux remplis d'un vin fumeux ; de même les sociétés bien policées emploient des murs de 10 & 20 pieds d'épaisseur , selon l'ardeur des esprits qu'elles veulent réprimer. La comparaison peut clocher par plusieurs côtés ; mais je soutiendrai toujours jusques à ma dernière plume , qu'avec ces deux précautions fort simples , des Conciergeries & des Bastilles , vous aurez en dépit de tous les *Jean-Jacques* , & de tous les *Linguets* de l'univers des sociétés civiles parfaites à peu de chose près.

Ce qui m'enchanté sur-tout dans la Bastille , ce qui la rend admirable à mes yeux , c'est que non-seulement elle contient , mais elle corrige ; elle unit au plus haut point de perfection tous les caractères que les bonnes loix criminelles exigent si vainement dans les

peines. Expliquons ceci : c'est un nouveau rapport sous lequel on peut considérer la Bastille ; & je ne fais , toute réflexion faite , si ce n'est pas le seul véritable.

Ces hommes *phlogistiqués* & trop *fermentans* , qu'il s'agit de contenir soigneusement dans un Etat bien policé nuisent ou peuvent nuire de deux manières , par leurs pensées & par leurs actions : il faut donc corriger ces deux excès , & pour tout dire , il s'agit de leur apprendre deux choses bien difficiles pour un François : le silence & le repos ; tel fut en grande partie l'objet de la Bastille. Quelle institution en eut jamais un plus noble ? Sous ce point de vue , qu'est-ce qu'une Bastille en France ? Une école de sagesse , où ce Gouvernement fait enseigner , à portes fermées , la discréction & la quiétude , au milieu d'une nation , accusée par toutes les autres nations d'enfanter le plus d'hommes indiscrets & inquiets.

Mais pourquoi fermer ainsi les portes d'une école publique ?

Je réponds que la nature des leçons & le caractère des disciples , rendent cette précaution indispensable. Dans les maladies du corps , les malades vont chercher les Médecins , mais dans les maladies de l'ame , les Médecins sont obligés de courir après les malades : essayez en effet , pour voir , d'ouvrir un peu les portes de votre école , & vous me direz quels disciples y resteront. L'Evangile , occupé du bien de la vie future , a dit : *Contrains - les d'entrer* : mais la loi vivante de la Bastille a été obligée d'ajouter , pour le bien de la vie présente : *Contrains - les de rester* ; & ces deux préceptes , qui se rapportent l'un à l'autre , ont fait des biens infinis aux hommes , qui abusent toujours de leur liberté.

En réfléchissant profondément sur les perfections de la Bastille , dont par-

discrétion je ne dis pas la motié , je me suis toujours étonné que M. de Voltaire ait laissé faire au Docteur Pangloss , homme d'ailleurs bien estimable , la beuve de placer le point central de l'optimisme dans le château de Ter - tun - den - trunch : il est bien loin de ce château-là ; & si j'avois l'honneur de faire seulement un quart-d'heure de conversation avec M. le Docteur , je me flatte , malgré sa prévention , que je le ferois convenir de son erreur .

M. de Voltaire , tout Voltaire qu'il est , a dit pour son propre compte une sottise bien plus insigne : c'est ici le lieu de le confondre sans réplique attendu qu'il est mort . *J'admire* , ce sont ses propres termes , *j'admire la facilité avec laquelle on dépense 12 ou 1500 liv.* pour tenir un homme à la Bastille , & combien il est difficile d'obtenir une pension de cent écus . Quoi ! dirois - je respectueusement à M. de Voltaire ,

« vous ne vous recriez point aut scandale  
» d'un Financier , sacrifiant gaillarde-  
» ment quarante louis pour la folie  
» d'une nuit , qui n'est assurément ni  
» aussi longue , ni aussi scrupuleuse-  
» ment employée que celle du bon  
» Jupiter pour Alcmene , & vous chi-  
» caneriez le Gouvernement quand ,  
» pour la même somme , il s'agit  
» de la sagesse de toute une vie pour  
» un de ses sujets , pour un de ses  
» enfans ! » pour moi , toutes les  
fois que ces réflexions me faisissent , je  
m'étonne au contraire du mince sa-  
laire d'un Gouverneur de la Bastille.  
Quarante mille livres de rente pour  
tout ce qu'il fait ! c'est une pitié ; il y  
est encore du sien. Le bénéfice après  
tout , doit se mesurer sur l'Office ; & la  
grandeur de l'honoraire , sur le péril  
de l'honneur ; & voyez de grace à  
quelles calomnies infames il s'expose !  
Cette idée fait trembler de la tête aux  
pieds : j'aimerois mieux me voir affu-

blé d'un *Sanbenito* dans un autadofé ; que d'un libelle de Linguet ; je ne fais , en vérité , comment on peut , à ce prix , trouver un Gouverneur de la Bastille. Quel courage , quel mérite singulier cet homme doit avoir !

Je fais sur ce sujet une réflexion que je propose discrètement à mon Lecteur , pourvu toutefois qu'il ne soit pas fort riche , car alors il voudra l'être encore davantage. Je lui dis donc : lisez , je vous prie , attentivement ( ce qui n'est pas commun ) l'*Emile* de Jean-Jacques , j'ose vous prédire qu'avant la fin du second tome vous fermez le livre , en vous disant : « Voilà » qui est fait , je ne veux plus ni femme » ni enfant : quiconque est mari peut » être pere , & quiconque est pere , » doit être le seul instituteur de ses » enfans. Mais cet emploi me passe » de trop loin : il exige deux choses » que je n'aurai jamais ; une imper- » turbable sagesse & une sagacité tou-

» jours judicieuse ; soit pere qui  
» voudra , ce ne sera pas moi : l'é-  
» ducation est impossible . » Je sup-  
pose maintenant , qu'après avoir dé-  
sobéi nettement à l'ordre positif que  
vous intime la nature d'être pere , &  
de gouverner vos enfans , vous rece-  
viez un ordre du Roi pour gouverner  
la Bastille : honnête & cher Lecteur ,  
que feriez-vous ? Je le fais comme vous-  
même ; vous courreriez à Versailles vous  
jetter aux pieds de votre bon & jeune  
Roi , & vous lui diriez : « Sire , je  
» n'en suis pas digne. Moi qui n'ose-  
» rois confier à moi - même le gou-  
» vernement de mon fils , de quel  
» front irois-je me charger de celui  
» de tant d'hommes faits ? S'il m'est  
» si difficile de former un enfant à la  
» vertu , pourrai - je réformer des  
» hommes déjà vicieux ? Sire , placez-  
» moi sur une breche , sur une mine ;  
» ordonnez - moi le sacrifice de mes  
» jours & de mes nuits , de ma vie

» même , me voilà prêt ; mais ma  
 » faire Gouverneur de la Bastille ! Ah !  
 » Sire , je n'en suis pas digne. » Ami  
 Lecteur , croyez - moi , Louis XVI.  
 vous excuseroit , vous estimeroit , &  
 cette estime vaudroit bien quarante  
 mille livres de rente , bien payées &  
 mal acquises.

Mais , dira - t - on , quelle idée vous  
 faites - vous donc d'un Gouverneur de  
 la Bastille ? La plus haute ; je dirois  
 presque sublime. Un Gouverneur de la  
 Bastille est , à mes yeux , un sage ho-  
 noré du choix du Gouvernement pour  
 l'éducation , non pas des enfans , non  
 pas même des hommes faits , mais des  
 hommes à refaire : il doit les assou-  
 plir à l'exercice des vertus les plus  
 rares chez tous les hommes , mais  
 presque impossibles pour des François.  
 Un Gouverneur de la Bastille est une  
 espece de Pythagore à Paris , chargé de  
 conduire ses concitoyens , les plus in-  
 dociles à la discrétion par le silence , à

la modération par l'inaction , à la tempérance par l'abstinence ; enfin , c'est un médecin des ames , un maître de sagesse , un ministre essentiel du Gouvernement , le directeur du plus grand de ses ressorts ; & cet homme , tel que je le peins , est le même qu'un Ecrivain , frénétique encore plus qu'ingrat , couvre d'opprobre à la face de l'imbécille Europe qui daigne l'écouter.

Un jour , un médecin habile traitoit un malade travaillé d'une fièvre chaude ; après l'avoir fait lier , comme de raison , il lui appliqua quelques vésicatoires un peu cuisants . Dans l'accès de sa douleur , le malade rompit sa chaîne , s'enfuit ; & quand il fut à distance , d'une main furieuse , lança au pauvre médecin un morceau de sa chaîne , & lui fit au front une blessure dont la cicatrice marquera toujours .

Que veux - je dire ici ? l'histoire de M. Linguet & de son Gouverneur : le salaire d'avoir entrepris la cure de ce

Futrieux est une blessure affreuse ; marquée par une cicatrice ineffaçable.

Lisez , lisez bien ce libelle odieux , & dites-moi si vous ne croiriez pas que Tisiphone est sortie exprès de sa demeure infernale pour forcer les portes de la Bastille , & que là , armée de son fouet de viperes , elle fesse à tour de bras M. le Gouverneur , fuyant devant elle en mugissant sous ces voutes , qui semblent retentir pour le plaindre .

Qui croira ce libelle , direz - vous ? Hélas ! tout le monde . Le privilege de la calomnie n'est - il pas d'être crue , comme le malheur de la pauvre vérité est d'être écondeuite , & préalablement sifflée . Qui croira ce libelle ? Toute l'Angleterre , avide de ce qui avilit les François ; toute la France , avide de ce qui est nouveau , & plus avide de ce qui est malin . Qui le croira ? Toute la terre , hors les prisonniers raisonnables de la Bastille , qui ne pourront dissuader personne , & moi

peut-être , qui commence à craindre d'avoir perdu mon temps & ma peine:

Oui , tel est l'effet de ce libelle inflammatoire , que je ne serois point étonné qu'un brave Militaire , un Capitaine de Grenadiers , digne Chevalier de St. Louis , trouvant M. le Gouverneur face à face , le faisît par sa boutonniere , & lui dît : *Geolier , quitte ta Croix , sinon je quitte la mienne , rien de commun entre l'honneur & le déshonneur.*

Je ne serois point surpris que le visage d'un Gouverneur de la Bastille devînt la tête de Méduse ; que celui qui auroit commencé une phrase restât la bouche ouverte & la parole suspendue à l'aspect de M. le Gouverneur ; que tel qui auroit avancé le pied pâlit & reculât de frayeur à l'aspect de M. le Gouverneur ; que toutes les nourrices choisissent le nom d'un Gouverneur de la Bastille pour faire peur aux petits enfants. Vertu , sageesse hu-

manité , ah ! vous êtes des noms bien vains parmi les hommes , puisqu'il leur est si facile de vous méconnoître & de vous outrager ! On dit que le sage , insensible aux discours téméraires s'enveloppe de sa vertu ; & moi je dis à la vertu d'un Gouverneur de la Bastille : enveloppez vous bien de vos murailles & gardez vous d'en sortir ; tous les yeux sont fascinés ; à deux pas de votre enceinte , on vous prendroit pour le vice : attendez du moins pour vous montrer que cette apologie de la Bastille , laquelle assurément est forte : ( c'est de l'apologie que je parle ) soit unanimement louée par tous les Journaux de l'univers & sur-tout par les papiers Anglois.

En attendant la pénitence de l'opinion publique , qu'il me soit permis de faire quelques réflexions utiles & frappantes sur le génie de notre nation , & l'état actuel de notre politique .

Voilà un libelle contre la Bastille ,

contre le *Palladium* de l'Etat , la pierre  
Angulaire de la Monarchie : cet écrit  
est violent ; il est bien fait , très-sé-  
duisant ; il met la Bastille en péril ,  
& cependant nul ne s'en doute , ou  
ne s'en inquiète ; quand j'ai voulu ,  
moi , qui ai le cœur citoyen , me re-  
muer & réveiller mes voisins sur ce  
grand intérêt , que m'ont répondu  
même les plus sensés ? « Voulez-vous  
» étayer le Ciel ? la Bastille est éter-  
» nelle ; le faîte de ses tours s'éle-  
» vera sur votre tombeau & ceux de  
» vos petits enfans. » Cela dit : les  
uns se rendormoient , les autres chan-  
toient ; & ce qui est bien singulier ,  
ils s'inquiétoient sur leur maniere  
de chanter. En vérité , nous sommes  
une nation bien bizarre , personne ne  
nous écoute , convenons-en franche-  
ment : nous ne vivons qu'au jour  
la journée ; nous ne craignons rien ;  
nous ne prévoyons rien , pas même  
le changement de nos modes. On nous  
voit

voit livrés à la dernière avec la même  
fureur que si elle devoit être éter-  
nelle ; chacun s'en pourvoiroit vo-  
lontiers pour cent ans. Ce qui est au-  
jourd'hui ; nous croyons qu'il sera  
demain , qu'il sera toujours. Un nou-  
veau Ministre est-il nommé ? écoutez-  
le louer ; vous jugeriez qu'il ne doit  
jamais être disgracié ; qu'il est cloué  
& rivé à sa place. Paye-t-on un quar-  
tier des rentes de l'Hôtel-de-Ville ?  
nous porterions dès ce jour même le  
reste de notre fortune au trésor Ro-  
yal ; qui peut douter qu'on paye tou-  
jours de même ? C'est ainsi que nous  
jugeons de la Bastille : elle est depuis  
long-temps , donc elle ne cessera ja-  
mais d'être ; mais nous , cervelles sen-  
sées , nous qui posons le bâton avant  
le pied , & ne marchons qu'à tâtons  
dans l'avenir , nous en trouvons le  
terrain d'un mobilité bien effrayante.  
Parlons sans figure : je vais dire net-  
tement mes alarmes & ma douleur.

Dignes Fran<sup>c</sup>ois , au nom de votre éternelle Monarchie , qui a d<sup>e</sup>j<sup>a</sup> duré autant que neuf grands chênes , au nom de son salut & de votre propre sûreté , suspendez vos querelles sur la musique de Gluk & de Piccini , daignez m'écouter un seul instant , & vous recommencerez après ; je vais vous révéler une conspiration : oui , une conspiration contre l'Etat ; & ce qui nous laisseroit sans ressource , notre jeune Roi lui-même menace d'en être le complice. Je reprends les choses d'origine.

La politique de nos peres étoit simple & sage comme eux ; un Roi , disoient-ils , ne tient son autorité que de Dieu & de son épée , il n'est point comptable de son usage ; & ils ajoutoient : *Si veut le Roi , si veut la loi*. Aussi nos Peres à huit ou dix guerres civiles près , furent-ils parfaitement heureux & paisibles : mais depuis un demi siecle , je ne fais quel démon se

plaît à inonder leurs malheureux en-  
fans d'une foule d'ouvrages détesta-  
bles sur la politique & la morale :  
on n'entend parler que des engage-  
mens réciproques des Souverains &  
des sujets , du bonheur des hommes ;  
de leurs droits sur la liberté & la  
propriété ; & toutes ces chimeres sont  
fondées sur un prétendu *contrat so-  
cial* , dont nul jusqu'à présent n'a pu  
représenter l'original ou *copie duement  
collationnée d'icelui.*

Un rêveur ( c'est encore ce Montes-  
quieu ) s'est avisé d'expliquer & de  
vanter finement le Gouvernement d'An-  
gleterre , dans un livre que peu d'hom-  
mes lisent & que personne ne comprend  
tout entier : sur la foi de ce livre maudit  
& de quelques autres de même farine ,  
nos pauvres François se sont épris du  
Gouvernement d'Angleterre , comme  
autrefois des Pantins ; & nous n'a-  
vons plus rien tant admiré que ces  
hommes même , que depuis 700 ans

nous égorgeons avec le plus d'intérêt & d'acharnement. La grande chartre nous a plus occupé que la loi salique ; on s'est extasié sur-tout sur les Loix Criminelles & un certain Acte qu'ils appellent *Habeas Corpus* : Acte en vertu duquel , selon eux , un brave Anglois qu'on mene pendre à Tyburn est plus essentiellement libre qu'un courtisan François souplant à Paris avec sa maîtresse.

Ces idées folles n'auroient fermenté peut-être que dans quelques cerveaux creux de la Capitale ; mais , à l'aide de cette diabolique imprimerie , leur contagion s'est répandue sur toute la face du Royaume & même de l'Europe ; je n'en veux d'autre preuve que le bouleversement épouvantable qui se fait actuellement sous nos yeux , dans l'empire Romain , ( lequel se trouve je ne sais comment en Allemagne ; ) le brigandage public de la tolérance établi par les loix ; les

voiles déchirés ; des frocs jettés aux orties , les deux sexes autrefois pieusement séparés , maintenant diaboliquement confondus ; le bruit & le tumulte du travail où régnait le silence de la contemplation.... mais détournons les yeux de ces défordres impies..... heureusement pour nous cette épidémie de politique avoit été guérie ou palliée sous le regne de notre dernier Roi par une administration vigoureuse. Ce n'étoit pas l'administration du Roi même ; hélas ! ce bon Prince ne respiroit qu'amour & simpleesse ; mais c'étoit celle de quelques-uns de ses Ministres , hommes rares , qui n'avoient pas , il est vrai , tout le génie de Richelieu , mais qui du moins avoient toutes ses maximes : il est bon de nous rafraîchir ici la mémoire sur ce qu'on fairoit alors , pour l'opposer à ce qu'on fait aujourd'hui ; rappellons nous donc & ne laissons point ignorer à nos en-

fans avec quel noble mépris, la politique male de ces Ministres faisoient taire à propos les loix importunes & le vagissement puérile de l'équité. Rassemblons notre famille le soir autour de nos foyers, pour lui raconter comment un jour ces Ministres ayant eu soif du sang d'un Magistrat célebre, à l'exemple de Richelieu, au lieu de juges ils lui donnerent de braves commissaires : la premiere Magistrature du Royaume voulut-elle les embarrasser avec ses formules, ils envoyèrent la premiere Magistrature du Royaume avec ses formules à sept lieues de son Tribunal : à son retour, elle voulut insister, & ils la renvoyerent beaucoup plus loin, en lui disant : *Ne revenez plus.* En même temps des hommes choisis, avec de grands yeux, de petites bouches & de larges oreilles, des hommes que le sot public appelloit *espions*, se répandoient de tout côtés

par leurs ordres , & pénétraient jusqu' dans les lieux les plus secrets : quelquefois vous mangiez à table à leurs côtés , sous l'habit d'un militaire , d'un magistrat , & sur-tout d'un abbé ; d'autrefois , ils vous servoient eux-mêmes sous la livrée d'un laquais : ainsi ces hommes utiles , témoins avertis de toutes les pensées , instruits par eux-mêmes de tous les citoyens à qui les bons principes manquoient , décecloient ces ignorants aux Ministres , qui les envoyoient avec vigueur & charité apprendre les bons principes , soit à Vincennes , soit à la Bastille .

Avec un gouvernement de cette force , la politique moderne filoit doux & en secret ; l'oreille au guet , lanterne à la main , marchant à pas suspendus , elle alloit se tapir , tantôt dans des livres sans nom d'auteur , tantôt parmi de petits articles bien enfoncés dans la profondeur de l'Encyclopédie ; semblable à l'araignée , elle ne

tendoit ses filets que dans les coins les plus obscurs : osoit-elle travailler publiquement dans la maison d'*Helvetius* ? au milieu du travail survenoit un grand houffoir qui ravageoit tout : enfin , il faut convenir qu'il y avoit alors un très-grand plaisir de vivre à Paris , pourvu qu'on fût discret avec cent mille liv. de rentes , non pas sur l'Hôtel-de-Ville de Paris , non pas sur l'Hôtel des Fermes , mais sur la banque de Venise , d'Amsterdam ou de Londres. *Cet heureux temps n'est plus ; tout a changé de face depuis qu'un jeune Prince a monté sur le Trône : la jeunesse est aimable , j'en conviendrai tant qu'on voudra ; mais il faut convenir aussi que la jeunesse s'accorde mal avec la politique.* A cet âge on est humain , sensible , compatissant ; on ne connoît point encore les hommes , on les croit aisément dignes d'être heureux : un jeune Roi , mesurant devant lui un avenir infini , se

dit trop à lui-même : *Je jouirai long-temps de ceci ; je vivrai long-temps avec mes sujets* ; cette idée suffit pour lui inspirer la dangereuse fantaisie de traiter son Royaume comme son patrimoine, & ses sujets comme sa famille, Dans cet âge, où le sang & les esprits abondent, quelques acclamations populaires chatouillent délicieusement le tympan, troublent la tête d'un jeune Prince, & lui persuadent que l'amour des autres peut le rendre heureux lui-même : quelle source bon Dieu, d'erreurs & de fautes ! Hélas notre jeune Monarque n'a pu s'en garantir. A son avénement au trône il voyoit encore autour de lui les st fl... les ma... les ter... Cétoit assez pour s'instruire s'il l'avoit voulu ; ou plutôt sans prendre la peine de s'instruire , il suffissoit de les laisser agir : mais il éloigna durement ces Ministres dont la nation se souviendra long-temps , & il les éloigna ,

nous le savons tous , pour s'environner d'un Turgot , d'un Malzerbes & autres hommes d'étoffe à peu près pareille. Aussi quelle fut la première démarche de ce Lamoignon Malzerbes ? toute l'Europe la remarqua ; il n'eut rien de plus pressé que d'aller fouiller les prisons d'Etat ; & crut faire merveille en faisant ouvrir leurs portes : sous le ridicule & misérable prétexte de liberté , de loix , il infesta tout-à-coup la société de plusieurs hommes que la sagesse de son prédécesseur , ( que Dieu absolve ) avoit mis sous la clef comme des instrumens dangereux. Turgot de son côté..... Mais laissons ces hommes : heureusement ils ne sont plus..... ils ne sont plus , il est vrai , mais plusieurs de leurs maximes ont resté ; il est évident qu'aujourd'hui les lettres de cachet sont plus rares , les prisons moins remplies , les droits prétendus des citoyens plus respectés ; j'entends de

tous côtés vanter l'attachement de notre jeune Roi pour l'équité , la bonne foi , l'économie & toutes ces vieilles vertus si peu compatibles avec la bonne politique ; il y sera attrappé , il s'en repentira , j'ose le lui prédire ; la vertu est le piege d'un jeune Roi : qu'il daigne consulter encore les vieux routiers de Versailles. Les A.. les B.. les C. les D.. les E.... & sur-tout les I.... les F.... &c. tous ces messieurs lui diront que ces mœurs , cette équité , cette indulgence ne peuvent le conduire qu'à la subversion totale de l'ancien gouvernement , à faire du bien à des ingrats , à laisser plus de liberté à des insensés & plus d'argent à des dissipateurs , à recevoir enfin pour tout salaire d'une populace effrénée , quelques cris discordans de *vive le Roi* ; tandis que la cour sombre , composée de visages tristes & affamés de graces , paroîtra plongée dans le deuil.

Mais vous , murailles augustes & redoutables , fondées depuis quatre cents ans par celui de nos Rois qui mérita le nom de sage , vous qui depuis futes le vrai boulevard de l'Etat , & le rempart le plus ferme contre ses ennemis intérieurs , vous qui fites pâlir les *St. Pol* , les *Nemours* , les *Condé* , & vites baïsser sous vos voûtes les têtes les plus altières que présente notre Histoire ; vous , dont les clefs inviolables ont conservé dans toute leur énergie , la terreur , la vengeance , & toutes les passions les plus formidables aux hommes , murailles plus précieuses à la France que la sainte Ampoule & l'Oriflamme , que deviendriez-vous ? n'enceindriez - vous plus qu'un désert ? n'y verriez - vous plus que votre Gouverneur , seul & désolé ? Oh ! si jamais notre jeune Monarque commettoit une faute si grande ! s'il démentoit à ce point les plus antiques usages de ce Gouvernement ! s'il étoit possible

qu'il fût un jour tenté par le projet  
insensé de vous détruire , pour élever  
sur vos ruines un monument *au Roi*  
*Libérateur*. . . . . Vous détruire ! cette  
idée m'échauffe & me met hors de  
moi ! Puisse la main du premier qui  
vous frappera se sécher au même ins-  
tant ! que de votre sein sorte un mu-  
gissement épouvantable , formé de tous  
les cris , de toutes les imprécations  
que vous avez recueillis pendant trois  
siecles ! Puissiez-vous , sous les coups  
du marteau , devenir d'acier , d'airain ,  
de diamant ; ou plutôt , puissiez - vous  
vous endurcir comme le cœur & le  
front de vos gardiens ! Et vous , ma-  
nes de Louis XI & de Richelieu ,  
si jamais cette maison qui fit vos dé-  
lices étoit ébranlée ; au nom de la  
Monarchie chancelante , au nom de  
votre ouvrage en péril , je vous con-  
jure , sortez de vos tombeaux ; hâtez-  
vous , & que Louis XVI. entende vos  
leçons. Maintenant il écoute Verge-

nes ; mais que peut-il lui dire ? Ver-  
genes long-temps Ambassadeur en Tur-  
quie ; long-temps spectateur des ruines  
de ce déplorable Empire , ne peut  
gueres raconter à son Roi que les  
malheurs du despotisme : mais vous ,  
grandes ombres , vous pourrez lui ra-  
conter ses succès : prévenez des erreurs  
funestes , & révélez lui vos plus pro-  
fonds secrets : dites-lui ces beaux vers ,  
composés après vous & que je vais  
vous réciter : car un beau vers est un  
cadre juste qui retient & embellit les  
idées : dites-lui donc :

Retenez bien , mon fils , que les plus saintes loix ,  
Maîtresses du vil peuple obéissent aux Rois :  
Qu'un Roi n'a d'autre frein que sa volonté même :  
Qu'il doit tout immoler à sa grandeur suprême :  
Qu'aux larmes , au travail le peuple est condamné ,  
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné :  
Que s'il n'est opprimé , tôt ou tard il opprime .

Mais que fert d'en dire davantage ?  
Hélas ! je le prévois , Louis XVI. ne  
vous croira pas. On vous craignit , &  
il ne fera qu'aimé.

*F I N.*



## AVIS IMPORTANT

*Sur les Notes suivantes.*

J'AI promis, dans le titre même de cet important Ouvrage , que les Notes n'auroient avec le Texte que le moins rapport possible ; & l'Ouvrage , ce qui n'est pas commun , acquittera les engagemens de son titre ; les Notes suivantes ne seront donc liées au Texte , si je puis ainsi dire , que par le cheveu le plus mince de l'occasion.

En homme juste , je me mets à la place des Lecteurs : pour les hommes même qui lisent le plus aujourd'hui , leur moindre affaire est de lire. On n'a pas tant de loisir qu'autrefois ; & je ne connois rien de plus ennuyeux , de plus mortel que ces Ouvrages d'ensemble , où toutes les parties sont liées. Dans ces malheureux Ouvrages , per-

dez une ongle , adieu le bras , adieu le corps. Il ne faut pas les abandonner un instant. On n'y tient point : graces au Ciel le Lecteur ne trouvera rien ici de pareil : il peut à son aise lire les Notes suivantes à cent lieues comme à cent ans du Texte , sans que ni le Texte ni les Notes y perdent rien : en un mot , j'ai tâché de donner à ces Notes la propriété des colimacions , qui vivent très - bien sans leur tête.



TEXTE

## T E X T E

*La Bastille est de Droit Divin.*

## N O T E.

V O Y A N T mon Texte marcher légerement à la démonstration de cette vérité , je n'ai pas voulu l'embarasser d'un trop grand équipage de preuves. En voici d'autres que j'emmagine à part pour le besoin des incrédules.

Comme *l'habit ne fait pas le moine* , le mot ne fait pas la chose. Gardons-nous donc bien de croire qu'il n'y ait point de Bastille par-tout où nous ne trouverons pas ce mot , lequel n'est *technique* que pour Paris. Une Bastille n'est point un château situé dans un certain faubourg , d'une certaine Ville , d'un certain Royaume , non : *Une Bastille est toute maison solidement bâtie , hermetiquement fermée , & diligemment gardée , où toute per-*

E

*sonne quel que soit son rang , son âge ,  
son sexe , peut entrer sans savoir  
pourquoi , rester sans savoir combien ,  
en attendant d'en sortir sans savoir  
comment.*

D'après cette définition , la seule exacte que de ma connoissance on ait donné de la Bastille , il est bien visible qu'une *Bastille* n'est pas un privilége exclusif accordé au *fauxbourg S. Antoine*. ( 1 ) Où font donc les

 Ce Fauxbourg S. Antoine est signalé dans notre Histoire par la fameuse bataille qu'il vit donner dans la dernière de nos guerres civiles aux pieds même de la Bastille , destinée à prévenir comme à punir les guerres civiles. Cet événement singulier rappelle ce qui arrive en petit sur la place de Grève & autres lieux semblables : il n'est point rare que des filous y volent au pied même de la potence où leur complice est attaché.

L'esprit de cette remarque n'est point du tout de prouver l'insuffisance des Bastilles & des potences ; à Dieu ne plaise , je veux seulement montrer l'acharnement de la malice humaine : & j'en conclus directement au contraire q'on devroit emprisonner & pendre encore un peu plus : car enfin un méde-

autres Bastilles de l'Europe ? Où elles sont , le<sup>e</sup>teur ? Entre les mains des gens d'Eglise : c'est-à-dire , des hommes *Divins* , parmi nous autres profanes. Si je dis vrai , ma conséquence est nette , & le *Droit Divin* de la Bas-tille sera aussi rigoureusement démontré que le *Droit Divin* de la dixme ; & c'est en vérité tout ce qui se peut dire de plus fort.

Si je dis vrai ! eh , quel le<sup>e</sup>teur peut en douter ? qui dans son cœur ne m'a déjà prévenu , & nommé sur ma sim- ple définition , les prisons de la Sainte Inquisition ? Voilà sans contredit les pre-mières & les plus admirables *Bastilles* , de l'Europe. Que les RR. PP. Domini-cains en aient trouvé le plan dans

cin prudent , quand il est sûr de son remede , aug-mente insensiblement les doses jusques à guérison complete : j'ai recommandé expressément à mon Im- primeur de mettre une main à la marge de cette note , elle vaut bien la peine d'être montrée au doigt.

les papiers de quelque prophete Juif , ou que l'inspiration en soit plus moderne , ( 1 ) c'est ce que je n'examine point ; il me suffit que toute l'Europe connoisse & révere les prisons divines , les *Bastilles* sacrées de l'Inquisition ; mais l'Europe ne fait pas qu'elle renferme dans son sein une foule de petites prisons non moins divines , especes de *Bastilles* en miniature non moins sacrées que celles

( 1 ) Pour parler avec exactitude , une vérité d'inspiration n'a point d'époque. Soit que la Providence la tienne cachée dans son sein incrémenté , soit que dans le temps elle daigne la déposer au fond de l'oreille d'un moine , elle n'en subsiste pas moins de toute éternité ; & le plan des *Bastilles* de l'*Inquisition* a resté des milliers de siecles caché dans les dépôts de la Providence , comme on garde , dans les dépôts du bureau de la guerre , des plans de forteresses non encore bâties & qui le seront un jour. Ainsi la *Bastille arche-type* est éternelle , ses copies seules ont des époques. Cela est aussi clair que la métaphysique peut l'être. On ne se feroit point livré à cette petite remarque s'il ne falloit en matière de théologie une précision lumineuse.

de l'Inquisition & de la porte St. Antoine. Nous qui avons porté ou bai-  
sé un froc pendant huit cents ans, ignorerions nous qu'il n'est point de monastere tant soit peu régulier qui n'ait eu , & n'ait peut-être encore sa Bastille particulière ? les réformés sur-  
tout , les ordres austères qui se piquent d'être encore plus divins que les au-  
tres , sont ceux aussi où ces Bastilles ont le plus de vigueur : à la vérité ils leur ont donné un nom digne de l'Evangile ; car ils les nomment *maisons de paix* ; & quand ils plongent un de leurs semblables dans un cachot , ils appellent cela le *mettre en paix* ( *in pace* ) : expression admirable & qui peint d'un mot la cause , le but , le moyen ; la cause est le trouble de la paix d'une maison divine ; le but est le rétablissement de cette paix ; & le moyen est la paix du coupable entre quatre murailles , sans aucune incom-  
modité du bruit & de la lumiere :

( 1 ) tout cela est incontestablement divin.

Voulez vous au reste reconnoître encore mieux le caractère divin de ces sortes d'emprisonnemens , demandez-vous sérieusement à vous-même quels sont les procédés qui caractérisent la foibleſſe humaine , & quels au contraire signalent la force divine.

---

( 1 ) Dans l'histoire de l'Eglise moderne , les Capucins entre les autres , ont beaucoup brillé par les Bastilles ou autrement maillons de paix : les Chartreux moins vus , moins observés avoient aussi leur sainte rigueur : on prétend même que les Bénédictins & les Bernardins ont montré quelque zèle ; mais je n'en crois rien : c'est leur faire trop d'honneur. Une observation constante a prouvé que dans un monastere la prison & le réfectoire s'excluent mutuellement . L'homme est ainsi fait ; même l'homme le plus dénaturé , l'*homme-moine* en un mot ; telle est son organisation qu'un bon dîner & du bon vin amolissent le cœur , inclinent à la pitié & relâchent la règle ; il étoit plus commun de voir de jeunes Bernardins , & de braves Bénédictins , après graces , c'est-à-dire , après boire , corriger à l'improviste un supérieur incommodé à grands coups de bâton , que de voir le supérieur amerder ses moines par une longue prison.

Les hommes ignorants , trompés & trompeurs , ne doivent jamais rien faire , rien décider d'important sans le plus mûr examen . S'agit-il de punir un de leurs semblables , de lui ravir l'honneur , la liberté , la vie ? de toutes les actions des hommes c'est assurément la plus importante , aussi leur misérable condition les assujettit-elle à convaincre un accusé avant de le punir , à tout examiner long-temps afin de le convaincre : hélas on n'en fait jamais assez ; il ne suffit pas d'entendre des témoins sur un délit , il faut souvent entendre des témoins sur les témoins , vérifier leur déposition par leur caractère , & la tourner de cent côtés ; ce n'est rien encore , l'acte le plus humain est de laisser celui qu'on veut punir se défendre à son aise , avec toutes ses forces : il y a bien plus , il faut lui suppléer des forces s'il en manque . A quoi nous réduit notre foible & méprisable intelligence ! tant de lenteur est pitoyable ,

j'en conviens ; mais il le faut : Dieu nous a dit : *rampe* ; est insolent & fou qui veut sauter ; aussi le Juge qui oseroit s'écarter de ces Loix de la nature humaine & décider sans cet examen approfondi, seroit universellement regardé comme un insensé qui se croit plus qu'un homme , ou comme un barbare qui croit qu'un homme n'est rien. Tels sont à-peu-près les caractères des jugemens vraiment humains. (1)

Osons maintenant considérer ces décrets divins prononcés pour toutes les Bastilles connues ou inconnues : comme Dieu a voulu que la sageſſe

(1) Je n'ai jamais vu des hommes rassemblés pour condamner à la mort un autre homme : mais quand je veux me figurer des Juges exerçant ce terrible droit, je me représente aussi - tôt le plus ancien Sénat de Rome , composé d'hommes si vénérables , d'une gravité imperturbable , d'un silence profond , d'une patience infatigable , capables enſin de recevoir eux-mêmes la mort sur leur fauteuil plutôt que de faire un geste contre leur devoir. Voilà, me dis-je, ce que je verrois si j'avois l'œil à la ferme d'une tournelle criminelle, Oh ! que ne puis-je le voir !

de l'homme consistât à tout examiner ;  
 la folie de l'homme seroit de prétendre que Dieu examinât tout ainsi  
 que lui. Quand il s'agit de celui qui  
*sonde les reins & les cœurs*, ne parlons plus d'examen c'est de l'intuition ;  
 & quelle intuition !

Aussi lorsqu'un homme, vêtu d'une soutane, vous dit à Lisbonne, à Goa :  
 écoutez-moi de la part de Dieu dont  
 je suis l'envoyé ; lorsqu'un autre homme à Paris, vêtu de bleu, avec un bâton  
 d'ivoire ou sans bâton, vous dit : je vous parle de la part du Roi,  
 arrêtez-vous & restez immobile ; car  
 ils ne sont pas seuls ; & si le premier  
 de ces deux hommes ajoute : suivez-  
 moi dans les prisons du St. Office ;  
 si le second dit : je vais vous con-  
 duire à la Bastille : souvenez-vous bien  
 vite du Sacrifice d'Abraham & suivez  
 ces hommes ; car remarquez bien,  
 ( outre Abraham ) que vous êtes seul  
 & qu'ils sont plusieurs.

Vous me direz peut-être : « qui m'affurera que Dieu a véritablement donné inspirer à cet homme en soutane , à ce Ministre du Roi , que je suis un homme abominable.

Voici ce que je réponds à votre question ; je réponds..... Qu'on ne doit jamais y répondre , attendu que jamais on ne doit la faire. Je m'explique : toutes les questions humaines ont un certain terme , au-delà duquel il ne leurs est point permis de passer sous peine d'être déclarées téméraires , hérétiques & rebelles. Il n'est point rare qu'on attache un fagot à ces questionneurs dangereux , comme au temps d'Horace on en attachoit un aux cornes d'un taureau furieux. *Fænum habet in cornu.* Ce qui peut arriver de plus heureux à ces gens à questions redoublées , est d'être renvoyés sans réponse , autrement où seroit on réduit ; il faudroit bien mettre les clefs sous la porte.

Voici sur ce sujet une comparaison  
frappante & meilleure qu'une raison : le  
tonneau du plus excellent vin n'a-t-il  
pas toujours un peu de lie ? Or que  
penseriez vous d'un homme qui mar-  
chandant un muid de vin de Baune  
ou de Silleri , au lieu de le goûter , y  
insinueroit un bâton pointu , agiteroit  
fortement la lie du fond , troubleroit  
toute la liqueur , & vous diroit d'un  
grand sang froid : votre vin ne vaut  
rien. Vous lui répondriez : « vous êtes un  
» sot ou un fou , mon vin étoit excel-  
» lent jusques à la lie , pourquoi êtes-  
» vous allé remuer le fond pour gâter  
» le dessus ; je n'en serai pas la dupe ,  
» & vous prendrez mon vin , vous le  
» payerez , vous le boirez malgré son  
» déboire , ou nous plaiderons & je  
» vous ruinerai. » Voilà la pure raison.

L'application saute aux yeux.  
Point de question de théologie ou  
de politique (& la Bastille est de ces  
deux genres , qui n'ait au fond sa lie

plus ou moins : point de raisonneur subtil & opiniâtre qui n'ait aussi quelque argument pointu pour troubler tout en la remuant jusqu'au fond ; mais la peine est au bout. On vous fait mon homme ; on lui fait avaler la liqueur toute trouble ; & s'il regimbe , on use d'un entonnoir , ou d'un baillon , selon la méthode nouvelle , vérifiée & registrée en Parlement.

Je finis cette note , ou plutôt cette dissertation importante par un conte qu'on m'a redit cent fois , & que je puis bien redire une feule. Il peint à merveilles l'esprit des procédés ( je ne dis pas de la procédure ) de toutes les Bastilles :

M. de Bougibous Officier gascon , avoit été chargé de faire enterrer les morts un lendemain de bataille ; pressé de besogne , il harceloit ses fossoyeurs : cependant plusieurs blessés croient de toutes les forces qui leur restoient. Eh

*Monsieur je ne suis pas mort ! Enterrez toujours , répondoit gravement & judicieusement M. de Bougibous , si l'on s'amusoit à écouter ces coquins-là , il n'y en auroit pas un de mort , & sur cela fossoyeurs d'enterrer... En effet c'est le plus court.*

O vous , qui raisonnez sur la Gazette dans les cafés de Paris ; vous , qui rimez des couplets naïfs dans un souper devant des inconnus ; vous , qui écrivez de la prose sincère dans votre cabinet , vous êtes souvent , sans vous en douter , sur un champ de bataille , & beaucoup plus morts que vous ne pensez. Peut-être on vous enterrera ce soir... & moi qui écris ceci , suis je bien en vie?... Oui , je me crois vivant sous Louis XVI : mais dix ans plutôt je n'aurois juré de rien ; & puis que gagneroit on à ma sépulture ? le Roi seroit obligé de nourrir un mort de plus ; & perdroit un sujet , qui sans lui coûter une obole , lui

donnant même fort exactement une partie de son argent, le cherit & desire plus sa véritable prospérité, que la plupart des vivans qui ne l'envirront que pour demander.

---

### T E X T E.

*Les filles de joie, autrefois faciles à compter, furent alors, dans les rues de Paris, comme le sable sur les bords de la mer.*

### N O T E.

ON lit ceci dans les Essais historiques de la Ville de Paris par M. de Ste. Foi : « Il n'y a pas encore un demi siecle qu'on auroit eu de la peine à compter dans Paris plus de 50 ou 60 filles entretenues. Les filles évitoient l'éclat, alloient à pied & toujours simplement vêtues : les gens du monde étoient galants, cherchoient à plaire, & tâchoient d'a-

» voir, comme on disoit alors ; des  
 » bonnes fortunes ; cela marquoit de  
 » la délicatesse , un certain amour pro-  
 » pre ; aujourd'hui on entretient : on  
 » prétend qu'il y a à présent à Paris  
 » près de trois mille filles entretenues.  
 » Aussi quelle différence pour le ref-  
 » peit qu'on portoit aux Dames. Louis  
 » XIV , à la chasse ou en voyage , ne  
 » passoit jamais devant une femme sans  
 » lui ôter son chapeau. »

Depuis le livre de M. de Ste. Foi ,  
 le nombre des filles entretenues s'est  
 dit - on beaucoup accru ; des calcula-  
 teurs veulent presque le porter au dou-  
 ble ; & jusqu'à 20 mille celui des filles  
 entretenues par tout le public en corps.  
 Soyons raisonnables , & malgré les ré-  
 flexions de M. de Ste. Foi , reconnois-  
 sons ingénument la supériorité de ce  
 bon temps sur le temps passé : car en-  
 fin , ne voilà-t-il pas , si je fais compter ,  
 26 mille bonnes fortunes à choisir  
 maintenant tous les jours , contre une

autrefois dans six mois : tant de bonnes fortunes ne peuvent faire qu'un peuple très - fortuné

Un homme ignorant des choses de ce monde, & plus sévere encore que M. de Ste. Foi , demandoit un jour à l'un des principaux Magistrats de la bonne Ville de Paris , si moralement & physiquement il ne seroit pas possible de se passer de cette foule de filles publiques. Moralement parlant , un homme qui a des mœurs s'abstient de cette éngéance ; & physiquement parlant , un homme avec une femme à lui , peut s'abstenir encore mieux de la femme de tous les autres ; il ne s'agit donc , disoit le politique ignorant , que de favoriser les bonnes mœurs & décourager le célibat. Que vous importe de laisser quelque temps dans l'embarras de l'abstinence des hommes vicieux , dont l'intempérance vous met dans un continual embarras vous-même ?

Que dites - vous , bon Dieu , s'écria  
le

» le Magistrat , avec votre chimere de  
» mœurs ? nous passer de filles de joie ,  
» nous à qui il en manque encore cinq  
» ou six mille ! On a eu peur quelquefois  
» de la disette du pain à Paris ; mais  
» moi je tremble bien davantage de la  
» disette de filles . Apprenez , mon cher  
» Monsieur ; que cette denrée est la pre-  
» miere dans l'ordre des choses de pre-  
» mière nécessité . Pour une nation bien  
» policée , voici l'économie politique  
» dès besoins dans une Capitale : les  
» filles , les spectacles & le tabac ; le  
» pain vient après . Eh ! que devien-  
» drions - nous si cette denrée s'épuise  
» soit ; comme il est à craindre ?  
» Quelles portes , quels verroux dé-  
» fendroient nos femmes & nos filles ?  
» Songez - vous que cinquante mille  
» vautours , portants bec & ongles ,  
» voltigent nuit & jour autour de  
» nous ? Qu'on néglige un jour seule-  
» ment de leur jettter de la pâture  
» corrompue , & nous les verrons ,

» malgré nous , dévorer à notre cro-  
» chet nos provisions les plus fraîches.

A ce discours l'ignorant émer-  
veillé s'écria : « la belle chose qu'une  
» Capitale où la Magistrature même  
» entretient la corruption pour at-  
» tirer & nourrir les oiseaux de proie  
» à cent lieues à la ronde ! Mais il  
» me semble au contraire , Monsieur ,  
» que ces prétendus vautours ne sont  
» au fond que des oissons plumés jour-  
» nellement par quatre ou cinq mille  
» harpies , lesquelles se font à leurs  
» dépens de bons oreillers , de bons  
» matelats , de bons duvets : & vous ,  
» Monsieur le Magistrat , couchez-  
» vous sur la dure ? »

L'homme aux filles à ces mots rou-  
git un peu , se mordit la levre & dit  
à demi bas : « voilà un questionneur  
» qui auroit besoin d'apprendre à  
» se taire , quelque part..... il sera  
noté. »

Si par une mauvaise honte que je

ne puis surmonter , toute ridicule qu'elle est , je ne craignois pas de me livrer à une digression tant soit peu déplacée , ce seroit bien ici l'occasion , puisque j'y suis , de raconter comme quoi le politique ignorant échappa , par un événement extraordinaire au péril de la retraite que le Magistrat lui minutoit déjà dans son ame : je dirois comment un vent s'étant inopinément élevé du côté de Versailles , s'engouffra dans la simarre de ce Magistrat , l'enfla comme une voile , & le fit cingler en l'air plus rapidement que le meilleur voilier des ports d'Angleterre , à une telle hauteur , qu'il perdit de vue cet ignorant qui l'avoit un peu molesté : j'aurois dit comment ce vent , après avoir soutenu ce Magistrat en l'air au-dessus de la mer entre *Douvres & Calais* , tombant tout à plat , le laissa tomber aussi de cette hauteur énorme , sans qu'il se noyât comme Icare , ou se cassât le

cou comme Phaëton ; & sur cela je n'aurois pas manqué de faire une remarque curieuse & savante , c'est qu'au trefois ces sortes de chûtes étoient mortelles ; elles expédioient souvent leur homme dans les vingt-quatre heures : mais au temps à peu près dont je parle , ceux qui tomboient le matin n'en soupoient que mieux le soir , & mieux encore le lendemain. Les Physiciens qui fourmilloient à cette époque , expliquoient ce phénomene en disant : que les hommes par trait de temps , étoient devenus beaucoup plus légers en France : à les entendre , un homme à la Cour ne pesoit gueres plus que de l'air renfermé dans une peau bien lissée ; & ce qui confirmoit leur conjecture , c'est que plusieurs de ceux qui tomboient de ces côtés-là , bondissoient encore sur la place même comme des balons.

Enfin , si j'étois homme à cajoler la petite malice du cœur humain , je ter-

minerois ma digression par une conversation que l'ignorant eut avec le Magistrat au retour de son voyage en l'air ; ils se rencontrerent peu de temps après dans un souper , se reconnurent , sourirent & s'approcherent. Le sujet de cette conversation fut curieux & la matiere abondante car , elle roula sur les sots & les fripons de deux grands élémens ; le déchu qui avoit lui seul plus vu de ces gens-là que tous les hommes de l'Europe ensemble , sans s'expliquer jamais d'une maniere bien positive , laissa pourtant deviner à l'ignorant une grande vérité dont il se doutoit déjà , c'est que le cœur humain est toujours le même tant sur mer que sur terre , & qu'après tout Horace à raison quand il dit : *Cælum non animum mutant qui trans mare currunt* , mais le ciel me préserve d'en révéler davantage ; celui qui a dit : *sur les Dieux & sur les Rois silence* , n'a pas si bien rencontré à mon

avis que s'il eût dit , *silence sur les sots & les fripons* : en effet , Dieu pardonne ce qu'on dit , & les Rois l'ignorent ; au lieu que messieurs les sots vous chicanent pour les choses même que vous n'avez pas voulu dire , & nos seigneurs les fripons vous nuisent à raison de celles que vous auriez pu dire . Je me tairai donc , & de toute cette conversation je n'en dirai que la fin .

Convenez , dit l'ignorant au Magistrat , maintenant que vous êtes sans intérêt à la chose , que pour le bonheur de la vie un galant homme peut à toute force se passer d'une fille de joie , laquelle est souvent une fille bien triste , & je conviendrai moi qu'il ne fauroit au contraire se passer d'une femme douce , aimable & gaie , dût-elle être vertueuse . — Vertueuse est bien fort , répondit le Magistrat , cependant je vous l'accorde . — Convenez de plus , poursuivit l'ignorant , qu'un bon souper tel que celui-ci , dans

un joli salon , en bonne compagnie ;  
est infiniment préférable à toute es-  
pece de voyage en l'air , tel que ce-  
lui-ci que vous avez fait . — Passé en-  
core , mais parlons bas . — Pourquoi ?  
songeriez - vous à quelque nouveau  
voyage ? — Point du tout , mais on me  
paye mon repos à peu près comme si  
je voyageois toujours , & cette hon-  
nêteté mérite bien quelque discrétion .

— Qu'appellez-vous honnêteté , c'est  
un droit , & ces pensions de repos  
sont maintenant au rang des loix fon-  
damentales ; d'ailleurs le Ministre d'au-  
jourd'hui , pouvant & devant être un  
jour le Ministre d'hier , son intérêt  
n'est-il pas le vôtre ? — Au fond vous  
avez raison , mais la discrétion est  
chez moi une vertu d'habitude ; son-  
gez en effet que toutes les places que  
j'ai occupées étoient sous la consécra-  
tion d'*Harpocrate* . — Qu'est-ce que cet  
*Harpocrate* demanda l'ignorant , —  
c'est le Dieu du silence & du secret . —

Oh bien , j'ai l'honneur de vous aver tir que votre Dieu n'est point du tout le mien. Vous autres gens en place , qui savez tout , il est bon peut-être que vous ne disiez rien ; mais moi qui ne suis rien & ne fais rien , il est juste que par dédommagement je puise dire tout ce que j'apprens ; aussi raconterai-je notre conversation à qui voudra l'entendre. — Mais il me semble que je ne vous ai rien dit. — Nous sommes loin de compte , car je prétens que vous m'avez dit tout ce que vous avez refusé de me dire.

Effectivement l'ignorant me raconta cette conversation , c'est - à - dire , les questions d'un côté , & les *non réponses* du Magistrat de l'autre ; & je trouvai les questions fort piquantes & les *non réponses* fort instruēives.

Il me sembla que ces *non réponses* pouvoient se calculer en bonne politique , comme on calcule en Géométrie les quantités négatives ; qu'il étoit très-

vrai dans les deux sciences que moins par moins valent plus , & que deux négatives de politique multiplées l'une par l'autre , valent une bonne affirmative : quoi qu'il en soit , ces vérités délicates sont chez moi comme dans leur puits ; elles se noyeront plutôt que je les en tire.

---

## T E X T E.

*Je conclus que tout ce fatras de pouvoirs intermédiaires , n'est qu'un verbiage d'auteur.*

## N O T E.

R IEN n'est plus doux en tout temps que de contredire un homme très-célébre , rien n'est plus commode quand il est mort. On y trouve honneur & sûreté. Je ne pousserai pas plus loin mes réflexions là-dessus ; je raconterai seulement , à propos ou non , qu'un jour un apothicaire disoit fièrement :

*Oui, Messieurs, c'est moi moi-même qui purge M. de Voltaire.* Voyons donc à nous procurer l'honneur de purger Montesquieu. J'avoue que l'idée des pouvoirs intermédiaires, subordonnés & dépendans, établis comme un caractère distinctif de la Monarchie, m'a toujours paru une idée peccante dont il falloit purger son livre.

D'abord je confesse que je ne sens pas assez la différence entre ces mots *subordonnés* & *dépendans*. S'il ne s'agissoit ici que d'une idée ordinaire, & qui suit dans un ouvrage le mouvement des autres idées, remarquer dans son expression un terme superflu, feroit une chicane de Grammairien ; mais quand il s'agit d'une *idée principe*, d'une idée qui doit imprimer son mouvement à plusieurs autres idées, un mot inutile est un grand défaut. Quand même on allégueroit entre ceux-ci une différence réelle, elle feroit subtile, & la subtilité dans un ouvrage

de législation est un plus grand défaut que le mensonge même : avec du bon sens & de l'attention, on peut démêler ce qui est faux ; mais on a besoin de sagacité pour démêler ce qui est subtil.

Quoi qu'il en soit, ces pouvoirs *intermédiaires & subordonnés* sont dans la nature de la république autant & plus que dans celle de la monarchie ; car le *peuple Roi* est bien moins capable de faire tout directement par lui-même , qu'un *homme Roi* : aussi nul gouvernement ne subsiste sans cette économie de *pouvoirs intermédiaires*. L'exécution des loix militaires , des loix civiles , des loix fiscales , des loix religieuses ne fauroit s'en passer : je pourrois facilement prouver ceci par des exemples tirés de nos républiques modernes , mais j'aime mieux les prendre dans la république Romaine pour deux raisons : la première , que la citation me fera plus d'honneur ; la seconde ,

qu'elle sera moins exposée à la contradiction.

A Rome donc toute la machine du Gouvernement étoit composée de pouvoirs intermédiaires & subordonnés : les deux extrêmes de la République Romaine étoient d'un côté le peuple en corps assemblé par tribus ou par centuries ; mais qui des deux manieres étoit toujours le Monarque , *le peuple Roi , populus Rex* : de l'autre étoient les citoyens séparés & pour lors sujets : entre ces deux points étoient placés des pouvoirs vraiment intermédiaires & subordonnés. Le Sénat & les Consuls n'avoient qu'un pouvoir *intermédiaire & subordonné* au peuple dans tout ce qui concernoit les Loix politiques. Les Préteurs n'avoient qu'un pouvoir intermédiaire & subordonné dans tout ce qui concernoit les loix civiles & criminelles : il en étoit ainsi des Ediles pour certaines loix de police, des Questeurs à l'égard des loix fiscales en un mot les pou-

voirs intermédiaires dérivent de ce principe commun à tous les Gouvernemens , que le Souverain , soit un peuple , soit un Sénat , soit un homme ne pouvant jamais , & ne devant pas toujours tout faire par lui-même , doit établir entre lui & ses sujets des Magistrats intermédiaires & dépendans.

Ceci ne vaudroit peut - être pas la peine d'être remarqué , si l'on n'avoit fort abusé dans ces derniers temps de ce prétendu principe de Montesquieu. Notre Gouvernement donna , il y a quelques années , une rude atteinte à des Corps qui exercent la plus grande portion de ces pouvoirs intermédiaires ; de tous côtés on cria à la subversion de la Monarchie ; & le principe de Montesquieu fut souvent rappelé. Je ne dis pas assurément qu'en cette occasion le Gouvernement fit bien ; mais j'ose croire qu'il n'avoit pas tout le tort qu'alors on lui imputoit : les

fondemens de la Monarchie sont autre part que dans ces Corps ; & ceux qui disoient aux Parlemens ne cessez pas de demander les états généraux , & cessez de vous demander vous mêmes , rencontrent ce semble beaucoup mieux .

Certain Européen se trouvant chez des Sauvages nus comme la main , leur persuada , dit-on , que son habit , qu'il vouloit faire respecter , étoit sa peau même ; un jour que cet habit se déchira , ces Sauvages crurent tous que l'Européen étoit dangereusement blessé ; & ses bons amis s'inquiétoient & craignoient qu'il n'en mourût : il en fut quitte pour quelques points d'aiguille : vrai ou faux , ce petit conte à bien son application . Un de nos proverbes aussi , dans sa naïve simplicité , dit qu'il ne faut pas confondre la chemise & la peau : je fais des Corps politiques & des Etats entiers qui , pour garder leur chemise , se sont laissé écorcher la peau .

## T E X T E.

*Les vices des grands Seigneurs , en les confondant avec les derniers plébiens , ramenoient sans cesse cette idée si douce d'égalité , seule base de toute vraie Politique.*

## N O T E.

**L**es grands Seigneurs de ces temps-là donnoient fréquemment à la nation un spectacle d'un genre assez neuf & qui l'amusoit beaucoup ; c'étoit une espèce de combat qui , parmi plusieurs différences , avoit quelques ressemblances avec nos anciens tournois ou nos combats à la barrière.

Au lieu d'une rase campagne , ou d'une place publique , on choisissoit une salle fort vaste ; mais bien close & bien couverte , & garnie au fond d'une espece d'amphithéâtre pour les

Juges du combat ; ces Judges n'étoient point comme autrefois des Rois , des Reines , des Princes , des Princesses , & toutes les plus belles Dames de la Cour dans leur plus brillante parure ; ces Judges étoient une assémlée de personnes , dont on ne pouvoit dire positivement si elles étoient hommes ou femmes : cependant leur visage & leur vêtement sembloit tenir plus de la femme que de l'homme . Loin d'être vêtus comme les hommes de leur temps , dont les habits étroits pouvoient se comparer à ces étuis où l'on enguaine de petits flacons remplis d'eau spiritueuse , ces Judges affectoient au contraire de porter une robe plus ample , plus longue & plus traînante que la robe d'une femme : leur tête étoit chargée de boucles de cheveux , & sur-tout d'un ornement élevé en piramide , surmonté de je ne sais quoi flottant en l'air , c'étoit à - peu - près la coëffure des femmes de leur temps : quant au visage

visage de ces Judges dans l'éloignement :  
on n'y discernoit aucune trace de barbe ;  
& plusieurs même avoient le menton  
si fleuri , l'air si vif & si badin , que  
les meilleurs observateurs gageoient  
hautement que c'étoient de jeunes  
femmes.

Au bas de l'amphithéâtre on voyoit  
répandues d'autres personnes, vêtues de  
la même maniere ; mais leur robe  
étoit de la couleur la plus sombre ;  
au lieu que celle des personnages de  
l'amphithéâtre étoit d'une couleur écla-  
tanté : ceux-ci d'ailleurs étoient assis ,  
& ceux - là restoient debout. L'arene  
des combattans étoit entre ces Judges &  
la foule du peuple qui venoit inon-  
der la salle du combat & son por-  
tique.

Dans les anciens tournois , les  
champions étoient appellés au com-  
bat par le son des trompettes &  
des clairons ; mais dans celui-ci c'é-  
toient des hommes vêtus d'une lon-

gue jaquette noire , qui se mettant à la bouche un cornet d'un papier unique en son espece , sonnoient la charge d'une maniere plus terrible que cent trompettes : aussi ce papier , instrument de combat , étoit-il fabriqué sur une méthode dont le Gouvernement seul avoit le secret : par un art merveilleux & jusqu'alors inconnu , on étoit parvenu à lui faire rendre un son plus éclatant que celui de l'airain & plus terrible que celui du canon . On m'a raconté que l'Angleterre ayant éventé le secret de ce papier belligérant , l'avoit si supérieurement imité , qu'un jour dans un essai qui s'en fit publiquement à Londres ; le son épouvantable qu'un de ces cornets rendit dans la Salle de Westminster , renversa un Gouverneur Anglois & des Bataillons entiers de soldats jusques dans l'Amérique ; si ce fait est vrai , ce fut bien pis que le fameux cornet de l'Ariooste ,

lequel n'épouventoit qu'à quelques toises.

Je ne garantis ni le cornet d'airain de l'Arioste , ni le cornet de papier de Westminster ; mais ce qu'il y a de très-certain , c'est qu'au bruit de ce papier en France les combattans paroisoient dans l'arenie : alors on voyoit d'un côté un des plus grands Seigneurs du Royaume & de l'autre..... Ici la différence étoit grande avec les anciens combats. Un Chevalier du temps passé se feroit cru déshonoré de se battre contre un *vilain* ; se battre contre une femme eût été une indignité sans exemple ; dans les combats dont je parle ; cet ordre ancien étoit absolument renversé ; un grand Seigneur se battoit fort bien contre une femme , & contre les *vilains* , les plus vilains du Royaume ; ces disparates même faisoient une grande partie de l'agrément du combat : voici une autre différence non moins singuliere ; au lieu

d'être montés sur un grand cheval de bataille bardé de fer & surmonté de pañaches , les combattans se juchoiient sur les épaules d'un homme couvert d'une longue tunique noire ; cet homme , qui pour l'ordinaire étoit agile & robuste , sembloit , en les portant , sentir la légéreté de son fardeau , & s'en jouer .

Ce n'est pas tout : à la place de lance les champions tenoient dans la main droite une plume d'une longueur démesurée & d'une pointe effrayante ; & dans la gauche , en guise de bouclier , une bouteille d'encre : sur leur tête des liasses de papier noirci étoient façonnées en casque : ce casque singulier étoit ouvert , & ce qui réjouissoit sur-tout les spectateurs , c'est qu'à la place de l'ancienne visiere , chaque champion s'ajustoit sur le nés une large paire de besicles , formées par deux excellens verres de microscope , lesquels grossiffoient à leurs yeux , jus-

qu'au prodige , les plus petits objets .  
Des hommes qui avoient essayé ces  
besicles , prétendoient qu'un ciron y  
paroifsoit un éléphant .

Ainsi armés , ils s'avancoient , cou-  
roient , se ruoient l'un sur l'autre , rien  
n'égaloit leur acharnement & leur fu-  
reur : à chaque coup de plume , ils se  
perçoient de part en part , & ne pa-  
roissoient pas même le sentir : on les  
voyoit s'arracher les papiers qui dé-  
fendoient leur tête & se casser leur  
bouteille sur le crâne ; l'encre ruisse-  
loit de tous côtés ; les papiers en lam-  
beaux montroient à nud les combat-  
tans ; la terre étoit jonchée de tron-  
çons de plume ; à chaque instant des  
écuyers , toujours en robe noire , leurs  
fournissoient nouvelles plumes , nou-  
veaux papiers , nouvelles bouteilles ;  
enfin , lorsque tous deux étoient à-peu-  
près noirs , déchirés & méconnoissa-  
bles des pieds à la tête , les Judges du  
combat se levoient , & pour l'ordinai-

re , ils adjugeoient la victoire à celui qui avoit le plus cassé de bouteilles , brisé de plumes & déchiré de papiers.

Mais ce qui achieve de rendre la nature de ces Judges tout à fait inexplicable , c'est que par leur ordre , & par les loix même de ces combats , ( car ils avoient leurs loix ) tous ces débris de papier , de plumes de bouteilles d'encre , soigneusement recueillis , étoient portés chez ces Judges : & là , par des fourneaux & des vases chimiques , connus d'eux seuls en Europe , ils favoient en extraire un aliment de très - haut goût dont ils se nourrissent.

Mais pendant ce combat , qui pourroit exprimer les transes , les vœux , les cris , l'anxiété des parens & des amis des combattans ? Au sortir de ce singulier duel , tout Paris disputoit huit jours , & après Paris les Provinces disputoient un mois sur les nuances de noir que chaque champion en avoit rapportés .

Deux hommes seuls dans le Royaume  
osoient soutenir que ces champions  
étoient sortis blancs comme neige ;  
& ces deux hommes étoient précisément  
ceux qui les avoient portés sur  
leurs épaules : mais comme c'étoient  
presque toujours gens de beaucoup  
d'esprit , ils avoient la mauvaise habi-  
tude de sourire finement en disant  
certaines choses ; & quand ils disoient  
par exemple le champion que je por-  
tois n'avoit pas une tache , il est sorti  
du combat net comme un denier , ils  
avoient beau se contraindre , toujours  
quelque pli laissoit échapper le sou-  
rire : & chacun répondoit tout bas :  
*écrivez qu'il a ri.* Ce trait passant de  
bouche en bouche , d'un bout du  
Royaume à l'autre , vous n'eussiez en-  
tendu que ces mots : *Ecrivez qu'il a  
ri.* — Le reste de l'Europe rivoit aussi  
beaucoup de tout cela.

O heureuse & trois fois heureuse  
la nation dont toute l'histoire seroit

ceci. *Cette nation rivoit & faisoit rire ;*  
*malheureuse au contraire , & cent fois*  
*malheureuse celle dont l'histoire se*  
*réduiroit à ces paroles : Ce peuple n'a*  
*jamais ri ni fait rire : je n'en dis pas*  
*davantage , c'est au lecteur impartial à*  
*décider sérieusement quelle nation*  
*dans l'Europe peut se vanter d'avoir*  
*eu les rieurs de son côté.*

— — — — —

### T E X T E.

*Notre Magistrature faisoit alors des*  
*miracles.*

### N O T E.

**O**N croira peut-être que ce mot miracle est employé par métaphore : point du tout , c'est le mot propre & je le prouve.

La Magistrature de ce temps , de douze corps distincts , & séparés à cinquante , à cent , & même deux cents lieues les uns des autres , fit un seul & unique corps : prodige infiniment su-

périeur à celui du mois de Mai 1648.

La Magistrature faisoit alors la loi ,  
précisément en refusant de la faire.

Elle n'opéroit jamais mieux le bien  
public qu'en cessant le bien de tous  
les particuliers.

Quand elle vouloit s'asseoir mieux  
& résider plus solidement , les Ma-  
gistrats n'avoient qu'à prendre des bot-  
tes fortes & faire venir des chevaux  
de poste.

La Magistrature dont je parle , fit  
entrer au vu & au su de l'Europe  
entiere , dans l'oreille d'un seul Roi ,  
plus de remontrances que dans les  
oreilles de tous les Rois ses prédé-  
cesseurs ensemble , & l'on vit le pro-  
dige du *contenu* plus grand que le  
*contenant*.

Le prophete Elie fit descendre une  
fois le feu du Ciel sur un Autel , &  
la Magistrature fit descendre , toutes  
les fois qu'il lui plut , Dieu lui-même  
sur le lit d'un Janséniste.

La Justice dans ses mains devint une chose si merveilleuse , qu'on vit les hommes les plus opulens se ruiner pour l'obtenir . On vit même de pauvres laboureurs quitter leur chau-miere , accourir de cent lieues , arriver à la porte du temple de la Justice , la regarder un moment , & mourir de joie , de fatigue & de faim .

L'Europe entière regarda comme un prodige d'humanité , l'Arrêt de la Magistrature contre un méchant vieillard de la Langue-d'Oc .

L'Arrêt contre un Général , originaire du pays d'Hybernie , fut regardé comme un prodige de science militaire ; & son exécution majestueuse comme un prodige de discrétion & de prudence .

Un prodige de prévoyance fut son Arrêt contre un citoyen d'Amiens , roué enfant , pour avoir mal parlé , de peur qu'il ne poussât les choses juf-ques à malfaire quand il feroit homme .

Ne passons pas sous silence une invention non moins miraculeuse de la Magistrature , c'étoit celle d'éterniser les livres & les pensées ; invention supérieure en tout à celle de l'Imprimerie même , & par le fond & par la forme. Un livre contenoit-il quelque vérité précieuse ? craignoit-on que les vers ne détruisissent cette vérité en rongeant le livre ? aussi-tôt les Magistrats s'assembloient en grande cérémonie , ils écrivoient sur une feuille de papier magique une conjuration en forme de réquisitoire aux puissances célestes , puis enveloppant le livre de la feuille & de la conjuration , ils faisoient jeter le tout , par un de leurs suppôts , dans un feu vif & clair ; chose que nos peres n'avoient jamais pu voir dans toutes leurs épreuves juridiques par le feu , la feuille de réquisitoire seule périssait , & le livre conservé par elle sortoit de ce brasier , sain , entier , resplendissant de lumières in-

corruptible & presque éternel : c'étoit alors à qui le verroit , le liroit , le croiroit.

Enfin , je terminerai cette importante note par le récit un peu plus détaillé , d'un prodige qui passe à mon gré tous les autres prodiges. Je veux parler du miracle du *Pat* , ou , si l'on veut un terme plus noble , du vase magique : je le donne en cent au Sr. le *Dru* , surnommé *Comus* : il faut expliquer ceci.

Quelques hommes un peu durs à la persuasion ont nié , malgré Moliere , que les gens de qualité fussent tout sans avoir rien appris ; mais je leur défie de disputer ce merveilleux avantage aux Magistrats du temps dont je parle : on voyoit en effet de jeunes Magistrats , mal purgés encore du mauvais lait de leur nourrice , savoir tout excepté ce qu'ils avoient appris : (1)

---

(1) J'entens par là , le Latin , & les Instituts.

tel qui s'étoit couché la veille enfant & ignorant , s'endormoit le lendemain sage , savant , profond , maître de la fortune & de la vie des hommes , plus qu'homme enfin . A quoi tenoit ce miraculeux effet ? Je vous le confierai , lecteur , mais ne me décélez pas .

Au fond du Temple de la Justice , étoit conservé avec un soin religieux un vase magique , dont je ne puis comparer la forme qu'à celle d'un pot renversé , avec quatre anses pour le saisir : dans ce vase même , au milieu d'une assemblée générale , on inséroit la tête du jeune candidat , & pour l'ordinaire , après deux heures d'infusion ou plutôt d'ébullition , cette tête , par un prodige inoui , se trouvoit pénétrée , jusques dans les derniers replis de son cerveau , de tout ce qui étoit le plus inaccessible aux autres têtes qui n'avoient point de pot magique où se fourrer .

Oui , lecteur , vous pouvez m'en croire , à l'instant même , l'Histoire

de France , par exemple , s'ouvoit aux yeux du candidat comme une boîte fermée pour tous les autres ; & il y voyoit intuitivement un droit public.

La métaphysique des Etats , ou autrement la *politique* se nichoit toute entière sans confusion , comme sans fraction , dans cette tête infusée ; politique des Etats entre eux , politique intérieure & économique , politique de la Police , politique *haute ! moyenne & basse* santé du corps politique , maladies du corps politique , régime & remèdes du corps politique , rien de ces grandes connoissances ne leur étoit désormais étranger : aussi avoient-ils seuls le privilége d'en parler entr'eux sans interruption , & d'en écrire pour les Rois sans censure. Même l'un d'eux , joignant la pratique au précepte , gouverna la France , & jamais la France ne se porta si bien , à quelques légères convulsions près dans les parties de l'*Armorique*.

Au reste , j'avertis spécialement le lecteur , de ne point confondre le vase magique du Temple de la Justice , avec un autre pot à quatre anses , où l'on faisoit dans le même temps infuser aussi quelques têtes sur une montagne qui s'éleve au sein de Paris : les habitans de cette montagne sont plus étrangers au reste des Parisiens que les Anglois aux François , même en temps de guerre ; manieres , language , vêtement tout differe , mais la vertu de leur pot magique differe encore davantage . On remarquoit depuis long-temps que l'influence du pot de la montagne s'affoiblissoit à mesure que celle du *pot* de la Magistrature acquéroit plus d'énergie : on ne fait par quel rapport secret l'un ne pouvoit rien quand l'autre pouvoit tout .

Il y avoit encore en France d'autres talismans attachés à des pots ; mais tous alors cédoient au talisman de la Magistrature : on en vit une

préuve qui étonna bien l'Europe ; ce fut sans doute le plus mémorable prodige dont la Magistrature puissé jamais se vanter. Le plus terrible de ces talismans fut jadis appliqué , par un magicien Espagnol , au fond d'un pot à trois anses : ce vase miraculeux donna long-temps à ceux qui se l'enfoncoient sur la tête jusques aux yeux un pouvoir surhumain : comme *Jo-sué* , ils arrêtoient le Soleil dans sa course : comme *Canidie* , ils faisoient descendre la Lune le soir pour danser sur l'herbe fraîche : c'étoit pour eux un jeu de faire pâlir les Rois sur leur trône. A leur voix , à leur geste , on voyoit ces Rois en descendre , se prosterner à genoux comme des enfans timides , confesser leurs fautes , attendant avec frayeur leur pardon de la bouche de ces nouveaux maîtres.... Eh bien ! ce qu'on n'aurroit jamais osé même imaginer , ce talisman si célèbre , si redouté , on le vit

vit se briser en mille pieces au pre-  
mier choc du pot magique de la Ma-  
gistrature ; ce fut véritablement le  
combat du pot de fer contre le pot  
de terre. Avec un secret pareil il ne  
faut plus s'étonner des miracles que  
fit alors la Magistrature , mais de  
ceux qu'elle ne fit pas.

Je n'en dirai pas davantage , mais  
je confie au lecteur ( toujours sous  
le secret ) que j'ai dans mon porte-  
feuille , une histoire *philosophique &*  
*politique* de tous ces pots en tête ,  
ou de ces têtes en pot. L'ouvrage , sur  
ma parole , sera curieux autant qu'uti-  
le ; c'est-là que je me flatte de démon-  
trer , non par raisons , mais par anec-  
dotes , ce qui est bien plus fort , que tous  
ces vases ou pots magiques viennent  
s'emboîter & comme se perdre dans un  
autre pot en tête , le plus puissant de  
tous. Lecteur ! vous voilà déjà curieux  
de le connoître ; & j'entends que vous  
me demandez d'avance le nom de ce

vase merveilleux. En vérité j'ai pres-  
que honte de prononcer celui que le  
sot vulgaire lui a donné : ne sauriez  
vous le deviner , pour m'obliger ? ...  
Vous ne voulez pas : vous êtes pa-  
riffeux ; en votre qualité de lecteur ,  
vous prétendez sans doute que je dois ,  
moi , en ma qualité d'auteur , vous met-  
tre tout sous les yeux & dans les  
mains... Eh bien , j'obéis , puisque je  
vous ai fait mon maître : apprenez  
donc que ce premier des pots en tête ,  
cette espece de casque devant lequel tou-  
te valeur fléchit , toute fierté s'humilie ,  
toute puissance s'abaisse , toute force  
s'affoiblit ; ce casque qui fut comme  
un joug pour la tête d'Alexandre  
même & de César. Eh bien , lecteur !  
c'est , ne vous en déplaise , *un hon-  
net de nuit.*

Oui , lecteur , un bonnet de nuit &  
ne vous recriez pas ; attendez mon  
livre , lisez le bien , & vous conviendrez  
avec étonnement des rapports géomé-

triques , physiques , politiques & moraux du bonnet de nuit avec tous les autres bonnets , & par cette entremise avec toutes les têtes ; car les têtes valent bien plus par leur bonnet , que les bonnets ne valent par les têtes .

Si par hasard , lecteur , vous êtes géometre ( ce qu'à Dieu ne plaise ) vous découvrirez peut - être dans ces rapports du bonnet de nuit avec les bonnets quarrés , triangulaires , ronds , &c. le germe d'une géométrie nouvelle & transcendante ; vous verrez naître des différentes courbures de ces bonnets des problèmes incomparablement plus curieux , & plus utiles que ceux de la *spirale* , de la *cicloïde* , des *trajectoires* , &c. qui fait même si dans la courbe du bonnet de nuit vous ne trouveriez pas la vraie solution du fameux problème de *la plus vite descente*

Que si vous êtes physicien , vous appercevez dans le bonnet de nuit le premier des magnetismes .

Si vous êtes politique , vous y verrez le moule des états : êtes - vous philosophe , vous y observerez le moule secret du cœur humain , celui où les hommes viennent prendre leur maîtresse forme , comme dit Montaigne.

Vous m'interrompez , impatient lecteur , pour me demander quel rapport peut avoir un bonnet de nuit avec la Bastille , qui est mon premier sujet . Ah ! croyez - moi , le rapport souvent le plus intime . Les bonnets quadrés , les bonnets triangulaires , les bonnets ronds ou pointus , les bonnets fendus , enfin les bonnets à trois étages ont eu de très - grands rapports avec toutes les Bastilles de l'Univers ; mais ces rapports se sont altérés par le temps , au lieu que l'influence du bonnet de nuit ne changera jamais . Mais , patience , attendez mon livre : il est sous presse .

Grâces au Ciel j'ai fini cette note ,

& je l'ai relu avec complaisance. En vérité, si le lecteur m'accuse de méthode je ne fais plus qu'y faire.

---

### T E X T E.

*Comment concilier l'honneur avec les banqueroutes devenues méthode de commerce & principe de richesses.*

### N O T E

*Sur les banqueroutes.*

JE définis une banqueroute , une méthode inventée par les débiteurs pour forcer un créancier à leur céder une partie de son bien , par la crainte de perdre le tout avec les gens d'affaires.

Or , d'après cette définition , je raisonne & je dis : cette méthode n'est point un privilège exclusif pour tel homme , telle compagnie , ni même pour tel Gouvernement ; par le temps qui court , Roi , Prince , Duc & Pair .

Banquier , Négociant , porfe-balle , fait banqueroute qui veut ou qui peut , & tel qui l'effuie aujourd'hui , la fera demain lui - même . Sous ce point de vue , les banqueroutes doivent être regardées comme un nouvel instrument de la circulation des richesses ; la fortune de l'état doit être proportionnée à l'étendue & à la rapidité de cette circulation : elle peut être telle , que tous paroissant perdre , tous y gagnent réellement : paradoxe dont la preuve seroit assez facile , mais elle nous mèneroit trop loin . Enfin , sous un autre point de vue , on peut considérer les banqueroutes comme un excellent préservatif contre les rapines des gens de Justice ou d'injustice .

Pour vous convaincre de ces deux vérités , bien mieux que par de longs raisonnemens , tâchez de souper chez un grand Seigneur , un riche Banquier , un célèbre Négociant huit jours après sa banqueroute : placez-vous à

ses côtés , & saisissez ce moment où  
 quelques verres de vin de Champa-  
 gne écartent les levres en dilatant le  
 cœur , dites-lui : « Vous venez de  
 » nous donner un excellent souper :  
 » j'ai vu autour de votre table beau-  
 » coup de domestiques : votre maison  
 » est superbe : vous me paroissez  
 » gai , content , dans l'opulence ;  
 » pourquoi , je vous prie , avez-vous  
 » fait banqueroute ? » Si la vertu de la  
*dive bouteille* , comme dit Rabelais ,  
 opere un peu , il vous répondra à  
 l'oreille : « Que voulez-vous , toutes  
 » les opérations commençoient à lan-  
 » guir ; j'empruntois difficilement ;  
 » rien n'alloit ; il falloit une révolu-  
 » tion , une secoussé , un tour de  
 » clef pour remonter la machine de  
 » ma fortune ; en un mot , une ban-  
 » queroute : vous me trouvez l'air  
 » gai & content , c'est que je le  
 » suis ; un lendemain de banqueroute ,  
 » voyez-vous , est un vrai lendemain

» de médecine ; plus d'embarras , de  
 » nausées, d'engorgemens, l'appétit re-  
 » naît , la santé & la force se réveil-  
 » lent jusques à nouvel ordre » ....  
 À merveilles.

Delà, faites en sorte d'avoir accès  
 dans la maison du principal créancier  
 de cette banqueroute ; la chose sera  
 moins aisée , je vous en avertis ; la  
 porte est fermée ; déjà la moitié des  
 domestiques est renvoyée ; leurs gages  
 mal payés ; le foyer de la cuisine est  
 froid ; la maîtresse de la maison est  
 sans parure ; le maître a l'air inquiet ,  
 agité d'un homme qui cherche inuti-  
 lement ce qu'il a perdu : ajustez , en  
 abordant , votre contenance , baïsez la  
 voix , & essayez de lui dire : « D'où  
 vient , Monsieur , n'avez-vous pas fait  
 pendre ce mal honnête - homme qui  
 vous enlève la moitié de votre bien ?  
 » Eh ! morbleu , Monsieur , que ve-  
 nez-vous me conter ; j'en suis quitte  
 pour la moitié , & les Procureurs

» & consorts m'auroient demandé le  
 » tout pour payer la potence , le bouri-  
 » reau & eux : mais patience , pleu-  
 » rera bien qui pleurera le dernier ;  
 » j'ai aussi des créanciers , par la gra-  
 » ce de Dieu , & je m'entens ... Ainsi  
 répondra le créancier après le débi-  
 teur : & voilà des deux parts l'esprit  
 des banqueroutes.

Mais ne fauroit-on remédier à ces  
 horribles abus ?

Le remede est fort simple , en sup-  
 posant toutefois que ceci soit un  
 mal , chose dont je suis fort loin de  
 convenir .

Quel est donc votre remede simple ?  
 Une bagatelle ; d'autres loix &  
 d'autres mœurs .

C'est à-peu-près ainsi que je con-  
 versaïs un jour avec un Seigneur  
*Argentier* , expression qui nous man-  
 que , & que j'emploie hardiment en  
 attendant ratification , pour l'oppo-  
 ßer à celle de Seigneur *Foncier* , ou

*terrien* : cet homme étoit fort riche ; mais toute sa fortune consistoit en argent comptant : il n'en favoit que faire ; sans cesse il y révoit , & ne pouvoit se décider ; les banqueroutes avoient rempli son ame de terreur , & ce mot seul le faisoit presque tomber en convulsion. Naturellement timide & irré-solu , il sembloit encore qu'un démon se plût à déconcerter par les rêves de la nuit tous les projets de la journée ; son esprit étoit la toile de Pénélope , ce qu'il avoit tissu le matin , il le détissoit le soir : les rêves de ce Seigneur d'argent , étoient trop singuliers pour que je ne les raconte pas ; ceux que Don Quichote fit dans la grotte de *Montesinos* ne sont rien auprès : je serai bien aise d'en proposer l'interprétation à la sagacité de mes lecteurs. Le Mercure ne propose-t-il pas aux siens tous les mois des énigmes à deviner ? Apparemment cela plaît , puisque cela dure : & puis ,

voici l'hyver ; le feu rassemble ; les soirées sont longues ; qu'a-t-on de mieux à faire qu'à raconter ses rêves & écouter ceux des autres.

Voici donc les songes de cet homme , à qui la crainte des banqueroutes causoit la fievre , & troubloit la tête. Un jour qu'il s'étoit plus fatigué qu'à l'ordinaire de ces pénibles idées , il assista à l'une des plus belles cérémonies de notre religion. « Quelle pompe ! » quelle magnificence ! se dit-il à lui-même en sortant , ceci m'éclaire , » & je confierai mon argent à l'Eglise : » Dieu même n'a-t-il pas dit : *Tu es Pierre , & sur cette pierre j'édifierai mon Eglise* ? Quelle main mortelle pourroit ébranler un tel édifice ; & d'ailleurs par quelle sage politique les Ministres de cette Eglise n'ont-ils pas encore affermi ces fondemens sacrés ? Les finances sont l'ame universelle de tous les corps , grands & petits : quel système de

» finance sur la terre entière pourroit  
 » on opposer à celui des gens d'E-  
 » glise : il y a trois défilés par lesquels  
 » il faut que tous les êtres passent , la  
 » naissance , la vie & la mort : c'est  
 » à ces passages que ces hommes  
 » sages se sont heureusement pos-  
 » tés : les hommes passent-ils du néant  
 » à l'être ? impôt sur la naissance : les  
 » hommes prolongent - ils leur durée  
 » par le secours des fruits de la terre ?  
 » impôt du dixième net sur tous les  
 » fruits de la terre : enfin , les hom-  
 » mes repassent-ils de l'être au néant ?  
 » (1) impôt sur la mort . Cela est  
 » simple , net , aussi invariable qu'iné-  
 » puisable ; prêtons donc mon argent  
 » à l'Eglise . »

(1) Cet homme , qui auroit voulu rendu son ar-  
 gent éternel , croyoit à plus forte raison , que son ame  
 étoit immortelle : par ce mot de *néant* , il n'entendoit  
 que l'anéantissement de cette argile figurée , qui élève  
 si fièrement sa tête à cinq pieds de terre , & marche  
 si noblement dans la boue , en faisant des enjam-  
 bées d'environ 36 pouces .

Le reste du jour mon homme se berça dans cette idée , & s'endormit en disant : « demain je porterai mon » argent à l'Eglise ; » mais à peine il avoit perdu ses sens , que le rêve le plus étonnant s'empara de lui , & l'obséda jusqu'au reveil : il rêva qu'il avoit déposé , avec une confiance respectueuse , sa fortune toute entiere dans le sanctuaire d'une grande basili-que , où quarante personnes , en longue tunique blanche , sembloient veiller nuit & jour à sa garde : il se complai- soit dans sa prudence , lorsque tout à coup un orage se fit entendre dans le lointain , du côté du nord ; il étoit accompagné de grands coups de ton- nerre , précédés & suivis d'une lumiere aussi vive , mais plus durable que les éclairs : insensiblement cet orage se rapprocha & parvint enfin jusques à la grande basilique du dépôt ; alors du sein d'un nuage partit un trait de lumiere & de feu qui entrouvrit l'é-

éifice , du faîte aux fondemens , & son  
dit dans son passage tout l'argent dé-  
posé dans le sanctuaire.

Le lendemain , l'argentier rêvant sur  
son rêve , se dit : « Je me trompois ,  
» & sans doute Dieu ne veut pas que  
» son Eglise ait tant d'argent ; mais  
» je ne m'éloignerai pas beaucoup de  
» mon dessein , car je le prêterai à  
» une grande maison de charité à qui  
» l'argent a manqué pour nourrir les  
» indigens & guérir les malades : cette  
» maison est solide comme la vertu ,  
» & je sens quelque plaisir ( en pre-  
» nant mes sûretés comme de raison )  
» de m'affocier à des actes héroïques  
» de bienfaisance . » Il tenoit ce pro-  
pos à minuit , & il rêvoit avant une  
heure , qu'étant entré chargé de son  
argent dans un grand Hôpital , il étoit  
parvenu de salle en salle dans un  
vaste laboratoire de chymie : cent ou-  
vriers y travailloient au milieu de  
mille instrumens ; il remit son argent

dans les mains de leur chef , & sans délai il crut voir que de cet argent , fondu au creuset , & amalgamé avec d'autres matieres , ces ouvriers tiroient avec dextérité des elixirs , des cordiaux , des juleps , des onguens , &c. Cet emploi contentoit son cœur , lorsqu'une douzaine d'hommes , les uns en manteau long , les autres en manteau court , mais tous d'un visage grave & austere , entrerent dans ce laboratoire , en chassèrent tous les ouvriers , & fermèrent sur eux la porte à double tour. Alors leur visage se dérida , & tous en riant se mirent à faire un nouveau mélange de toutes ces matieres ; ils y jetterent un dissolvant qui ressemblloit à de l'encre ; & par une opération bien étonnante , parvinrent enfin à extraire l'or & l'argent de tous ces composés : cette opération fut aussi prompte que le partage des métaux entre ces singuliers chymistes , qui jetterent le résidu avec

dédain. « Ceci ne signifie rien de bon ;  
 » dit le rêveur en s'éveillant, j'ai bien  
 » peur que mon argent prêté pour  
 » payer des remèdes aux malades,  
 » n'achète du vin de Champagne pour  
 » des hommes qui ont trop de santé :  
 » gardons-nous en bien....

Dans ce temps un grand Seigneur  
 daignoit recevoir l'argent de ceux  
 qui l'apportoient à son Notaire. Ce  
 grand Seigneur ( chose alors fort  
 rare ) portoit un de ces noms qu'on  
 trouve gravés sur toutes les pierres  
 des fondemens de la Monarchie : sa  
 fortune répondoit à son nom ; l'hom-  
 me aux rêves crut n'avoir rien de  
 mieux à faire que de mettre son ar-  
 gent sous la double garde , pour ainsi  
 dire , de la splendeur & de l'honneur :  
 il courut chez le Notaire , & l'heure  
 fut prise pour le lendemain. Effecti-  
 vement le sommeilleur fut exact au  
 rendez-vous , mais il y vint les mains  
 vides : « excusez ma foibleesse , dit-il au  
 Notaire ,

» Notaire , je crois aux rêves , &  
 » cette nuit même , j'ai rêvé ( vous  
 » m'en voyez encore troublé ) qu'ayant  
 » compté mon argent sur un superbe  
 » manteau ducal , j'ai vu ce manteau  
 » se replier tout-à-coup , & s'élever si  
 » haut qu'il ne m'a plus été possible de  
 » l'atteindre , finon de l'œil : je me flat-  
 » tois dans ma peine que du moins il  
 » en retomberoit sur-moi quelques pie-  
 » ces par quelque fente , mon espérance  
 » a été bien trompée , car j'ai vu ce  
 » maudit manteau s'ouvrir loin de moi ,  
 » sur l'opéra & quelques maisons afte-  
 » nantes , & mon argent y retomber en  
 » pluie d'or : excusez , vous dis-je , je ne  
 » puis vaincre ma crédulité pour les  
 » songes ; je garderai mon argent , & si  
 » sa destinée est de tomber sur l'opéra ,  
 » j'aime mieux que ce soit de ma main  
 » que d'un manteau ducal . »

Alors une grande Ville maritime  
 faisoit un commerce immense ; & dans  
 cette Ville un négociant faisoit lui

seul autant de commerce que tous les autres : « je lui enverrai mon argent , » dit le rêveur , je fais qu'il le prendra : les mers sont devenues de l'or liquide , & je n'aurai rien à craindre. »

Un rêve sembloit attendre ces dernières paroles que mon homme avoit dit en se couchant , pour lui faire entendre une voix terrible qui , d'un bout de la terre , pendant que tout étoit en silence , cria soudain *dispute en Amérique* : aussi-tôt une autre voix plus terrible encore , s'éleva de l'autre bout de la terre , & répondit : *dispute en Europe*. Alors il se fit de rechef un vaste silence , interrompu de temps en temps par le murmure sourd & lointain d'un grand nombre d'hommes qui se querelloient. Mais quelque temps après la première voix se fit entendre de nouveau , & cria de son pôle , *guerre en Amérique*. Aussi-tôt la seconde voix , avec un son hor-

fible , inexprimable , répondit de l'autre pôle , guerre *en Europe* , guerre *par-tout* : à ces mots , comme à un signal , les ciéux s'obscurcirent , la terre trembla , les vents déchaînés & sifflant tous à la fois avec furie des quatre points du globe , semblerent s'accorder à déchirer le sein de l'Océan ; & le foulant de sa surface à sa base , on eût dit qu'ils se faisoient un jeu épouvantable de le faire soulever en montagnes mobiles , qui tour à tour s'écrouloient avec fracas , & renaissoient sur leurs bases .

Dans cette convulsion subite & générale du globe , tous les vaisseaux chassèrent sur leurs ancrés , & parmi les cris , les hurlements de ceux qui les montoient & de ceux qui les regardoient du rivage , les uns furent engloutis par ces montagnes d'eau , les autres cinglerent vers l'embouchure de la Tamise , comme une flèche qui fend l'air . Le rêveur poussa l'illusion

( que ne peut la folie des songes ) jusqu'à se figurer que la Ville de Paris, transformée tout-à-coup en vaisseau , étoit allée d'elle-même parmi cet orage se refugier dans un port d'Angleterre , & se soumettre à sa rivale. Les deux nations accoururent sur leurs rivages opposés , pour vérifier ce prodige inoui , & toutes deux , après s'être bien frotté les yeux , ne pouvant plus en douter , pousserent à la fois , l'une un cri perçant d'allégresse , l'autre un cri de fureur qui reveilla le songeur en sursaut.

« Qu'allois-je faire , s'écria-t-il , le  
 » Ciel me préserve de laisser jamais  
 » mon argent approcher de dix lieues ,  
 » ce gouffre qui engloutit tout & ne  
 » rend rien.... Mais pourquoi tant  
 » m'inquieter ? Je vais chercher bien  
 » loin ce qui est sous ma main : que  
 » n'ai-je depuis dix ans confié ma for-  
 » tune à ce riche négociant mon voi-  
 » sin , qui me fera , je l'espere , le plai-

» sir de s'en charger ; c'est un homme so-  
 » lide celui-là , inébranlable comme  
 » la terre ferme sur laquelle roule  
 » son commerce : oui , je lui prêterai  
 » mon argent. »

Sur cette douce idée , ce riche mal-  
 heureux remit sa tête sur son chevet :  
 le sommeil sembloit l'y attendre avec  
 un nouveau rêve : mais quel rêve !  
 ne va-t-il pas se figurer qu'ayant jetté  
 ses sacs d'argent dans la grande ba-  
 lance de son voisin le négociant , cet  
 argent avoit eu d'abord un grand poids,  
 mais qu'ensuite il avoit pesé un peu  
 moins , puis moins encore , tant qu'en-  
 fin au terme de l'échéance , tout son  
 argent n'avoit eu que le poids d'une  
 simple feuille de papier doré sur tran-  
 che qu'on lui remit avec beaucoup de  
 cérémonie. Il faut tout dire , on lui  
 rendit les sacs : il rêva encore qu'é-  
 tant sorti incontinent , son papier à la  
 main , & tout pensif sur la nature de ce  
 singulier échange , un coup de vent lui

avoit encore enlevé des doigts la feuille dorée pour en faire son jouet.

Jugez , après ce rêve , si les sacs alerent chez le voisin : mais le dernier de ces songes passa tous les autres en bizarreries : excédé de tant d'incertitudes , le maître de cet argent si cher , si difficile , si délicat , résolut enfin de le confier à la garde de l'un de ces huit à dix hommes en Europe qui font tout *par la grace de Dieu*.  
« Certainement , dit-il , ni la grace de Dieu dont ils disposent pour eux , ni la justice dont ils disposent pour nous ne leur permettront pas de dissiper mon argent. » Jamais il ne se promit un sommeil plus paisible , & jamais il n'effuya de rêve plus orageux : à peine Morphée avoit englué ses paupières , que mon rêveur se crut transporté dans une vaste plaine ; & ce qui fixa d'abord ses regards , fut un gouffre d'une largeur effrayante qui s'ouvroit au mis-

lieu : on voyoit aux environs une foule confuse s'agiter , se pousser , se coudoyer ; les uns s'approchoient & sembloient mesurer de l'œil la profondeur : d'autres courroient tout autour comme des furieux jusqu'à tomber & mourir de lassitude ; mais à l'aspect de quelques hommes qui surveilloient toute la foule s'écartoit avec respect & les regardoit passer en silence : ces hommes étoient des portefaix à larges épaules , chargés de hotte remplies de sacs d'argent , qu'ils venoient tous l'un après l'autre verser dans le gouffre : à peine ils s'étoient retirés que l'agitation de la foule redouloit à l'entour de l'ouverture : quelques-uns sembloient prêts à s'y jettter , un petit nombre se retiroit avec un doigt sur la bouche.

Au milieu de ce tumulte , le rêveur vit tout-à-coup paroître une multitude incroyable de mains , qui de toutes les parties de l'horison , du sud ,

du nord , de l'est , de l'ouest , du nord-quart-nord-est du sud-est-quart-est , en un mot des trente deux *rhumbs* de vent voloient rapidement vers le gouffre . Toutes ces mains se ressemblaient en deux choses ; elles avoient toutes les doigts trop longs & les ongles un peu crochues ; & toutes avoient aussi des ailes rattachées au-dessous du coude : à cela près ces mains différoient en tout ; plusieurs tenoient une épée dans le fourreau & voloient avec des ailes larges & bruyantes semblables à des lambeaux de drapeaux militaires : d'autres mains , qu'on eût pris pour des mains de femmes , glissoient doucement dans l'air en tenant une croix , & donnant chemin faisant de grandes bénédictions : leurs ailes bleues lizerées de blanc , avoient assez la forme d'un petit colet : on en voyoit qui tenoient dans leurs doigts un grand porte-feuille ; deux grands rabats étendus en forme d'ailes soutenoient en l'air ces mains-

Ià par des mouvemens lents & mesurés :  
mais les mains qui réunirent toute l'at-  
tention du rêveur , étoient des mains  
rondes , blanches , potelées & tenantes  
à un bras non moins rond , non moins  
blanc & potelé ; leurs aîles , plus bril-  
lantes que celles du plus beau papil-  
lon , étoient de gaze brodée de fleurs ;  
elles parfumoient au loin l'air qui les  
environnoit : « c'est bien dommage di-  
» soit le songeur , que de si jolies  
» mains aient des doigts si crochus. »  
A peine il achevoit ces paroles , qu'un  
nouvel escadron de mains parut s'é-  
lever du fond d'un grand bourbier  
comme un nuage épais. A cette appa-  
rition , les jolies mains blanches & ron-  
des s'agitterent prodigieusement , fi-  
rent cent caracoles , & volerent en fo-  
lâtrant à la rencontre de la nouvelle  
phalange de mains : à mesure qu'elle  
approchoit , l'homme aux rêves se sen-  
toit saisi d'un effroi & d'une horreur  
involontaires : enfin il put les voir ,

il discerna leur forme , & rien ne pourroit exprimer son étonnement : ces mains plus longues , plus crochues dix fois que toutes les autres , étoient entées sur un bras noir , vêlu , nerveux & monstrueux ; leurs aîles plus vigoureuses que celles du grand aigle des Alpes , étoient un prodige par l'assemblage , & la variété de ce qui les formoit . Le bouclier d'Homere contenoit moins de choses que ces aîles là ; elles étoient composées de véritables plumes , mais de plumes tailées pour écrire : on en voyoit même encor distiller une liqueur qui sembloit un mélange affreux d'encre & de sang ; mais ce qu'on ne croiroit point , ce qu'on ne se figureroit pas même un peu nettement , si Virgile n'avoit vu & assuré la même chose dans sa belle description du monstre de la renommée , ( 1 )

( 1 ) . . . . . *Pedibus celerem & pernicibus alis  
Monstrum horrendum , ingens , cui quot sunt corpore pluma  
Tot vigiles oculi subter , mirabile dictu  
Tot linguae , totidem ora sonant , tot subrigit aures.*

c'est que chaque plume de ces ailes  
cachoit un œil, une bouche, une lan-  
gue & une longue oreille : à chaque  
battement, par un mécanisme incroya-  
ble & qu'on ne peut comparer qu'à  
celui des tableaux mouvants, ces ailes  
offroient dans toute leur étendue une  
multitude d'yeux étincelans & dévo-  
rants, une multitude de bouches béan-  
tes & mugissantes : d'abord toutes les  
bouches de toutes ces mains crierent  
à la fois & à l'unisson. « Foibles mor-  
» tels, préparez votre or & votre ar-  
» gent, nous venons exprès pour le  
» chercher & le prendre. »

Après ce cri, ou plutôt ce beugle-  
ment unanime, on entendit une confu-  
sion énorme de cris différens ; cepen-  
dant, en prêtant l'oreille, le rêveur dis-  
tingua plusieurs bouches, qui crioient  
à tue tête : « mortels, apprenez que le  
» Dieu Neptune nous a vendu la  
» mer ; dussiez-vous tomber tous en  
» pourriture, vous ne mangerez pas

» un grain de sel sans notre permis-  
 » sion : ou , par la mort... » Ces der-  
 » niers , mots prononcés avec un son  
 » épouvantable , firent tomber en défail-  
 » lance la moitié des hommes & des ani-  
 » maux qui purent les entendre.

Un instant après d'autres bouches  
 se mirent à crier : « De par le Dieu  
 » Bacchus , malheur à ceux qui boi-  
 » ront leur vin sans nous le payer ;  
 » vos vignes , votre vin & votre go-  
 » fier nous appartiennent : le Dieu  
 » Bacchus nous les a cédés. »

D'un autre côté on entendoit : « La  
 » grande déesse Cerès nous a donné ,  
 » par un bail passé dans l'Olympe ,  
 » tous les fruits de vos campagnes :  
 » laboureurs , gardez - vous d'y tou-  
 » cher avant que nous ayons tout  
 » pris , excepté les écorces & les fe-  
 » mences pour l'année prochaine. »

Certaines bouches proclamoient ceci :  
 » De la part de Minerve , déesse de la  
 » sagesse , & de Thémis sa sœur , déesse

» de la Justice , mortels , sachez qu'elles  
 » nous ont donné un tarif pour les pa-  
 » roles . Nous ne vous demandons rien  
 » quant à présent pour les paroles en  
 » l'air , mais vous nous payerez toutes  
 » vos paroles réelles .

Chose qui prouve bien la bizarrerie  
 des songes , cet honnête homme m'a  
 juré qu'il avoit entendu très-distincte-  
 ment un grand nombre de ces bou-  
 ches qui , d'une voix tonnante , disoient :  
 O hommes , votre nez n'est plus à  
 vous ; car nous l'avons spécialement  
 affermé : de part le Dieu *Sternutato-*  
*rius* , ce grand Dieu qu'aujourd'hui  
 l'univers adore par préférence à Cérès  
 elle-même , il vous est défendu d'éter-  
 nuer , & de vous moucher sans notre  
 ordre : quiconque aura l'audace de  
 chatouiller le nez de son voisin par  
 contrebande , sera pendu pour la pre-  
 miere fois , & roué pour la seconde ,  
 s'il s'avise de porter un petit couteau  
 dans sa poche : & quiconque aura la

» foibleſſe de fe laiſſer chatouiller les  
 » narines de cette maniere infâme ſera  
 » ruiné , pour lui apprendre à vivre &  
 » à fe moucher en conſcience.

De temps en temps une voix , qui couvroit toutes les autres , remplittoit l'horizon entier de ces paroles : « De la part du grand Jupiter , hommes , payez votre tête ; car votre tête appartient au grand Jupiter. » Enfin cette horrible discordance fe terminoit par un unifſon plus horrible encore ; toutes ces voix hurloient en faux bourdon , comme aux *auto-dafé* , ces quatre paroles : « Jugement de la commission de Valence. Jugement de la commission de Rheims. Jugement de la commission de Saumur. »

Par-tout , où cette légion de mains paſſoit en volant , on voyoit plusieurs lieues à la ronde les fleurs fe faner , les fruits fe putréfier , les plantes , les arbres fe deſſécher ; & les hommes

même tomber , comme frappés de paralysie : ces lieux n'offroient plus que l'aspect hideux d'un cimetiere ; & d'un désert.

Ainsi criant pour demander , regardant pour prendre , effrayant tout , détruisant tout , cette armée de mains ennemis vola vers , le gouffre en écartant à droit & à gauche toutes les autres mains sur son passage , excepté pourtant les petites mains blanches & potelées , lesquelles ne cessoient avec leurs aîles de gaze de se jouer & de caracoler comme des troupes légères autour de ce corps de bataille des pattes velues. Quand elles furent immédiatement au - dessus du gouffre , l'ouverture presque entière en parut couverte ; soudain toutes plongerent , ou plutôt fondirent dans l'intérieur , & l'instant d'après , chacune reparut avec des sacs énormes d'argent accrochés à chaque doigt. Mais ce qui ne laissa pas de réjouir mon songe creux , ce

fit de voir alors les mains potelées ; qui tout en se jouant , escamotoient finement , l'un après l'autre , aux vilaines mains vêlues , tous leurs facs , ou peu s'en faut. Le rêveur leur applaudissoit au fond du cœur lorsque parmi ces facs accrochés & puis escamotés , il reconnut , à ne pouvoir s'y méprendre , le plus considérable des siens ; l'étiquette , l'écriture , le cachet , c'étoit son argent. A cette vue il s'élança avec fureur pour le refaisir , mais son mouvement fit partir , comme par une détente , une décharge d'Artillerie , dont le bruit seul le renversa & le reveilla , bien étonné de se trouver en bas de son lit : il m'a dit plus de vingt fois que , sur l'intensité du son , il avoit estimé cette décharge de mille canons au moins , & cent mille fusils , qui tous avoient tiré pour l'empêcher de reprendre son argent ; & depuis lors , il lui est resté un bruissement dans l'oreille , qui l'empêche d'entendre

dre les gens doux & modérés , qui pour l'ordinaire parlent fort bas :

Jugez , lecteur , si cet homme , que de moindres rêves avoient dé- couragé , fut consterné de celui-ci : enfin , après avoir soigneusement cal- culé que ; de tous les dangers ; les plus grands sont ceux que fait courir la prévoyance ; il s'étoit , en dernière ana- lyse déterminé , pour risquer le moins possible , à s'abandonner au hasard tout pur , & mettre son argent dans une Loterie de probité : il la cherchoit lorsque nous eumes ensemble la petite conversation que j'ai écrite .

Cependant je lui expliquai mes idées pour prévenir & punir les ban- queroutes , & il les approuva : j'a- voue que je meurs d'envie de les ex- poser ici , mais j'y résiste : ce seroit mettre un livre dans une note : j'en formerai un ouvrage à part , où je résoudrai deux questions : la première qu'est-ce qu'une banqueroute fraudu-

leuse ? La seconde , comment doit-on la punir ? J'en résoudrai même trois , car je prétends dire comment on peut prévenir les banqueroutes ?

Nous avons une Loi sur le commerce qui a voulu répondre aux deux premières questions : mais après l'avoir bien lue & relue , on ferme la Loi , & l'on demande : *Qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse , & comment doit-on la punir ?*

Dernièrement Mr. le Marquis de Beccaria , dans un ouvrage excellent à plusieurs égards , mais plus loué que bien lu , paroît avoir aussi voulu résoudre ces deux questions , dans un seul chapitre : j'ai lu le chapitre & le livre du mieux que j'ai pu , & je demande : *Qu'est-ce qu'une banqueroute frauduleuse , & comment doit-on la punir ?*

## T E X T E.

*Je puis me tromper , mais j'ose dire  
que l'honneur d'un Evêque consiste  
dans la science de la religion , unie  
à sa constante pratique : n'étoit - ce  
donc pas une chose admirable que le  
plus haut Clergé soutint la religion  
sans la pratiquer ni même la savoir ?*

## N O T E

*Sur le Clergé du temps passé.*

**C**'Étoit le temps où des Evêques ne vouloient recevoir , *qué par la grace de Dieu* , cent mille livres de rentes , qui ne leur étoient données que [par la faveur du Roi .

C'étoit le temps où les jeunes Abbés se piquoient d'accorder tout à la beauté , pour apprendre à vivre à certains vieux Abbés , qui s'obstinoient à tout refuser à la grace .

C'étoit le temps de ces excellens mandemens , qui faisoient dire à un homme un peu naïf. *Et vous , Monseigneur.*

C'étoit le temps où la conscience d'un grand Prélat étoit comparée à une lanterne fourde , par un autre Prélat dont la lanterne étoit bien ouverte.

C'étoit le temps des fameux *actes* de ces assemblées , qui par les époques de leur retour , & par tout ce qui s'y passe , pourroient être appellées *les jeux olympiques du Clergé*. Alors du fond de quelque cabinet de la montagne savante & sainte , dont Paris s'honore , ces admirables écrits venoient , avec secret & modestie , briller sur le théâtre des grands Augustins , d'un éclat qui faisoit à la fois pâlir les Parlementens , & noircissoit les Philosophes. S'il est permis de comparer le profane au sacré , les Evêques étoient à ces écrits ce que les acteurs sont aux drames qu'ils n'ont

point fait , mais dont ils font toute la gloire en les jouant.

Ce fut dans ce temps même que l'Europe vit *Helvetius* , la torche de la philosophie au poing , faire , à la face du public , au nom de l'*esprit* & de la raison , amende honorable au Clergé , qui n'aimoit gueres l'*esprit* & craignoit beaucoup la raison .

Dans ce temps à-peu-près on vit aussi le gazetier de l'Eglise , enseigner les loix à Montesquieu ; la Sorbonne , la physique à Buffon & la métaphysique à Diderot ; un grand Archevêque , la dialectique à Jean-Jacques ; & l'Archidiacre Trublet , , le beau style à Voltaire .

Nous nous vantons aujourd'hui d'un Abbé de l'épée , qui se mêle seul d'apprendre aux muets à parler ; & dans ce temps , une foule d'Abbés apprirent à voir à l'aveugle Bélisaire .

Enfin , coupons court , c'étoit le temps de toutes les grandes vertus ; de la résidence à Paris ; de la charité pour les

jeunes orphelines ; de la bienfaisance pour ses propres parents ; des bonnes œuvres dans les petits cabinets ; des bons discours dans les soupers fins ; du zèle dans les procès , & des grands procès pour les plus petits intérêts. O le bon temps ! qu'il est dur aujourd'hui de vivre , & d'avoir vécu !

## T E X T E.

*Que penser du principe de Montesquieu ?  
Ce qu'on doit penser de tout système :  
c'est le rêve d'un homme éveillé.*

## N O T E.

*Sur les principes des Gouvernemens.*

**J**E suppose ( mais pour un moment seulement ) qu'une Bastille ne soit pas le véritable principe de la Monarchie ; M. de Montesquieu en auroit-il pour cela plus de raison ? Et ce principe seroit-il uniquement ce qu'il appelle *l'honneur* , sans expliquer assez ce que

c'est que *l'honneur*? C'est une question que je veux effleurer, car le ciel me préserve de rien approfondir.

Je me figure qu'étant allé tout près au château de la *Brede*, pour rendre à M. de Montesquieu un hommage bien vrai, mais sans excès, il m'a fait l'honneur de me retenir à dîner; & qu'enhardi vers le dessert par quelques verres de vin de Bordeaux, je m'émane-  
cipe à lui parler ainsi: (toujours avec la voix du respect & le ton du doute.)

Je vous avoue, M. le Président, que vos trois principes des Gouvernemens n'ont jamais bien pu m'entrer dans la tête: si par *principe d'un Gouvernement* vous entendez les passions qui ont fait subsister quelques siecles les Gouvernemens connus; j'ose assurer, devant vous-même, que nul Gouvernement n'a subsisté par un principe uni-  
forme & constant. Le plus ordi-  
naire est que la *vertu politique* fait subsister les Gouvernemens dans leur

enfance, le désir de l'estime dans leur virilité, & la crainte dans leur vieillesse.

Il n'est point de Gouvernement où, même dans chaque époque, on ne trouve en mille circonstances ces trois *principes*, qui se combinent pour le conserver, tantôt tour-à-tour, tantôt tous à la fois.

Je prendrai la liberté de vous faire remarquer à ce sujet, que tous les citoyens d'un état ne sont point, & ne peuvent pas être animés du même principe : il se peut dans telle Monarchie que le peuple agisse par crainte, les Grands par honneur, & le Monarque par vertu politique.

Excusez, M. le Président, si j'ose parler si long-temps devant vous, mais je veux m'éclairer, & d'ailleurs je fais que plus on a d'esprit, plus on est indulgent pour celui que les autres n'ont pas : il me semble donc que ces mots, *principe d'un Gouver-*

nement ont encore un autre sens qu'il est bon d'éclaircir.

On peut entendre par-là la passion que l'économie , ou , si l'on veut , l'organisation particulière de chaque Gouvernement , favorise le plus. Un Gouvernement , en effet , a son organisation propre qui le dispose , comme l'individu physique , plus à telle passion qu'à telle autre : dans ce sens , je conviens qu'il faut répondre avec vous , Monsieur le Président , que le principe de la Démocratie est la vertu , celui de la Monarchie , l'honneur ; & la crainte , celui du despotisme : mais observez ; je vous prie , que dans les individus moraux , comme dans les individus physiques la passion la plus naturelle n'est pas toujours la plus propre à leur conservation. Tel homme organisé pour la passion de l'amour , n'en est que plutôt détruit ; & tel Gouvernement disposé , pour exciter le désir de l'estime , n'en est que

plutôt dépravé : la vertu politique elle-même ou l'amour de la patrie , quand ce principe est trop dominant , peut conduire un peuple à cette espèce d'égoïsme politique , d'où naissent l'injustice , les guerres & la ruine . Si Annibal eût passé Capoue , l'histoire de Rome eût peut-être prouvé ce que j'avance . ( 1 ) J'ose dire qu'il faut bien distinguer ce qui conserve de ce qui fait agir : le plus grand principe *d'action* , n'est point le meilleur principe de *conservation* .

( 1 ) M. de Montesquieu ( ceci soit dit en passant ) dans son excellent livre sur les causes de la grandeur & de la décadence des Romains , ne veut point que le séjour d'Annibal à Capoue soit une faute ; mais toute l'antiquité dépose contre lui : la prudence ou l'imprudence d'une opération militaire dépend de tant de petites circonstances physiques & morales , que les seuls contemporains peuvent connoître & apprécier , qu'il me paroît extrêmement imprudent de les contredire à une distance de près de deux mille ans ; & ce seul mot de *Barca* , contemporain & témoin : *Annibal tu fais vaincre , mais tu ne fais pas user de ta victoire* , a plus de poids que l'opinion contraire de Turenne & de Condé mêmes à 20 siecles d'Annibal & de la bataille de Cannes .

Cependant , M. le Président , voilà la seule question vraiment utile : quel est pour chaque Gouvernement , le principe le plus propre à sa conservation ? Est-ce la vertu , l'honneur ou la crainte ? Me permettrez-vous de le dire ? Aucune de ces passions en particulier , & toutes en même-temps.

Jamais on ne fera subsister long-temps un Gouvernement humain par le seul principe de la vertu , s'il n'est tempéré , ou soutenu par l'honneur ou le désir de l'estime ; & ces deux principes même ne suffiront pas , si vous ne frappez une foule d'hommes par la crainte des châtimens.

Plus on réfléchit sur ce sujet , plus on se convainc que le principe propre à chaque Gouvernement , ne résulte que de la juste combinaison de ces diverses passions. Toutes sont dans tous ; mais chacune doit avoir dans chaque Gouvernement une étendue & une force qu'elle n'aura point dans

les autres. Quel homme , aurois-je ajouté du fond du cœur , étoit plus capable que Montesquieu , d'assigner les loix de ces diverses combinaisons.

Si l'on vouloit appliquer ces idées à la Monarchie , il me semble , M. le Président ; . . . . mais j'ai honte de faire taire Montesquieu , même en imagination , pour parler si long-temps moi-même ; je laisse ce rôle qui deviendroit ridicule ; & voici ce que je dis tout simplement à moi tout seul , ou à mon Lecteur , s'il a la patience de lire ceci.

En appliquant les idées précédentes à la Monarchie , on peut considérer le principe de ce Gouvernement : 1<sup>o</sup>. dans le Monarque ; 2<sup>o</sup>. dans les Grands ; 3<sup>o</sup>. dans le peuple. Le vrai principe de la Monarchie , considéré dans le Monarque , c'est la *vertu politique* , c'est-à-dire , l'amour même de la Monarchie & des loix qui la constituent.

L'honneur n'est point un frein suffisant pour un Prince tout-puissant. Pressez le sens de ce mot ; vous trouverez toujours au fond *la crainte de l'opinion publique* : or l'opinion publique n'atteint pas le Monarque , ou du moins ses atteintes ne sont jamais assez sensibles pour lui. Un Roi croit , & non sans raison , diriger lui-même l'opinion : maître des honneurs , il croit faire ou défaire l'honneur à son gré : si donc le Monarque est sans vertu politique s'il n'aime point les loix , rien ne peut le retenir ; il les attaque. Le Prince court au despotisme & le Gouvernement à sa ruine.

Où seroit réduite aussi une Monarchie , dont les Grands n'auroient pas au moins quelque amour pour la patrie ? Ils n'aimeroient donc point les prérogatives dont ils jouissent , ni les loix qui les en font jouir , ni leurs propriétés territoriales , ni le peuple , qui par cent rapports de subordina-

tion contribue tant à leur grandeur ! Qu'aimeroient - ils donc à la place de tous ces avantages , & quels sentiments annonceroit une telle dépravation ?

Elle annonceroit que les Grands , corrompus par l'excès du luxe , n'estiment plus que les richesses : elle annonceroit que les richesses ne consistent plus pour eux dans la possession des terres , mais dans les dons du Prince , dont ils pillent le trésor : elle annonceroit qu'ils ne voient plus la considération que dans la faveur , & dans l'opulence qui en est le fruit , & que tout véritable honneur a disparu : cette dépravation annonceroit enfin que les Grands , destinés dans la Monarchie à conserver les loix pour le bien qu'elles leur font , sont prêts à les sacrifier au premier Monarque qui voudra les anéantir. La décadence d'un tel Empire n'est pas éloignée , ou plutôt elle est commencée : l'amour de la patrie , chez les Grands d'une Monarchie , est un

principe nécessaire pour sa conservation.

Gardons-nous sur ce point de croire Montesquieu. Quand il a voulu parler d'une Monarchie qui se conserve , il a peint une Monarchie qui tombe.

Dans le peuple , le principe d'action ou de conservation pour ce gouvernement , est un mélange de vertu , d'honneur & de crainte.

Le peuple , dans une Monarchie , peut avoir de la vertu , parce qu'il peut aimer des loix très-anciennes qui passent pour être l'ouvrage libre de ses peres : le peuple peut aimer les loix plus nouvelles de ses Rois , pour peu qu'elles soient équitables. Il n'en est pas du peuple d'une Monarchie , comme des plébériens dans l'Aristocratie ; dans la Monarchie , le peuple est à l'égard de son Souverain dans cette distance qui inspire le respect & écarter l'envie : au lieu que dans l'Aristocratie , les plébériens sont à l'égard de

leur Souverain dans cette distance qui diminue le respect & rapproche de l'envie & de la haine : j'ose conclure que la vertu politique est bien moins étrangère qu'on ne pense au peuple d'une Monarchie.

L'honneur peut s'y mêler à la vertu , parce que dans une bonne Monarchie nul n'est positivement exclus de s'élever ; on a toujours des supérieurs , mais on a toujours au moins l'espérance d'en faire des égaux.

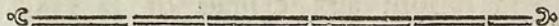
Enfin , la crainte est le motif qui retient ordinairement une population grossière qui ne sent que ses besoins journaliers , & n'a jamais assez réfléchi pour connoître la vertu ni l'honneur.

En tout Gouvernement , on trouvera toujours plus ou moins , deux especes d'hommes qui ne peuvent être conduits que par la crainte. Les uns sont ces ames dures , farouches , inaccessibles à la pitié , à la bienvieillance ,  
ces

ces hommes en qui les humeurs tourmentées par des organes vigoureux , produisent une fureur stupide & une colere d'habitude ; l'autre espece est celle de ces hommes lâches & foibles , également insensibles à toute vertu & à toute estime , & propres à tous les crimes de la lâcheté , comme les premiers le sont aux crimes de la violence : or ces hommes , qu'on rencontre même dans la populace des républiques , ne peuvent être contenus que par la crainte des châtimens .

Toutes ces idées paroîtront peut-être dans cet ouvrage une digression mendiee ; il me semble pourtant que j'ai eu mes vues : mais finissons par une réflexion . L'amour de la simplicité a séduit souvent les hommes de génie : ceci ne seroit-il point arrivé à M. de Montesquieu ? Un principe unique pour chaque Gouvernement , est une idée simple & belle : mais n'en est-il pas de la *simplicité* , dans les choses de

morale , comme de la *simplicité* de la nature dans les effets physiques : la nature n'est pas simple parce qu'elle n'emploie qu'une cause , mais parce qu'elle fait la plus juste combinaison de plusieurs causes diverses pour produire un tel effet. En un mot , *simplicité* n'est pas *unité*.



### T E X T E.

*Mais ces hommes sages , les Anacharsis , les Platon les Solon & tant d'autres , que penseroient-ils de notre législation en particulier ?*

### N O T E.

*Sur le génie de certaines loix.*

**O**N a calculé qu'un homme de moyenne stature porte , un jour dans l'autre , un poids d'environ trente & un mille trois cents soixante livres d'air bien reparties sur toute la sur-

face de son corps. Voilà de quoi faire trembler le plus rude crocheteur. Ces pendant si vous exceptez quelques milliers de femmes plongées & comme affaissées tout le jour dans un fauteuil , quelques milliers d'hommes qui font soutenir sans cesse par un carosse leur existence accablée ; nul autre ne paroît sentir le poids de l'air : un danseur n'en fait pas moins l'entrechat & la gargouillade : un paysan , qui se baïsse chaque minute plusieurs fois pour bêcher sa terre , souleve dans la journée plusieurs milliers de fois ses trente & une mille livres d'air , & revient le soir assez gai , s'il est sûr de trouver du pain en rentrant dans sa chau-miere : un physicien peut trouver cet effet admirable , mais un philosophe , je dis mal , un fier républicain .... point du tout , je me trompe encore , un Huron , un bon Iroquois s'étonneront bien davantage de la maniere leste dont nous supportons , tous tant

que nous sommes , sans nous plaindre , sans paroître le sentir , un fardeau énorme de loix ; & ces loix n'ont point d'équilibre entre elles comme l'air ; & ces loix ne sont point nécessaires à notre vie comme l'air : cet effet est vraiment étonnant. Dites tant que vous voudrez que je compare mal-à-propos un effet physique à un effet moral , je suis comme le Huron , & je m'étonnerai bien davantage de voir tant d'hommes qui obéissent péniblement à des milliers de loix , sans jamais demander seulement : *Qu'est-ce qu'une Loi* , que de voir ces mêmes hommes respirer l'air à leur aise , sans s'inquiéter de ce que l'air peut être.

Quoi qu'il en soit , le Huron m'éclaire , & je me fais cette question : Je suis portefaix comme les autres ; mais plus foible peut- être , je sens plus mon fardeau , & je m'arrête un moment pour me demander : *Qu'est-*

ce donc que ces loix que je porte.

Après avoir suffisamment rêvé ; voici d'abord de quoi , je conviens avec moi-même : dans toutes les sociétés imaginables , les hommes ont des intérêts particuliers par lesquels ils sont opposés entre eux ; mais ils ont des intérêts communs par lesquels ils peuvent s'unir. Or une bonne Loi est l'expression de ces intérêts communs ; elle commande à tous ce qui importe à tous , ou du moins au plus grand nombre. Une mauvaise Loi n'est au contraire que l'expression de quelques intérêts particuliers ; elle commande à tous ce qui importe seulement à quelques-uns.

D'après cette idée ; si les autres & moi nous supportons les loix pour notre bien commun , marchons gairement , & bénissons le fardeau & la main qui nous l'imposa ; mais si nous les portons pour le bien seulement de quelques petits Abbés , ou de quel-

ques financiers ou de quelques femmes , en un mot , d'un petit nombre de gens qui , nonchalamment assis , nous crient encore de leur fauteuil : *Allons , coquins , avancez donc , sommes nous là pour vous attendre ? que devons nous faire ? . . . . Jetter le fardeau par terre . . . . Gardons-nous en bien ; c'est alors que nous serions véritablement des coquins ; nous avons promis de le porter , portons le jusqu'au bout : mais il ne nous est pas défendu de dire honnêtement combien ce fardeau pese & nous profité peu ; il est d'autant plus à propos de le dire , que tout ce qui pese sur nous , pese aussi sur notre Roi ; rien de tout ce qui le soulageroit ne pourroit nous coûter : moi en particulier , qui que je sois , & je le dis de grand cœur , je voudrois porter le monde pour lui , dussai - je y crever ; mais , pardieu , je ne voudrois pas porter d'ici là une once pesant pour un*

employé des Fermes , ou un gros prieur décimateur : l'un auroit beau me dire : c'est pour l'intérêt du Roi ; l'autre : c'est pour l'intérêt de Dieu , je suis trop convaincu qu'ils me trompent , ou qu'ils se trompent.

Voyons donc maintenant à qui nos loix font du bien : est-ce à tous ? est-ce à quelques-uns ?

Nos loix politiques . . . Pour celles-ci n'y touchons pas & pour cause : la médecine a un mal qu'elle appelle *noli me tangere* , & la législation aussi : il y a même une grande différence à l'avantage de celle - ci : la raison ne peut exiger que la patience à supporter les maux que la médecine ne peut guérir ; mais la saine raison exige la fidélité à conserver certains maux que la politique ne doit point attaquer.

En deux mots , lecteur , retenez bien ceci , quand on a un bon Roi , toutes les loix politiques sont réellement bonnes ; & dans le cas contraire , il

faut toujours agir comme si elles étoient excellentes.

Mais laissons ces loix si délicates au toucher, & du moins osons tâter les loix religieuses : il est évident qu'elles sont admirables & vraiment divines pour les gros bénéficiers , & quelques gens de cette robe ; mais il n'est pas moins évident qu'elles sont détestables & diaboliques pour tous ceux qui payent les dixmes à ces Messieurs , pour tous ceux qui payent les charges de l'état à la décharge de ces Messieurs ; car il s'en faut bien qu'ils ne soient suffisamment chargés : enfin , ces loix sont détestables pour l'état entier , qui a besoin qu'on lui fasse des enfans : attendu qu'il est rigoureusement démontré qu'un état ne peut long-temps subsister si *deux* mourant n'en laissent *deux* autres de vivans à leur place ; attendu encore qu'il est à - peu - près démontré que *deux* doivent au moins en faire *cinq*

pour en laisser à-peu-près deux autres.

Or , à ces Messieurs qui profitent des loix Ecclésiaстiques , il est défendu de se mettre deux ensemble ; & s'ils y contreviennent , ils font si bien que c'est sans profit pour l'état : enfin , ces belles loix , dans ce qu'elles demandent & dans ce qu'elles défendent , se réduisent à nous empêcher de vivre & de survivre.

Calcul fait , il importe à dix ou douze mille personnes dans l'état , Archevêques , Evêques , Abbés Commandataires , riches Prieurs , Chanoines , &c. & consorts , que les loix Ecclésiaстiques soient ; mais il importe bien davantage à dix - huit , ou dix - neuf millions ( le Roi compris ) qu'elles ne soient pas & n'eussent jamais été , telles du moins que nous avons eu & que nous avons encore la fatale obstination de les garder.

Les loix fiscales.... Oh ! pour celles-ci , la proportion faute aux yeux , &

nous ne risquons pas d'être excommuniés pour l'avoir dit : nous en serons quitte pour quelque faisie (ce qui est l'excommunication fiscale:) disons donc à tout hasard , que s'il falloit d'un côté enfermer dans une seule & même maison telle , par exemple , que l'Hôtel des Fermes , tous ceux à qui les loix fiscales sont excellentes ou bonnes : & si de l'autre , on exigeoit de rassembler dans une seule plaine tous les malheureux qui les détestent : la premiere condition ne m'embarrasseroit gueres : mais la seconde me sembleroit impossible : j'y renoncerois. Dans une seule plaine , bon Dieu ! renfermer tous les ennemis de nos loix fiscales telles qu'elles sont ! quand nous le pourrions , gardons - nous en bien : les gens de la plaine n'auroient rien de plus pressé que d'aller brûler les gens de la maison : & le Roi seroit encore celui qui gagneroit le plus à l'incendie. Oui : si par une lettre circulaire ce Prince

daignoit demander à tous ses sujets l'at-  
testation [de cette vérité, j'engagerois  
ma tête pour autant de signatures, qu'il  
y a en France de Négocians & de pro-  
priétaires sensés : je n'en excepterois  
pas mille, pas cent. Mais laissons cet  
article un moment : le cœur qui me  
bat, me dit que nous le refaisirons tout  
seul.

Que dire de nos loix civiles?... Il  
faut dire, qu'à proprement parler,  
nous n'en avons point de loix civiles,  
ou du moins l'usage en est si difficile,  
que l'existence en est comme nulle.  
Nous savons qu'il y a une justice,  
comme nous savons qu'il y a une lune ;  
cela se voit de loin ; on n'en approche  
pas : l'air est un milieu entre la lune  
& nous ; & les loix fiscales sont  
un milieu entre la justice & nous ?  
& quel milieu, quelle résistance ! Je  
défie d'acquérir ou de conserver solide-  
ment pour quatre sous de propriété, sans  
passer par les mains, ou plutôt par les

verges d'une loi fiscale. Et puis les loix de la forme, qui étranglent leurs pauvres sœurs les loix sur le fond ; & puis les ministres de ces loix de la forme.... Passons, passons, nous n'avons point de loix civiles.

Mais les loix criminelles.... Ne passons point, & prenons garde à celles-ci : que MM. les Officiers du Contrôle saignent nos actes de propriété aux quatre veines : que MM. de la formalité tuent ces actes à coups d'épingles ; qu'enfin, pour parler net, tous ces gens-là nous prennent notre argent : cela est dur : mais au moins que les loix criminelles sauvent nos personnes. C'est tout ce que demande, en certains cas urgent, un pauvre voyageur : *Eh ! MM. dit-il, voilà ma bourse, mais laissez-moi la vie.* Voyons donc : que sont nos loix criminelles ?

J'en suis très-mortifié, d'abord pour mon propre compte, ensuite pour celui de mes chers compatriotes ; mais

c'est une affreuse vérité que nos loix criminelles sont bonnes pour les accusateurs ou instigateurs ; excellentes pour les accusateurs riches & puissans , mais mauvaises pour les accusés , mais détestables pour les accusés pauvres & sans protection.

Ces loix sont telles , en un mot , que je suis très-réolu d'en faire imprimer un recueil complet , tout exprès pour le dédier aux accusés : & voici mon Epître dédicatoire.

MESSIEURS LES ACCUSÉS ,

« J'ai l'honneur de vous offrir le recueil de nos loix criminelles , pour vous apprendre une vérité qu'il est bon que vous sachiez : c'est , Messieurs les accusés , *qu'une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente :* sauve qui peut , & bon voyage : sur ce je prie Dieu , Messieurs les accusés , qu'il vous ait en sa sainte garde ».

Mais au moins ces loix compensent-

elles leurs injustices pour les pauvres accusés , par quelque humanité pour les malheureux condamnés ? Voici leur humanité : depuis environ deux ou trois cents ans , nos loix criminelles emploient presque par - tout trois genres de peine.

Le premier est la mort ; le second est la mort ; le troisième est la mort.

Le premier est la mort dans une corde ; le second est la mort sous une barre de fer ; le troisième est la mort sur une pile de fagots.

Et quand nos loix ont la petite complaisance de ne pas tuer , pour la première fois un accusé , lequel est à coup sûr un coquin passé , présent ou futur ; elles ont du moins la prudence de le marquer afin de le reconnoître , & le tuer sans faute à la seconde : enfin , je dirois à nos loix criminelles , ( & très-criminelles en effet ) ce que Mecene dit un jour à Auguste qui ve-

noit de condamner plusieurs accusés à la mort : *Siste carnifex*.

*Dracon*, comme on fait, donna aux Athéniens des loix de sang : le bourreau d'Athènes à cette époque s'appelloit *Brontés*, ou je suis fort trompé : un jour un citoyen dit au peuple assemblé sur la place d'Athènes : « Athéniens, apprenez-moi, de grace, » lequel vous estimatez plus, ou *Dracon*, « qui a fait un bourreau de la loi, » ou *Brontés*, que la loi même a fait « bourreau. » Ce questionneur étoit un impertinent, mais la question n'étoit pas impertinente.

Or, maintenant, revenons sur nos pas, & si nous l'osons, évaluons dans nos loix criminelles la proportion de ceux qu'elles tranquillisent, avec ceux qu'elles doivent épouvanter. Cette proportion même m'épouvante. Ah, taisons-nous, & ne reveillons pas ceux qui ont le bonheur de dormir encore au branle de ces terribles loix ;

mais pourquoi ne jettions-nous pas en passant un coup d'œil sur les loix militaires ? Ces loix de la discipline par excellence , ces loix qui sont placées au centre de la force , devroient être admirables : cependant examinons , & ne pressons ni l'éloge ni la censure.

Avant de considérer si les loix des armées sont bonnes , quelqu'indiscret pourroit demander si une grande armée nous est bonne ; mais cette question me passe , il s'agit seulement de savoir si les loix faites pour les armées sont bonnes pour les armées ?

Officiers généraux ( employés s'entend ) Inspecteurs , munitionnaires , vivandiers , vivandieres , directeurs d'Hôpitaux , Médecins , Chirurgiens , entrepreneurs de toute espece , ce n'est qu'un cri : loix admirables , chef-d'œuvre de sagesse !

Pour vous , Messieurs , à merveilles ; mais pour les soldats ? Tout le monde

monde convient que sur vingt soldats qui périssent en dix années , à peine en trouverez - vous un que l'ennemi ait tué : accordons en quatre autres pour le droit universel de la nature sur les pauvres mortels : c'est beaucoup pour des jeunes gens robustes , où qui doivent l'être : restent donc sur vingt soldats quinze de tués : par qui : si ce n'est ni par l'ennemi , ni par la nature ? A vous , Messieurs les intéressés aux loix militaires ; ils sont tués par vos loix , ou , ce qui revient au même , par les agens de ces loix .

De grace , soyez vrais , & ne vous sauvez point en criant à l'*exagération* . C'est une retraite qui élude toutes les victoires de la vérité ; & je veux la fouiller en passant . Cette petite digression de quatre lignes sera très- importante .

Quand un homme dit une vérité accablante , ceux qu'elle fait pâlir n'o-

sant ni tout accorder ni tout nier , prennent un milieu : ils se mettent à crier de toute leur force *cela est exagéré* ; les hommes qui se sont arrêtés pour écouter cette dispute chemin faisant , n'ont pas du temps de reste pour la juger , d'ailleurs les trois quarts sont très-paresseux , & le reste est peu judicieux. Aussi la règle ordinaire de leurs opinions est ceci : *Tout ou rien.*

Lors donc que ces hommes entendent faire à une proposition le réproche d'*exagération* , au lieu de mesurer exactement , comme ils le devroient , jusqu'où cette proposition est vraie , pour séparer cette partie de ce qui est faux , à-peu-près comme dans un bon fruit on cerne la piquure d'un ver pour se nourrir du reste , il leur est infiniment plus commode de gobber la proposition toute entiere , ou de la rejeter toute entiere avec dédain.

Aussi cette réplique , renfermée dans

ce cri unique *exagération*, cette réplique qui ne devroient tout au plus produire qu'une moindre condamnation , entraîne souvent l'absolution complète de la part d'une bonne moitié de l'auditoire.

Ce mot *exagération* est un nuage où le coupable s'enfonce : on ne va point mesurer s'il y est enfoncé d'une lieue , d'une toise , d'un pied ou d'une ligne , on dit seulement , n'en parlons plus ; il est caché.

Mais revenons : je vous demande si c'est une exagération de soutenir que tel munitionnaire , tel entrepreneur d'Hôpitaux , tel fermier de la santé ou de la maladie des soldats , a été plus meurtrier pour eux qu'une batterie de canon dans le camp ennemi : est-ce une exagération de dire , comme une vérité générale , que l'ennemi tue nos soldats , mais que nos abus les font mourir ?

A cela vous répondrez : n'accu-

sez donc pas les loix , mais les abus.

Eh ! que m'importe à moi quand je souffre , ou que je meurs , que les loix me tourmentent ou me laissent tourmenter. *Les loix font tout le mal qu'elles n'empêchent pas.*

Qu'un chien me morde en passant : si cet animal n'appartient ni à un homme de vingt mille livres de rente , ni à un conseiller au Parlement , je pourrai demander à son maître , & peut être j'obtiendrai contre lui des dommages & intérêts ; & quand le commis d'une loi me ruine ou m'assassine , je n'aurai rien à demander , rien même à dire à la loi ! en ce cas c'est une chose bien étonnante qu'une loi , & c'en est une bien petite qu'un homme.

Voici une autre réplique que j'oubliois : *Vous qui parlez* , disent fièrement les abuseurs à quiconque ose plaindre les pauvres abusés , *vous qui parlez* , étes-vous du métier ?

Non , non , & mille fois non , je ne suis pas de votre métier : graces au Ciel je ne suis d'aucun métier , & c'est pour cela que je puis dire la vérité. Si j'étois soldat , l'oserois-je ? si j'étois entrepreneur ou quelque chose de plus , le voudrois-je ?

Mais vraiment où est ma mémoire ? J'omets la plus irréplicable des répliques , une réplique péremptoire comme ils disent , elle n'a qu'un mot : *Ces abus sont de tous les temps* ( ce qui est vrai ) & *de tous les pays* ( ce qui n'est pas vrai . )

Graces vous soient rendues au nom de tous les misérables pour cette consolation topique : ainsi dans la logique de la politique ! *Longueur d'abus fait droit , & sans doute longueur de mal fait santé !*

Dans notre calcul du bien & du mal , il faut donc passer sur les loix militaires en gémissant plus douloureusement encore que sur toutes les

autres loix. Arrêtons-nous enfin à celles de notre police ; elles forment , dit-on , la partie la plus brillante de notre législation ; leur vigilante adresse est célèbre dans l'Europe , & la police de Paris se fait souvent un jeu honorable de retrouver même une épingle dans un tas de fumier.

Aussi quand un fier Anglois , levant une tête altiere & des sourcils dédaigneux , s'enfle le poumon & les joues pour dire , *mon Gouvernement* , un bon françois lui répond avec une légéreté accablante , & *notre police*. Examinons , donc cette espece de loix : . . . C'est fait , & j'ai feuilleté des volumes. . . Je ne m'y serois pas attendu ; faut - il le dire ? nos loix de police ressemblent aux filets qu'elles entretiennent à St. Cloud. Admirables pour pêcher ceux qui se sont noyés , elles laissent se baigner & se noyer ceux qui ne savent pas nager.

J'ai commencé de parler , j'acheve-

rai. Tout en parcourant ce vaste code de la police , je disois tout bas : loix de police , amours & délices des habitans de Paris , vous vous trompez , & vous nous trompez. Pourquoi vous amuser uniquement à poursuivre les fripons ? Vous voulez les couper en morceaux ! peine inutile , ne savez-vous pas qu'un fripon est un polype qui se régénere de la tête , de la queue , de toutes les parties , il se multiplie sous le couteau ; & c'est ce qui vous est arrivé , vous ne l'ignorez pas : loix de police nos amours , songez un peu moins aux fripons & beaucoup plus aux honnêtes gens : prenez-les pour vos espions , & vous ferez une bien bonne affaire ; car ils feront fideles , ne vous coûteront rien , & se multiplieront tous les jours davantage : au lieu de fuer à la recherche de ceux qui volent , prenez quelque peine à déterrer ceux qui manquant de tout , auraient un besoin pressant de voler :

allez à la racine. Vous mettez tout votre honneur à découvrir quelques méchantes actions ; mettez en au moins la moitié à découvrir les bonnes , à les exposer au grand jour , les offrir , pour ainsi dire , à la récompense ; non pas de l'argent qui corrompt ce qui est bon , mais de l'estime , par qui le bon devient excellent. Loix d<sup>e</sup> police , chef-d'œuvre qu'on admire , souffrez ce mot : *La finesse est pour les fripons & la magnanimité pour les loix.*

Enfin , sans aucune exagération , quoi qu'on en dise , l'examen réfléchi de toutes nos loix arrache du fond de l'ame d'un homme un peu sensible , comme un cri douloureux : *Que de maux & comment y remédier ?*

Il ne faut pas être injuste , & calomnier les enfans pour les fautes de leurs peres ; ces maux ne sont pas notre ouvrage , ils se sont propagés jusqu'à nous , comme la vérole a passé

de nos grands peres à nos peres , qui nous l'ont transmise avec une fidélité admirable , à charge de rendre ce fidéicommis à nos enfans , ce que nous ferons , si ce n'est déjà chose faite : nous sommes des vérolés en tout sens , rongés depuis trois cents ans jusqu'à la moëlle des os ; mais voici ce que depuis trois cents ans nous n'avons eu qu'aujourd'hui : un Roi jeune & dans l'âge des résolutions vigoureuses , un Roi sensible , compatissant & juste ; cela est prouvé par cent traits connus , répétés & chériss de la France entiere : enfin , nous avons ce que jamais nous n'avions eu , de vraies lumières sur toutes les especes de véroles , ( physiques ou morales ) or , dans cette situation , serions-nous traités de rebelles , & nous enverroït-on à la Bastille , si nous disions avec respect : « Sire , nous vous donnerions » notre vie , nos peres ont bien saisi la leur à quelques Rois qui

» ne vous valoient pas ; mais , Sire ,  
» de quoi vous servira la vie d'hom-  
» mes foibles , languissans , minés &  
» mourants lentement de toutes for-  
» tes de contagion : Votre Majesté  
» n'aimeroit-elle pas mieux comman-  
» der des hommes sains , gais & vi-  
» goureux ? Si de mauvaises langues ,  
» des langues que l'Ecriture appelle  
» ( *lingua dolosa* ) disent à Votre  
» Majesté que notre bonne santé lui  
» seroit dangereuse , & que la force  
» pourroit nous rendre *trop drus* , Sire ,  
» nous attestons contre ces langues  
» de vipere , toute l'histoire de vos  
» ancêtres & de nos peres : elle vous  
» jurera pour nous à chaque page l'a-  
» mour & la fidélité ; elle vous ra-  
» contera que nous n'avons jamais  
» incommodé nos Rois que par les  
» convulsions que nous donnoient nos  
» maux mêmes ; ah , Sire , daignez  
» nous en croire , ou plutôt croyez  
» une expérience de plusieurs siecles :

» le Fran<sup>c</sup>ois a le bonheur respectueux  
 » & gai : daignez , Sire , ( & vous vous  
 » en féliciterez un jour ) daignez ordon-  
 » ner à vos médecins de nous faire passer  
 » par les grands remedes & de nous  
 » guérir . »

Il me souvient que je tenois ce pro-  
 pos , & je faisois un jour cette fer-  
 vente priere devant un homme qui a  
 cinquante bonnes mille livres de ren-  
 tes pour lui tout seul : savez-vous ce  
 qu'il me répondit : il tira sa montre ,  
 & dit en reprenant mes paroles : pas-  
 ser par les grands remedes , bon Dieu !  
 y songez-vous. Il est cinq heures &  
 demie & l'Opéra va commencer.

Alors je me dis en mon cœur :  
 Messieurs les vérolés en tout sens ,  
 plaignez-vous de vous-mêmes autant  
 que des autres , votre caractère a fait  
 vos loix , & vos loix conservent vo-  
 tre caractère.

## T E X T E.

*Accommoder le bon procès & plaider le mauvais est devenu proverbe ; on dit au Palais que la forme emporte le fond , comme on dit d'un homme qui tombe d'une fenêtre en bas , que le cul ( ce n'est pas moi qui parle c'est l'adage ) emporte la tête , &c. &c.*

## N O T E H A S A R D É E.

*Sur l'abréviation des procédures.*

J'A I trouvé quelquefois dans la société des gens assez abandonnés de Dieu pour révoquer en doute ( je ne dis pas l'incorruptibilité de MM. les Procureurs , la calomnie seroit trop forte ) mais leur utilité , & voici comment ces enragés raisonnent ou déraisonnent.

Le jugement d'un procès , disent-ils ,

sé réduit à prononcer que telle loi générale convient à tel fait particulier.

Un procès qu'on appelle compliqué n'est tel que parce qu'il renferme réellement plusieurs procès , c'est-à-dire , plusieurs faits à comparer à plusieurs loix.

Or , cela posé , quelle est la meilleure méthode d'expédier un procès : la meilleure précisément pour expédier toutes les questions que peut faire l'esprit humain , si questionneur de sa nature. La méthode d'analyse , méthode qui paroissant la plus longue est pourtant la seule abrégée , la seule qui convienne à la foibleffe de l'esprit humain ; & par conséquent toujours la dernière dont il s'avise , parce que la dernière chose dont l'esprit humain s'avise c'est de sa foibleffe.

Mais quelle sera la méthode d'analyse pour un procès ; sa marche sera fort simple : le premier pas doit tendre à séparer dans un procès toutes

les questions , ou pour mieux dire tous les procès particuliers qu'il renferme , à ranger ensuite ces questions dans leur ordre , pour les juger de même.

Ainsi , l'un des premiers actes de la procédure seroit que les parties , soit entre elles , soit par leurs gens d'affaire , fixassent avec précision les questions à faire décider. Ces questions seroient rédigées par écrit sous la forme simple & précise de question ; on diroit seulement ;

Entre tel..... & tel.....

Il s'agit de juger si 1<sup>o</sup>. 2<sup>o</sup>. 3<sup>o</sup>. &c. Cet écrit signé par les parties seroit remis au Juge.

Dans le cas où les plaideurs ne conviendroient pas des questions à juger , chacune présenteroit sa note de questions , & les Magistrats jugeroient d'abord par leur comparaison de ce qu'ils doivent juger.

Ce premier point expédié , il faut passer à la solution de chaque question séparément , & cette solution n'exige que trois opérations dont chacune est fort simple , pourvu qu'on les sépare & qu'on ne les embarasse pas à dessein les unes dans les autres.

La premiere de ces opérations est de constater le fait ; la seconde , de trouver une loi qui lui convienne ; la troisieme , d'appliquer cette loi au fait comme on applique une mesure à la chose mesurée.

Le point de difficulté du jugement est tantôt dans le fait , tantôt dans la loi , quelquefois dans tous d'eux : quelquefois le fait est convenu & la contestation ne porte que sur la loi : d'autrefois , le fait est contesté & la loi convenue : enfin , pour l'ordinaire , fait & loi tout est en débat . Quoi qu'il en soit , la méthode consiste toujours à bien séparer chaque question de toute autre , & dans chaque

( 192 )

question , le fait , la loi , & son application.

Pour cela les parties feroient un second acte de procédure conçue à peu près dans cette forme : *Entre A . . . & B . . . premiere question à juger si , &c. . . .*

#### F A I T.

*Le fait convenu est , &c. ou bien le point de fait contesté est si , &c. . . .*

A.... prétend prouver par actes , ou par témoins contre B. .... que , &c.

#### D R O I T.

A.... prétend que le fait qui sera prouvé par lui doit être jugé par *telle loi* , &c.

B. remettra de son côté au rapporteur ou au Juge un écrit pareil , & c'est assez pour préparer d'avance le jugement dans son esprit.

Quand , selon la vigilance du Juge ou le cours des affaires , le moment de juger celle-ci sera venu , les parties feront

seront juridiquement averties de se rendre à tel jour & telle heure à l'audience de Justice , avec les actes ou les témoins mentionnés. Il est inutile de dire que dans cette sommation juridique de comparoître , le Juge observera rigoureusement les délais accordés aux plaideurs par les loix.

A cette audience , s'agit-il de prouver un fait par acte ? le Juge en permet la lecture , mais dans la seule partie nécessaire à la preuve : d'ailleurs nulle explication , nul commentaire , il suffit que la seule force des termes de l'acte saisisse le Juge. S'il entend le François , s'il a du bon sens , de l'attention , de l'impartialité , (& toutes ces qualités sont présumées dans un Juge ) il doit mieux comprendre le vrai sens d'un acte que l'Avocat prévenu qui le lit : toute explication est superfluité , piege , & presqu'insulte. On dit , comme une maxime , que *le mieux est l'ennemi du bien* , & l'on de-

vroit avoir pour maxime au Palais ;  
*que le plus grand ennemi de la clarté  
est le commentaire.*

S'agit-il de prouver un fait par témoins ? les Judges entendent chaque témoin ; après chaque déposition , ils permettent sur le champ le reproches contre le témoin & les observations sur la déposition.

Enfin , quand les preuves du fait sont débattues dans une juste mesure , les Judges ordonnent aux parties de citer les loix dont ils veulent s'autoriser ; mais toute explication sur la loi seroit encore plus interdite que pour les actes : il faut le redire sans cesse , les commentaires , soit dans les livres , soit dans les écrits , soit dans les paroles des Avocats , sont une espece d'hydropisie pour nos loix ; elles expirent gonflées de paroles étrangères.

Le fait débattu ; les loix citées , c'est aux Judges à comparer le véritable

fait à la loi qui lui convient. On recueille les opinions : le Président , autorisé par les loix de discipline , ne souffriroit pas plus de commentaire & de verbiage dans la bouche des Judges que dans celle des Avocats. On pourroit même établir une espece de formule ou de méthode invariable , que chaque Juge suivroit en donnant son opinion.

Il pourroit dire : *Selon mon opinion le fait réel est celui que A... a soutenu. La loi par laquelle ce fait doit être jugé est... Je pense donc que B... doit être condamné à , &c.*

Les opinions ainsi recueillies , le jugement seroit formé & prononcé sur la question ; & si dans le procès il y en avoit plusieurs , on passeroit avec la même méthode au jugement de la seconde.

Cette méthode , à la vérité , suppose à la place de nos longs discours tout d'une haleine , une liberté de dialogue entre les Judges & les Avocats , sans

laquelle on ne s'entend jamais qu'incomplétement. La vanité des bienséances , les mécomptes des opinions sur les rangs , sur-tout l'intérêt , l'ardeur naturelle , mille choses plus sensibles en France qu'ailleurs , rendront peut-être cette liberté quelque temps pénible : c'est assez le propre de toute liberté d'être bonne & coûteuse ; mais il ne seroit pas bien difficile de l'affujettir à une loi sage , & qui pourroit même , si elle étoit maniée par une heureuse main , offrir aux citoyens dans leurs disputes ordinaires , un modele de politesse & de bienséance conciliées avec le droit naturel de manifester ce qu'on pense.

La forme des arrêts seroit asservie à la même méthode. Tout jugement , ou tout arrêt auroit quatre parties : la premiere , énonceroit les plaideurs & leurs qualités.

La seconde , exprimeroit en termes précis la question ou les questions à juger.

Latroisieme énonceroit la loi , l'ordonnance , l'édit qui s'applique à la question.

La quatrieme renfermeroit le jugement.

I<sup>ere</sup>. partie. Entre tel & tel.

II<sup>de</sup>. partie. Il s'agit de décider si

III<sup>me</sup>. partie. La loi qui décide est

IV<sup>me</sup>. partie. Nous jugeons que

Sur cette forme de jugement , en comparant nettement le fait & la loi & tous les deux au jugement , il n'est point de Magistrat , de plaideur , de citoyen qui ne sentît la justice ou l'iniquité du jugement ; cette forme d'arrêts familiariseroit les citoyens avec leurs loix , & ils les apprendroient selon la véritable méthode qui consiste à bien diviser toutes les parties , pour en faire ensuite un rapprochement plus juste dans l'application d'une loi générale à un cas particulier.

Enfin , le plus précieux avantage de cette forme d'arrêts , seroit de rendre les Magistrats infinitement plus at-

tentifs pour des jugemens ; qui auroient eux-mêmes tant de juges. Je ne parle point des révisions , des cassations & de toutes ces excroissances de procès , coupées dans leur racine par une méthode sage , mais vive & tranchante.

Voilà ce que disoient ces détracteurs de nos magnifiques formes : & voici , ce qu'il faut honnêtement leur répondre à notre tour. Rêveries , impossibilités , absurdités : Eh ! que deviendroient la grande éloquence du Barreau , la majesté du premier Sénat de la nation , le délassement & l'instruction de cette nation par le plus noble des spectacles ?

Mais , pour fermer à jamais la bouche de ces faux raisonneurs , rappelons à leur mémoire ces temps où des Princes , des Rois , des Empereurs accouroient dans ce Sénat entendre avec ravissement des plaidoiries , non pas telles que les plaidoiries de Co-

*chin*, ou de *Target*, ou de *Gerbier*, ou de *Linguet* lui-même, mais des plaidoiries où, par un accord admirable, tous les dieux de l'Olympe, pele mêle avec les peres de l'Eglise, venoient payer en grec & en latin leur tribut à des Magistrats, qui entendoient le grec & le latin.]

Accablons sur-tout ces détracteurs par le mot si connu de notre Henri IV, qui s'écria dans son extase, après avoir entendu deux Avocats : *Ventre-saint-gris ! ils ont tous deux raison.*

Cependant je ne puis le dissimuler : j'ai entendu, qui le croiroit ! oui, j'ai entendu de mes deux oreilles un vétillieur, & sans doute un mauvais françois, argumenter de ce mot contre nos loix & notre Barreau mêmes, & je vais, pour rire, raconter son rai-sonnement. Le mot d'Henri IV, di-soit-il, n'est, à proprement parler, qu'un grand soufflet, appliqué par un très - grand Roi, à nos Avocats

ou bien à nos loix ; il faut opter.

Si dans la question débattue devant Henri IV , il y avoit une bonne loi , bien précise & bien claire , alors son mot est un soufflet à deux joues : premier soufflet sur la joue de l'Avocat qui avoit été assez mal habile pour ne pas démontrer son bon droit , second soufflet sur la joue de l'autre Avocat assez adroit , & sur-tout assez malhonnête pour pallier son injustice.

Si au contraire dans le fait en question les loix étoient ambiguës & confuses , dans ce cas le mot du bon Henri n'est plus qu'un rude soufflet tombant à plomb sur les loix , pour avoir fourni des armes égales au juste & à l'injuste.

Je n'irai point assurément perdre mon temps à réfuter ces pitoyables subtilités : le mot d'Henri IV , en dépit des jaloux de notre Barreau , n'en sera pas moins regardé comme un cri d'admiration pour le talent de nos

Avocats & la grande utilité de nos longues audiences.

Je veux pourtant faire sur ceci une comparaison frappante : quel est l'art de nos philosophes, même les plus grands, de montrer , non pas où est la vérité , mais que la vérité n'est presque nulle part ? Art stérile & désolant , capable de pousser un homme un peu vif & curieux à se casser la tête de désespoir contre un livre de philosophie , comme certains oiseaux se cassent la tête contre les barreaux de leur cage. Quelle supériorité dans l'art des Avocats ! Cet art vraiment enchanteur ne consiste au contraire qu'à montrer la vérité par-tout , & sur-tout là où elle n'est pas ; de droit , de gauche , du haut , du bas , la vérité est un vent doux qui souffle à la fois de toutes les parties de l'horison où se trouve la bouche d'un Avocat. Hommes ! pour qui les illusions aimables valent mille fois mieux que la triste réa-

tité , aimez cet art , estimatez cet art , & ne souffrez ni qu'on l'oublie , ni qu'on l'altere ; conservez-le tel qu'il est comme le feu sacré : c'est-là que vous viendrez prendre des lumières , lorsque craignant de voir les choses telles qu'elles sont , vous serez avide du plaisir si doux de les contempler telles que vous voudriez qu'elles fussent.

---

### TEXTE.

*J'ai consulté sur ce point , avec toute la bonne foi dont je suis capable , des hommes d'âge & d'expérience , & tous m'ont avoué tête à tête , à condition que je ne les citerois pas , que l'usage de nos loix leur en découvroient tous les jours davantage les défauts.*

### NOTE

*Sur quelques petites difficultés dans l'étude & l'usage de nos loix.*

**J**E n'ai pas une grande expérience ; mais je suis un vieux bon homme &

quand on tient les yeux ouverts toute sa vie , & qu'on regarde seulement autour de soi , il est difficile de ne pas ramasser par-ci par-là quelques bribes de jugemens.

Je me souviens donc ; mais c'est du plus loin , d'avoir vu dans ma premiere jeunesse quelques Magistrats , jeunes aussi , se livrer avec ardeur à l'étude de nos loix : ils s'étoient formé ( comme de raison ) le plan de tout savoir . Droit public , droit civil , droit ecclésiastique , science des Arrêts , science des formalités , chaque chose auroit son ordre , & devoit se ranger dans leur tête en son temps & à sa place : je les ai vu , dis-je , & je m'en rappelle comme si j'y étois , commencer cette belle entreprise ; mais j'ai beau fouiller dans ma mémoire , je ne puis me souvenir d'aucun de ces Messieurs qui l'ait heureusement conduite à sa fin : je me souviens au contraire que tous se dégoûtoient ; & ce qui est bien singu-

lier , les meilleurs esprits étoient les premiers dégoûtés : si quelques - uns , approfondissoient quelque partie seulement de ce grand cahos , qu'il nous plaît d'appeler *Science des loix* , ils y réussissoient par un tour d'esprit particulier , & souvent par un vice même de leur esprit. Les hommes minutieux & faussement subtils , se laissoient assez facilement pénétrer de toutes les petites épines de la formalité : la nature sembloit avoir fait leur tête à-peu-près comme une *pelotte* à nicher des épingles. D'autres , avec des cervelles à cellules & sans ressort , y recevoient des loix comme une molle éponge reçoit l'eau , & ils les rendoient de même. S'agissoit il de juger ? ils n'appliquoient pas les loix , ils ferroient l'éponge , & des loix dégouttoient. D'autres enfin , curieux de recherches historiques , plus propres à entasser qu'à trier , portoient sous le nom de droit public , le faix confus de notre histoire avec la mor-

gue de cet esclave noir dont parle Horace, qui portoit une bouteille comme une prêtresse eût porté les vases sacrés de Cerès. (1)

Mais un homme qui se fît de notre législation un système bien ordonné , avec ses racines , son tronc , ses maîtresses branches , ses branches particulières , ses fruits , je ne l'ai point vu , & voici pourquoi : c'est que la chose est impossible : plus on a de méthode dans l'esprit , & plus on est révolté de l'inextricable confusion de nos loix : plus on a de sens , & plus on est choqué de leurs contradictions , de leur subtilité , de leur verbiage , & souvent même , tranchons le terme , de leur mauvaise foi : en un mot , de ce qu'elles disent & de ce qu'elles ne disent pas. Au lieu de trouver un ordre &

(1) . . . . . Ut Attica Virgo  
Cum sacris Cereris , procedit Fuscus Hidaspes.  
Cecuba vina ferens. . . .

comme une *économie* de loix , on ne trouve que des loix se combattant entre elles par leur rang , leurs limites , & leur sens : loix latines , contre ordonnances Françoises , ordonnances anciennes contre édits nouveaux , édits contre déclarations ; tous ensemble contre la Jurisprudence , & la Jurisprudence seule contre tous. C'est une anarchie à déconcerter la meilleure tête.

Les loix de la formalité imposent impérieusement silence aux loix sur le fond : celles-ci crient à l'injustice , & non sans raison : point de règle générale pour concilier la forme & le fond sans écraser l'équité.

Les loix nouvelles s'élévent contre les loix anciennes sous prétexte de désuétude ; celles-ci , pour être anciennes , ne s'en croient que plus vénérables : la raison est pour elles ; l'usage est contre : point de règle générale de décision ; & dans le pays de

nos loix , on peut dire qu'on ne fait qui vit ni qui meurt.

Une loi allegue une disposition comme étant de *rigueur* ; une autre loi lui donne un démenti , soutient qu'elle n'est que *comminatoire* & que c'est elle qu'on doit observer à la lettre : comment décider ? Point de règle générale pour déterminer ce qui est *comminatoire* ou de *rigueur* : enfin , ( noblesse de style à part ) si vous êtes curieux de voir *la Cour du Roi Pétaud* , faites-vous donner une compilation de nos loix :

Or , je soutiens qu'il est impossible d'accorder raisonnablement , dans une seule tête , toutes les différentes espèces de loix qu'un honnête Conseiller au Parlement jure à Dieu , au Roi , au public , à lui-même de ne point ignorer.

Mais je vais plus loin ; je regarde comme infiniment difficile de bien savoir même une seule espece de loix :

quand je dis savoir , je parle toujours du savoir de jugement & non du savoir de mémoire : je demande , avec l'ami Montagne , un homme *sachant bien* , & non *sachant beaucoup*.

Prenons pour exemple nos loix politiques : je ne démentirai point ici ce que j'ai dit plus haut , que les loix politiques étoient le *noli me tangere* de la législation : cela est vrai quand on veut en toucher le fond ; cela est vrai quand on ose les toucher pour en altérer la nature ; mais moi je n'en veux considérer qu'un moment les dehors ; il ne s'agit point d'examiner si ces loix sont bonnes ou mauvaises pour tel peuple ; mais seulement jusques à quel point il est difficile à tout Jurisconsulte de les bien apprendre telles qu'elles sont. Ainsi point de chicanie sur cet article délicat , & je proteste au pied du trône contre toute interprétation abusive.

Après avoir bien fermé cette porte  
à

à la calomnie , je suppose un homme ,  
lequel ne seroit ni *Cujas* , ni *Dumoulin* , ni l'un de ces savans infatigables ;  
tels qu'on n'en voit plus gueres au-  
jourd'hui , étudiant sans relâche , & vi-  
vant toute une semaine d'un *in-folio* ;  
& d'une pinte d'encre ; je suppose un  
homme qui mêle sagement l'étude aux  
distractions , vaquant modérément aux  
affaires & aux plaisirs de ce bas mon-  
de , d'une mémoire d'ailleurs & d'une  
pénétration ordinaires : Eh bien , je pose  
en fait qui si cet homme concevoit le  
projet d'approfondir seulement la par-  
tie de nos loix politiques , il consume-  
roit ses plus belles années à ce grand  
ouvrage ; & le dernier résultat qu'il  
tireroit en cheveux blancs seroit le  
doute & l'ignorance .

Quand je parle d'approfondir ; j'en-  
tends par-là , de n'abandonner aucune  
question sans la résoudre par une loi  
claire & bien reconnue ; ou par une  
suite de faits constans & uniformes

formant un usage équivalent à une loi. ( Si toutefois dans le Gouvernement civil ; l'usage peut jamais faire le juste équivalent d'une loi. )

Et qu'on ne prenne point ceci pour une exagération : depuis la loi salique jusques aux loix de l'institution du dernier Juge de village , il est peu de question qui n'oblige un Jurisconsulte à remuer de fond en comble toute l'histoire de France. Eh ! quelle histoire bon Dieu ! M. d'Alembert a dit quelque part que *le peuple le plus heureux est celui dont l'histoire est la plus ennuyeuse* : en ce cas nous crevons de bonheur , car notre histoire a de quoi faire crever d'ennui : on liroit vingt fois Plutarque contre un tome de l'histoire de France. Mais passons par dessus l'ennui , ( quoique dans la vie humaine ce ne soit point une bagatelle ) cette loi salique par exemple qui est le premier bout de l'écheveau , ne laissera pas d'occuper fort ennuye-

sement assez long-temps ; & de bonne foi , je doute que mon homme , s'il est un peu difficile , s'en tire avec une curiosité bien nette ; si delà il va , comme l'ordre l'exige , aux minorités , aux régences , aux tutelles des Rois ; le pauvre curieux ne sera pas sans embarras. Mais je l'attends à la grande question si long-temps débattue & non encore terminée , sur ce qui forme une loi en France , sur la juste dose des ingrédiens qui doivent y entrer ; enfin , pour parler net , sur les limites précises de l'autorité du Roi , & des droits des Parlemens : ceci ne sera pas si-tôt expédié ; il faudra , dans le cahos de notre histoire générale , démêler le cahos de l'histoire particulière des Parlemens de France , & suivre dans toutes ses métamorphoses une assemblée qui commence par des Souverains , & va se terminer insensiblement à des hommes du tiers état , Conseillers du Roi , moyennant cinquante ou cent

mille francs donnés à d'autres qu'au Roi. Que de faits contraires à séparer , à comparer ! & la clôture de cette pénible comparaison que sera-t-elle ? Ce grand mot , cette question des questions : *Que fais-je ?*

Si des loix de la puissance *législative* l'apprentif Jurisconsulte veut passer à l'examen des loix de la puissance *exécutrice* , qu'il s'arme de patience , son travail n'est qu'ébauché : pour remplir son projet , il voudra sans doute considérer séparément & par ordre les différens corps à qui le Monarque a confié quelque portion de sa puissance : il voudra suivre leur histoire , examiner leur organisation actuelle , déterminer avec précision ce qu'elle a de connu , & ce qu'elle a de contesté. Il s'attachera d'abord à étudier les rapports mutuels des membres de chaque corps ; rapports d'où résultent les loix entre les supérieurs & les inférieurs ; & il verra que tous ces rapports sont en litige.

Ensuite il observera les rapports de chacun de ces corps avec les autres corps ; & il les trouvera tous en guerre ouverte depuis leur institution jusqu'à ce jour.

Enfin , il lui paroîtra indispensable d'apprendre les rapports que ces corps ont avec les citoyens ; rapports qui constituent les loix de jurisdicition ou de privilege ; & l'infortuné curieux appercevra , à son grand étonnement , le citoyen tiraillé par tous ces corps à la fois , flottant au milieu d'eux , ne décidant souvent son choix que par le caprice ou l'intérêt ; & ce qui l'indignera , trouvant toujours au besoin une loi & cent Arrêts pour justifier tous les partis : enfin , une confusion , une anarchie dont il n'y eut , je crois , jamais d'exemple dans aucun pays ni dans aucun temps.

Je suppose que mon étudiant adopte pourtant cette grande division qui sépare , tant bien que mal , les ob-

jets : Savoir , tout le politique au Conseil , tout le civil aux Parlemens , tout l'économique aux Cours des Aides & Chambres des Comptes. A partir delà , la première question est celle-ci : *Qu'est-ce que le Conseil du Roi ?* Question brieve & simple , & dont la réponse est si étendue & si compliquée , que j'oserois gager qu'on ne trouvera pas quatre hommes dans chaque Parlement , Avocats & Magistrats compris , capables de la résoudre complétement.

C'est qu'ils n'en ont pas besoin , dira-t-on : ceci est une autre affaire ; il seroit facile de démontrer parfaitement le contraire.

Cependant cette question : *Qu'est-ce que le Conseil du Roi ?* devroit être telle , je le dis hardiment , que tout sujet un peu instruit dans une Monarchie , fût en état d'y répondre sans embarras & sans erreur.

Maintenant faisons demander par le

désespéré curieux , *Qu'est-ce qu'un Parlement avec toutes ses attenances & son atmosphère , si je puis ainsi dire ?* Oui , un Parlement avec sa Grand'-Chambre , ses Enquêtes , Requêtes , Tournelles , Gens du Roi , & tout cela suivi de l'attirail énorme des tribunaux subalternes ; Présidiaux souverains & non souverains , Bailliages , justices Royales , justices Seigneuriales , Juges de Police , Juges & Consuls , Juges des eaux & forêts , Officiers de robe longue , Officiers de robe courte , Avocats sans office , Procureurs avec office , Greffiers , Notaires , Huissiers : Sergens ; l'origine , les droits reconnus , les droits prétendus , de tous ces gens-là , &c. je perds haleine . Quelle involution épouvantable de questions , dans cette question : *Qu'est-ce qu'un Parlement avec ses circonstances & dépendances ?* Et cependant cette question se réduit à celle - ci : *Comment peut-on en France conserver*

*sa fortune , son honneur & sa vie ?*  
 Et nous sommes tous forcés de répondre : « nous l'ignorons ; allons trouver » un Procureur qui peut-être n'en fait » rien lui-même , & nous ruinera à » bon escient tout en faisant semblant » de nous l'apprendre & de nous défendre . »

Et quel est donc cet homme indispensable dans la nature ? Qu'est-ce donc qu'un *Procureur* ? Mes chers compatriotes , Dieu le fait ; mais , croyez-moi , notre jeune Roi ne le fait pas : en voici la preuve . Le Roi entretient des hôpitaux contre tous les maux de l'espèce humaine : le Roi paye dans les ports de mer des Officiers pour écarter la peste : non , François , non , le Roi ignore ce qu'est un Procureur en France .

Hommes honnêtes , qui vous trouvez confondus dans cette profession de rapine légale , convenez-en avec moi , & vous n'en serez que plus honorés ; con-

venez que le Monarque ignore ce que fait un Procureur à des hommes dont la fortune fait la sienne , & dont le bonheur fait sa gloire.

Hommes de bien , au nom du ciel , n'abandonnez pas votre poste : restez parmi ces incendiaires de nos cités & de nos champs , restez pour leur causer au moins quelque tourment par votre exemple , & consommer leur déshonneur par notre estime pour votre probité.

Je me suis écarté , pardon lecteur ; mais si j'jamais vous avez plaidé , je suis tout excusé : revenons , je ne conduirai pas plus loin mon candidat en loix politiques : par-tout il trouveroit les mêmes difficultés avec la même confusion : par-tout il pourroit écrire en sortant : *Ici est le cahos* , & par-tout le cahos est à la fois opprobre & malheur ; opprobre pour les loix , & malheur pour les citoyens ; quel Dieu ou quel homme inspiré de lui dira . *Que*

*la lumiere se fasse ? Je l'ignore ; mais ce que je fais , c'est qu'en attendant cet homme ( lequel n'arrive point ) les Magistrats qui estiment le moins les loix , sont obligés de s'en servir telles qu'elles sont : mais comment les emploient-ils ? C'est une chose bonne à observer , & ceci doit être regardé comme un avertissement public aux hommes tentés par le démon des procès. La plupart des Magistrats , les uns par dégoût , les autres par paresse , en agissent pour les loix à peu près comme pour leurs alimens , leurs vêtemens & les choses les plus nécessaires de la vie : au lieu d'en faire de grosses provisions chez eux , ils se contentent de connoître les magasins où tout cela se trouve au besoin : or , il y a deux sortes de magasins de loix : les uns sont les livres , les autres sont les Avocats : les premiers sont bien inutiles , & les seconds bien dangereux pour les Magistrats.*

Une remarque vraie à l'égard des livres de Droit, est que le meilleur ouvrage sur ces matières est totalement perdu pour les Magistrats, s'il est seulement dépourvu d'une ample & bonne table : car de faire lire un gros livre de Droit à un Juge, ou paresseux, ou dégoûté, ou détrompé, il ne faut pas l'espérer, vous lui feriez plutôt traverser les fables d'un désert de l'Arabie-Pétrée ; tout ce qu'il peut faire à l'acquit de sa conscience, est de se laisser conduire en réchignant par le fil d'une table sur une seule page, d'y butiner à la hâte quelque phrase, & de s'esquiver au plutôt : ainsi ces grands magasins de loix, purs ornemens de bibliothèques, rarement ouverts, fréquentés en courant, sont assez complètement inutiles : j'en suis fâché pour les auteurs de glose & de commentaire sur les loix ; mais leur regne n'est plus gue-  
res de ce monde : au reste, ils peuvent s'en consoler avec les Métaphysiciens

dont le regne est aussi passé , & les Géometres même , dont le regne , quoique très-different , n'en commence pas moins à passer .

Quant aux magasins de MM. les Avocats , c'est-là qu'est la foule , & les Magistrats s'y rendent à la sourdine sur les pas des cliens : mais sans prétendre offenser personne , qu'il est difficile & dangereux de s'y pourvoir ! Lorsqu'un livre vous trompe ; hélas ! c'est que pour l'ordinaire le pauvre homme d'auteur s'est le premier trompé : mais un Avocat ne vous trompe jamais mieux que lorsqu'il veut bien vous tromper ; discerner avec sagacité la foiblesse de sa cause , est peut-être le plus sûr moyen de la défendre avec art & succès .

Il y a une autre fatalité : il est d'expérience dans les différends des hommes , & sur-tout dans les procès , que le plus fort à tort . M. de Vendôme disoit , en parlant des querelles entre les

mulets & les muletiers , qu'il avoit observé constamment que le mulet avoit presque toujours la raison de son côté : il en est ainsi des procès entre deux hommes de condition inégale ; on peut à l'aveugle parier pour le bon droit de la bête de somme , c'est-à-dire , du plus foible. Or , dans ce monde , le plus fort & le plus riche c'est tout un : en cette qualité , il prend ses avances & ses avantages : d'abord il se saisit des principales avenues dont il bouche facilement l'entrée à sa partie , en y clouant par des consultations l'opinion des meilleurs Avocats : ensuite , faisant armer pour lui le plus redoutable chevalier du barreau , il laisse à son pauvre ennemi le choix d'un défenseur parmi les jeunes *Bacheliers* : règle presque générale au barreau , la lute entre le *tort* & la *raison* n'est jamais égale qu'autant que les parties sont à peu près d'égale condition. De cela seul quels inconvénients doivent

suivre ! Quelle source d'erreurs pour les Magistrats ! Dans cette disposition des choses , que le plus riche , à qui toutes les bouches appartiennent , fasse encore solliciter , & pouffe ses juges seulement du bout du doigt ; ne les fera-t-il pas infailliblement tomber dans sa cause ?

Mais quand les talens des Avocats se balanceroient , les Magistrats n'en seroient gueres moins embarrassés . Si le juste étoit ce qui *est utile à tous* , les bons esprits & les cœurs droits au-roient un point à peu près fixe , une espece de signal de ralliement entre eux ; mais il est convenu que le juste est ce qui paroît conforme à la loi : or , est-il bien difficile à deux Avocats , de talens égaux , de trouver dans ce cahos de notre législation chacun une loi qui s'ajuste à son fait ; l'un remanie un peu la loi , l'étend ou la res-serre ; l'autre retaille imperceptible-ment son fait , & tant est procédé de

part & d'autre , que le Magistrat finit par voir le même fait encadré fort juste en deux loix fort différentes : plus il ouvre les yeux , & plus , à son grand étonnement , il apperçoit *deux justices*.

Ceci me rappelle ce qu'on raconte au sujet du célebre *Pascal*. Un ignorant disputoit avec acharnement contre lui sur un point de mathématiques : un tiers qui les avoit écoutés dans un profond silence se leva tout-à-coup , & d'un grand sérieux dit : *Vous verrez qu'il y a deux mathématiques*. Ce mot est une assez bonne plaisanterie quand il s'agit de mathématiques ; mais c'est un mot trop vrai quand il est question de nos loix ; & le Magistrat , même judicieux , est souvent réduit à dire : Il y a donc *deux justices* ; ce qui veut dire ; il n'y en a point , & pour lors , c'est évidemment le cas de suivre la procédure du Juge *Brideoie* qui faisoit , selon Rabelais de si bel-

les sentences à coup de dés. (1)

Je fais bien qu'à tout cela il est une réponse invincible , une réplique sans réplique , une résutation qui n'a besoin que d'un cri & se passe de preuves ; j'en ai déjà parlé , & je le redis encore au risque de fatiguer : cette réponse admirable est toujours le grand mot *exagération* , joignez-lui un autre grand mot , celui de *déclamation* , faites-les tomber à plomb comme deux masques sur la tête d'un *raisonneur* , & tenez-le pour muet , si même il n'est écrasé..... Eh bien oui , je le suis : me voilà par terre ; mais souffrez que dans cette humble posture je profere quatre paroles encore : la moitié ne sera pas même de moi , permettez donc que je rappelle en finissant un mot célèbre de l'Avocat Ciceron , il a dit qu'il ne concevoit pas comment deux

(1) Voyez le Chapitre 37. & suiv. du liv. 2<sup>me</sup>. de Pantagruel. On y trouvera la raison en masque comme dit Voltaire.

augures pouvoient se regarder en face sans éclater de rire ; & je dis comme lui ( pardonnez ) que je ne conçois pas davantage deux avocats , ou deux Magistrats François de bon sens , de bonne foi , & sûrs de leur discréption : ( notez ceci ) je ne conçois pas , dis-je , comment ces Messieurs , tête à tête , peuvent se regarder entre les deux yeux sans pouffer de rire , ou gémir de compassion , car je leur laisse le choix .

J'ai dit ,achevez moi , censeur ; frappez encore vos deux coups de massue :  
*Cet homme exagere , cet homme déclame.*



## T E X T E.

*Ces loix , qui seulement à brûler ce qu'elles ont fait pour les fermes générales , fourniroient de quoi chauffer le bain de plusieurs maîtresses de financiers.*

## N O T E.

*Sur les Loix Fiscales.*

**J**E suppose un instant qu'on ne m'a point tué pour ce que j'ai dit sur les loix en général : parlons un peu de nos loix fiscales en particulier..... Oh ! pour celles-ci , ce sera grand hasard si j'échappe à leurs bons amis , car ces amis , s'il en faut croire d'honnêtes gens , sont dans le Royaume au nombre de dix à douze mille : & quels amis ! quels hommes ! tous comparables aux anciens Romains , qui trouvoient en eux-mêmes assez d'étoffe pour être à la fois Prêtres , Magistrats & soldats

ou capitaines : ces intimes amis des loix fiscales sont à la fois, pour la plupart ; espions , soldats , sergents & jurisconsultes ; tous sont , je ne dis pas invulnérables , je ne dis pas intacts , il faut créer un terme exprès pour eux , tous sont *intangibles* : car les loix ont trois dispositions formelles à leur égard.

La première est un ordre menaçant à tout être sensible & insensible , ( le reste est excepté ) de se laisser toucher , palper & même ferrer par ces chers amis tant qu'il leur plaît .

La seconde disposition est une défense , toujours avec menace , à tout être , également sensible ou insensible , de toucher , ni même d'effleurer ces hommes extraordinaires .

Enfin , la troisième disposition légale , & qu'on pourroit appeler le symbole des fermes générales , est le commandement de croire , à peine d'hérésie & châtiments y joints , tout ce que ces amis des loix fiscales affirmeront ,

d'affirmer avec eux le noir , quand même vos yeux ont vu le blanc : d'affirmer le plein , quand vos mains même n'ont trouvé que le vide : des trois dispositions , celle-ci est incontestablement la plus dure : aussi la Sorbonne ( peut-être par jalousie de privilege ) n'a pu jusqu'à présent se résoudre à ratifier ce nouvel article de foi .

Malgré ces forces inouies , tous ces amis ne laissent pas encore d'être armés jusqu'aux dents : il y a de quoi faire trembler le plus intrépide quand on les considere de près : ils ont des *instrumens perçans* , tels que broches de fer pour éventrer les choses , & des épées pour éventrer les hommes : des *instrumens contundans* , tels que pistolets , fusils , pour casser la tête ou telle autre partie selon leur goût : barres de fer , pour briser les os des bras , des jambes & des cuisses : des *instrumens ferrans* , tels que chaînes de fer pour tenir en raison les pieds &

les mains , collier de chanvre pour serrer le col à volonté : enfin , des *instrumens jugeans* , tels que Judges & Commissaires , payés exactement par quartier , pour certifier à l'univers la justice de tout ce que font ces amis . Que dis-je ? ils ont jusqu'à des *instrumens écrivans* , pour démontrer clairement au Roi , & au public que tout ce qu'ils en font n'est , à le bien prendre , que par humanité , par amitié pure pour le public & pour le Roi , & nullement pour leur argent , dont ils se soucient comme de cela .

Remarquez que dans l'énumération de ces armes offensives & défensives , je n'ai point mis en ligne de compte les faisies & simples procès-verbaux , qui ne vont qu'à saigner la bourse : ce sont bagatelles & petits coups d'épingles qui ne valent pas qu'on en parle .

Certes , ces amis des loix fiscales , qui ne sont , quoi qu'ils en disent , ni les nôtres , ni par conséquent ceux de no-

tre Roi , ont de quoi se défendre & même se venger : n'importe , il faut en parler : je l'avoue ingénument , je suis un peu de l'humeur du barbier du Roi Midas : il enrageoit d'aller raconter au monde les oreilles qu'il rasoit , & moi je ne faurois me tenir de raconter les mains qui nous écorchent ; le barbier ne dit les longues oreilles qu'aux rofeaux , & moi je ne dirai les mains écorchantes qu'à deux ou trois cents oreilles , où tout passe & rien ne reste ; elles laisseront évaporer en un jour mes paroles : disons toujours.

Nos loix fiscales forment un grand corps , ou plutôt un colosse de législation isolée & complète : ce grand corps est composé lui-même de plusieurs autres corps non moins complets . Tous ces corps sont quelquefois appellés du nom de *code* : ainsi , par exemple , les douanes ont leur code , les aides ont leur code , le tabac a son code , les gabelles ont leur code ,

le contrôle des actes a son code : enfin , par le moyen des loix fiscales , il est peu d'action ou de suites d'actions humaines , soit machinales , soit intellectuelles qui n'ait , outre les loix de la nature , un code fiscal tout particulier pour les diriger : le code de *l'aller & du venir* est celui des douanes : le code pour *le manger & le boire* est celui des aides : le code pour *moucher & éternuer* est celui du tabac : le code pour *saler son pot* est celui des gabelles : le code pour *penser tout haut* est celui du contrôle ; & du moment où nos physiciens auront achevé leurs belles expériences sur l'air , il ne faut pas douter que les métaphysiciens de l'hôtel des fermes ne proposent un code pour respirer , c'est à-peu-près le seul qui nous manque .

Mais quest-ce qu'un code en matière fiscale ? C'est , en vérité , ce qu'il feroit difficile d'expliquer nettement par la chose même , elle est trop subtile :

parlons aux sens grossiers , & cherchons une comparaison.

Lecteur ; n'avez-vous jamais ouï raconter un grand effet de nos hautes montagnes : il arrive souvent qu'une pierre grosse comme la tête se détachant de leur sommet , & roulant sur la neige l'amasse autour d'elle : à mesure qu'elle roule de nouvelles couches se forment ; enfin , elle acquiert un volume & un poids si prodigieux , qu'on a vu quelquefois ces *lavanges* engloutir des voyageurs , & même des cabanes avec leurs infortunés habitans .

Lecteur , voilà au juste l'image de la formation d'un code en matière de finance : une loi tombe du haut du trône , & roulant de jour en mois & de mois en années , elle amasse sans cesse autour d'elle des Arrêts du Conseil , des Arrêts de Cours Souveraines , des décisions de toute espèce , tant qu'à la fin elle prend un volume énorme ,

& pour lors la voilà *code* comme la pierre est devenue *lavange*. Fuyez, citoyens, vous êtes perdus si le *code* vous atteint : on l'a vu engloutir des hommes, des chaumieres & des hamiaux entiers.

Un peu de détail : l'art de mêler du sel aux alimens, soit des hommes, soit des animaux, étoit assurément un art fort simple ; l'antiquité ne s'étoit pas avisée d'y entendre finesse : mais nous ne sommes pas modernes pour rien : nous en savons plus que nos premiers peres : aussi avons-nous fait un code des *gabelles*. Depuis ce code, les animaux qui font l'aliment du riche & la ressource du pauvre, périssent en foule dans nos campagnes faute de sel : dernièrement ce code engloutit, dit-on, au vu & au su de toute l'Europe, environ soixante & dix mille bœufs dans le pays des *Vascons*. Il n'y a point de métairie un peu considérable en France, où le code, en dix années, ne

ravage l'étable toute entiere ; & ne détruise l'agriculture en l'arrachant jusques dans ses premieres racines. Mais qu'est-ce que cela ? ce ne sont que des bêtes : mourir par le *code* ou par le *boucher*, tel est leur sort ; mais les hommes ! un paysan même est pourtant quelque chose de plus qu'une bête à corne ; & ce paysan ne mange du sel ( s'il en mange ) qu'en tremblant & en pleurant : ce code a des prisons , des chaînes , des galères , des gibets , des roues , à lui , à lui tout seul : de bonne foi , sans nous fâcher , sans trop crier , est-ce une bonne chose que ce code sur l'art de manger du sel. Mais j'exagere peut-être : lectrice , informez-vous.

Passons à un autre code. Il passe pour constant , & je me dispenserai d'en citer les preuves , que depuis Noé les hommes boivent du vin ; & jusqu'à ces temps modernes , il paroît que les hommes buvoient leur vin sans aucune difficulté : point de rats de cave , point

de trop bu : le seul inconvenient du trop bu étoit l'ivresse & le mal de tête. On voit les héros d'Homere , tantôt boire leur vin tout pur & , comme on dit , boire sec : tantôt racler du fromage dans leur vin , sans que les commis des aides de ce temps paroissent avoir fait le moindre procès-verbal contre ce procédé : aussi ces héros s'enivroient-ils en héros , & , sauf respect , ne favoient souvent ce qu'ils disoient. Nous avons mis ordre à tous ces abus.... comment ? par un *code* sur la maniere de boire. Propriétaires , vignerons , arrachez vos vignes , fermez vos caves , & ouvrez bien les yeux ; vous allez voir , graces au *code* , un miracle d'un autre genre que celui des noces de Cana : c'est le vin changé en belle eau claire.

Mais vous croyez que j'exagere... lecteur , informez-vous , & passons à un autre code .

La société des hommes ne subsiste

que par ces engagemens mutuels qu'ils forment entre eux ; & comme ils ont une foible mémoire & une courte existence , ils ont été comme forcés d'écrire ce qu'ils se promettoient. Citoyens , hâitez-vous de mettre fin à tout cela : ferrez vos écrits , cachez les dans votre sein , le code du *contrôle* se forme , je l'entends qui roule , & s'enveloppe en roulant d'Arrêts du Conseil : fuyez , vous dis-je , il engloutira tous les actes : ce code arrive , tombe sur les greffes , les protocoles , engloutit en effet tous les actes : & les hommes , après avoir perdu la bonne foi , n'ont plus l'instrument qui la supplée il est trop cher. Il faut être riche pour conserver le nécessaire.

Au nom de la vérité , lecteur , ne croyez point à la légère , c'est moi-même qui vous en prie : demandez à tous les Greffiers , à tous les Notaires de France si je vous trompe.

Sans commerce , point de société ,

& sans la libre communication de ce qui manque aux uns & abonde chez les autres , point de commerce. Aussi cette communication s'établit - elle d'elle-même , on n'a qu'à laisser faire l'industrie & le besoin. Un homme chemine paisiblement , portant à ses voisins ce qu'ils n'ont pas , pour rapporter à ses commensaux ce qui leur manque ; lorsque tout-à-coup , des inconnus qui lui feroient peur au coin d'un bois , l'arrêtent aux portes d'une ville :

*Qui êtes-vous , Messieurs ?*

Des Jurisconsultes chargés par Nosseigneurs les Fermiers-Généraux directement , & par le Roi indirectement , d'interpréter & faire observer certain code sur les douanes , & quelques autres codes encore que nous vous nommerons si vous êtes de loisir.

*Qu'est-ce donc que vos codes , Messieurs ?*

En général c'est une loi ou deux , avec de beaux tarifs y annexés , &

corroborés de deux ou trois mille Arrêts plus ou moins : Arrêts dont le moindre vaut mieux que la meilleure loi.

C'est beaucoup... Mais enfin, abrégeons , que voulez-vous de moi ?

D'abord vous fouiller jusques dans les poches , ensuite nous vous dirons le reste.

Mais , Messieurs , qui m'affirme que vous ne me trompez pas ?

Le code , Monsieur : mais plutôt ne nous en croyez pas , lisez vous-même , prenez seulement la peine de vous arrêter un moment , nous allons vous montrer loi , tarif , Arrêts & tout le code : ce n'est gueres qu'une affaire de six mois pour tout vérifier : d'ailleurs la lecture en est fort récréative , & nos Messieurs , y découvrent toujours de nouvelles beautés.

Eh ! Messieurs , fouillez... Mais rien plus.

Les Jurisconsultes fouillent tout en effet , examinent tout , tournent , retour-

nent , tâtent , manient , pressent ; enfoncent leurs doigts dans une valise ou une balle , comme un Chirurgien enfonce les siens dans des chairs où il soupçonne un abcès ; mais plus habiles que lui , ils semblent avoir au bout de chaque doigt un œil pour voir & un nés pour flairer ; enfin , ils font si bien , qu'en vertu de leur tâtonnement & de leur tarif , il leur reste dans les doigts une partie de ce qu'ils ont touché , & toujours au nom du code.

Le Négociant , au sortir de ce bureau de législation , a grand soin de le noter sur ses tablettes , avec un avertissement de n'y passer jamais s'il le peut ; & s'il ne trouve point d'autre route ; il tâche de s'en pratiquer quelqu'une par-dessous terre , comme une taupe , au risque des amendes , des galères & de tous les *instrumens perçans , contundans , serrans & jugeans* , dont nous avons parlé ; car ces routes par-

deffous terre sont des crimes capitaux appellés *contrebande* : enfin , s'il est trop persécuté , il ira chercher un autre pays où les routes ne sont point , ou soient moins infestées par les codes & leurs Jurisconsultes.

A ce propos , j'ai fait une réflexion que je donne pour ce qu'elle vaut , le lecteur en jugera , la voici : depuis quelque - temps nos physiciens cherchent , avec une incroyable ardeur , les moyens de voyager par les airs : on ne voit pas d'abord le fin de cette découverte : le moindre inconvénient est de casser le cou au voyageur , & le plus grand seroit d'épouvanter les sociétés humaines par la génération d'une nouvelle espece d'oiseaux de proie , qui fondroient sur les hommes comme des vautours sur des pigeons . Mais , en y réfléchissant davantage , j'ai cru découvrir le but caché de ces recherches ; c'est la facilité d'échapper aux Jurisconsultes des douanes . Mais

si

si j'attrape la vérité , j'ose dire , que les physiciens s'abusent , & je me crois obligé de les en avertir : ils ne songent point , ( car les idées les plus naturelles sont les premières qui échappent ) , ils ne songent point que ces hommes du code , ayant relativement aux autres hommes , un moindre poids spécifique , ont une disposition plus grande & comme naturelle à voler ; toute invention de cette espece leur deviendra plus propre qu'aux inventeurs même.

Voici donc ce que je prédis à la face de l'Europe & je fais imprimer ma prédiction afin de prendre date , & qu'un autre ne m'en ravissey pas l'honneur : si par un lundi matin ( je n'en fixe pas l'époque , mais je ne la crois point éloignée ) , il s'élève dans les airs un globe *aérostatique* , soupçonné seulement de receler dans son sein une once de contrebande : peuple françois , retenez bien ceci , le len-



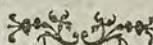
demain mardi avant l'aurore vous verrez toute votre athmosphère remplie & obscurcie par des nuées de globes aérostatiques *législatifs*, formés d'Arrêts coufus ensemble, tout chargés de Jurisconsultes armés : vous les verrez, établissant des postes & des défilés dans les airs, faisant des rondes & des patrouilles, effrayant les oiseaux, ou les arrêtant, & les plumant sous prétexte de les fouiller : enfin, sans repos & sans relache jusques à ce qu'ils aient atteint, saisi & éventré le globe *contrebandier*, après avoir verbalisé en triomphe sur son cadavre : car dans les combats de ces Jurisconsultes guerriers, le procès-verbal est le *Te Deum* de la victoire, il la prouve & il la chante.

Mais je finis, & voici pourquoi, je m'apperçois que je n'ai rien dit que mille autres avant moi n'aient dit bien mieux que moi, d'où je conclus que tout ceci est une grande

vérité , mais parfaitement inutile.

Cependant , si notre Roi savoit . . . : deux choses seulement : combien nous lui sommes fideles & combien nous souffrons... ah ! si je n'étois pas *peuple* , si j'étois quelque chose en ce monde , si j'avois une bouche , une voix ; si j'osois ou plutôt si je pouvois révéler à mon Roi toutes les infamies barbares , les injustices horribles dont j'ai vu tant de fois persécuter ses misérables sujets ! s'il daignoit m'écouter un instant & me croire ; je n'en puis douter , ce bon Prince en frémiroit d'indignation. Eh ! que lui sont tant de petits oppresseurs ; tous ces tyrans subalternes , qui pour la plupart unissent la bassesse pour les grands à la barbarie pour le peuple , la cupidité de tous les gains , à l'insolence de tous les fautes ? que sont au Roi de France ces hommes dont il ignore les noms & jusqu'à l'existence ? & nous , au contraire , que ne lui sommes nous pas ?

nous laboureurs , nous propriétaires ,  
nous par qui l'état subsiste , qu'avons-  
nous à demander pour être heureux ,  
si non que le chef de l'état connoisse  
nos malheurs & nos besoins ? Notre in-  
térêt , n'est-ce pas le sien même ; &  
son intérêt , l'intérêt de son pouvoir  
& de sa gloire n'est-il pas dans tous  
nos cœurs le premier , le plus cher de  
nos intérêts ? Non , nous ne sommes pas  
le peuple le plus sage de la terre ; mais  
nous sommes peut-être le peuple de la  
terre qui mérite le mieux que ses maî-  
tres le rendent heureux : qui fait obéir  
& aimer comme nous ?



## T E X T E.

*Vous me direz peut-être que je raconte les exagérations de quelque Magistrat dégoûté ou d'un Avocat piqué.*

## N O T E

*Sur les bureaux de législation & la réforme des loix.*

JE ne suis , graces au Ciel , ni *Magistrat dégoûté* , ni *Avocat piqué* ; mais pour quelqu'un qui s'avise de barbouiller du papier & de mettre , comme dit Voltaire , du noir sur du blanc , j'ai un défaut bien plus capital , un défaut inexcusable , un défaut . . . Peu s'en faut qu'il ne soit vice . . . pire même qu'un vice ; car il est peut-être *un ridicule* . . . Je l'ai dissimulé tant que j'ai pu , mais la conscience me presse , la triste vérité m'échappe malgré moi , & je vais la dire , dût mon lecteur fermer ce livre à l'instant & lui tourner le dos : ce dé-

faut donc . . . tous les grands hommes d'Athènes & de Rome l'ont partagé avec moi ; mais ils avoient de quoi le réparer , & moi je n'ai rien : ce défaut . . . Lecteur , armez-vous d'indulgence . . . Eh bien ! dans toute la force du terme , je suis ce qu'on appelle en bon françois un *Provincial* ; non seulement je ne suis point de Paris , mais j'écris loin de Paris : pardonnez , oui , je l'avoue , je ne fais rien que fort tard , & peut être fort mal , je juge fort tard , & sans doute encore plus mal ; car en France le *vîte* est le *bien*.

Enfin , je suis tellement convaincu du désavantage de mon poste , que je vais vous raconter naïvement les be- vues étranges où m'a conduit dernié- rement mon éloignement du point central de ce globe , je veux dire Paris.

Il n'y a que peu de jours , le croi- rez-vous ? que j'appris l'établissement d'un *Bureau de législation dramatique* ,

formé par les auteurs même. A cette nouvelle , ( du moins *nouvelle* quant à moi ), je me dis : bon , ceci me plaît , voilà pour cette fois un tribunal composé par des experts capables de bien voir & tous intéressés à bien faire : ce n'est point des gens de loi décidant sur des opérations militaires , ni des gens d'Eglise réglant la police de l'état ; ce sont ici des auteurs de théâtre qui veulent réformer quelques loix du théâtre ; ils paroissent avoir pour eux *science & conscience* : c'est beaucoup dans ce monde : joignez-y la *puissance* , & ce tribunal sera sans reproche.

Il est vrai qu'un rogue habitant d'Albion , un Jacques *Rosbif* , ne connoissant que son Parlement & ses *bils* , pourroit demander , avec l'amer-tume de l'ironie Angloise : ce que c'est qu'une *législation dramatique* ; mais nous pourrions fort bien aussi , avec la raillerie françoise , l'envoyer chercher sa réponse à Athenes , qui ,

dans ses beaux jours , mêla les loix de son théâtre à ses loix même politiques : le *Rosbif* répliqueroit peut-être que nous ne sommes point la république d'Athènes : & nous dupliqueroions... Mais laissons ce monologue : ce n'est pas cela que je veux dire. Après avoir suffisamment ruminé ma nouvelle , je me hâtai d'en écrire à Paris , à un ancien ami qui m'a permis cette petite indiscretion dans les cas très-urgens : il me répondit : je réitérai : enfin ceci devint presque un commerce ; & ne fuisse que pour dégoûter certains curieux qui prennent assez de peine à décacheter les lettres , je vais faire imprimer cette correspondance : je me flatte que ces Messieurs en tireront cette conséquence utile : qu'ils doivent pleurer tant de peine pour découvrir par trahison ce qu'on leur diroit volontiers , même en caractères d'imprimerie. Voici donc cette correspondance... Mais auparavant , je dois

avertir d'une chose : la premiere loi de notre commerce épistolaire , avec cet habitant de Paris , étoit le *laconisme* , le pur nécessaire , & rien de plus : le lecteur ne s'en seroit gueres douté , au verbiage de ce livre-ci , où d'un bout à l'autre c'est la plume qui conduit la tête , & non la tête qui conduit la plume : mais voilà l'homme : tel est diffus le lundi , & laconique le mardi : affaire de digestion . Quoi qu'il en soit , je vais publier lettres & réponses.

#### P R E M I E R E   L E T T R E .

J'apprends avec une satisfaction indiscible que vous avez un bureau de législation dramatique , je ne vous croyois pas si avancé : puisque vous en êtes à ce point , apprenez-moi ce qu'on a fait auparavant pour la réforme de nos loix civiles .

#### R E P O N S E .

Rien ,

### SECONDE LETTRE.

On s'est donc occupé d'abord à réformer les loix criminelles.

#### R E P O N S E.

Non,

---

### TROISIEME LETTRE.

Je vois le vrai ; le commerce est maintenant le premier des objets : quels changemens a-t-on fait dans ses loix.

#### R E P O N S E.

Aucun.

---

### QUATRIEME LETTRE.

Affurément j'y suis : on a refondu les loix fiscales.

#### R E P O N S E.

Les loix fiscales étoient & sont parfaites.

## CINQUIEME LETTRE.

Excusez mes bevues ; pour le coup m'y voilà : le bois étant nécessaire à la construction des théâtres , le grand bureau de législation n'aura rien eu de plus pressé que de perfectionner nos loix forestieres.

## REPONSE.

Il n'y a bureau de législation grand ni petit , & je ne fais ce que vous voulez dire.

Quant aux loix forestieres , elles sont les mêmes.

Le bois ne manque point aux théâtres ; & quand il manque à nos foyers on fait brûler du papier en place publique ; se chauffe qui veut.

## SIXIEME LETTRE.

Point de bureau de législation pour la réforme des loix civiles , criminel-

( 252 )

les , fiscales , &c. & un bureau de législation pour la réforme des loix dramatiques !..... Mais que faites-vous donc là-haut ?

R E P O N S E .

Ce que nous vous conseillons de faire là-bas , nous rions quand nous pouvons.

---

S E P T I E M E L E T T R E .

Mais cependant l'Empereur réforme ses loix.

R E P O N S E .

Charbonnier est maître chez lui.

---

H U I T T I E M E L E T T R E .

Mais ne pourrions-nous aussi.....

R E P O N S E .

Espérer & nous taire,

## NEUVIEME LETTRE.

Espérer est bien mince quand on a beaucoup à souffrir ; se taire est bien dur quand on a beaucoup à dire.

## REPONSE.

Réalisez donc si vous le pouvez ; & parlez puisque vous le voulez : mais parlez tout seul , plus de questions par les grands chemins , il y a des yeux qui regardent passer les paroles.

*Fin de la correspondance.*

Ces réponses me firent plaisir & peine. Oh ! Oh ! me dis-je , l'idée d'un bureau de législation pour les véritables loix , seroit-elle une de ces idées qui échappent aux hommes les plus attentifs à force d'être simples ? Aurois-je moi , dans mon trou le mérite si rare de l'invention ?

Ceci m'engagea à quelque recherche , & je n'allai pas loin : je trouvai bien-

tôt qu'un certain abbé de S. Pierre avoit composé , il y a quelques cinquante ans , un gros livre tout exprès , pour chicaner à Louis XIV. le titre de *Grand* ( que chacun , par parenthèse , entend à sa guise , ) & dans cet ouvrage il propose en style finon brillant , du moins fort clair , l'établissement d'un grand bureau de législation , & plusieurs autres choses de même sorte. Je trouvai encore que toutes les choses de cette sorte avoient été nommées , par les contemporains , *les rêves d'un homme de bien* : je découvris ensuite , à mon très-grand étonnement , que cet abbé rêveur avoit été chassé de l'Académie Françoise , non pour avoir écrit en mauvais François , ce qui eût semblé juste , mais pour avoir rêvé le jour plutôt que la nuit.

Ce qui m'étonna bien davantage , pour le dire en passant , ce fut de voir ce pauvre abbé , que je soupçonne d'avoir été prêtre , chassé honteusement pour

ses rêves à la priere d'un Cardinal ; & d'un Cardinal qui se piquoit d'être poëte & poëte latin : ce qui est assurément pour un François le plus ridicule rêve qu'on puisse faire , soit le jour , soit la nuit.

Je vis donc d'un côté , qu'un bureau de législation pour la réformation de nos loix étoit une idée ancienne & dédaignée ; & je voyois de l'autre le bureau de législation dramatique établi & applaudi. Ces faits divers me saisirent la tête , je les combinai fortement , & j'eus le bonheur d'en tirer une conclusion de génie , une conclusion *principe* , & principe de tout ce qui se fait en France.

M. de Montesquieu a dit dans la préface de l'Esprit des loix : *Quand j'ai découvert mes principes , tout ce que je cherchois est venu à moi : voilà précisément ce qui m'est arrivé , & beaucoup mieux qu'à Montesquieu : on en jugera au seul énoncé de mon*

principe : sa simplicité étonnera autant que sa fécondité : la voici.

*Ce qui est ailleurs le superflu , est en France le nécessaire ; & ce qui est le nécessaire en France est ailleurs le superflu.*

Or , essayez , lecteur , si ces deux simples définitions ne vous conduiront pas , comme un fil sûr , dans le labyrinthe entier de notre histoire , de nos loix , de nos arts , de tout ce qui se fait en un mot dans la grande société générale & dans toutes les petites sociétés particulières : ce principe est le mot de toutes les énigmes François , tant il est essentiel de bien définir les choses , & de s'entendre d'abord sur le vrai sens des mots !

TEXTÉ.

## T E X T E.

*Il est bon de nous rafraîchir la mémoire sur ce qu'on faisoit alors , pour le comparer à ce qu'on fait aujourd'hui.*

## N. O T E.

**N**OUS avons des anatomies comparées , mais nous manquons d'histoires comparées : elles seroient pourtant plus utiles que les simples histoires. Une comparaison judicieuse de l'histoire d'un regne avec celle d'un autre regne ; la comparaison des histoires de deux peuples éclaireroient d'un jour piquant la morale & la politique , par les ressemblances & par les différences.

N'est-ce pas une chose curieuse à observer , par exemple , que les Anglois & les François étant partis du même point pour leurs loix politiques & criminelles , soient arrivés à des termes si

R

éloignés. C'est une chose aujourd'hui très-connuë, quédans les fameux Etats Généraux de 1355 , notre Roi Jean signa presque les mêmes réglemens , la même chârte qui fait aujourd'hui le fondement des loix politiques d'Angleterre ; & quant aux loix criminelles , le jugement par les jurés ou par les pairs de l'accusé , qui est l'ame de la procédure Angloise , étoit établi en France sous le gouvernement féodal ; il en étoit l'une des pieces : de ces deux grands points de départ où sommes-nous allés ? Plusieurs en prison , les autres chez Janot : la route est belle.



## T E X T E.

*En même temps des hommes choisis avec de grands yeux , de petites bouches & de larges oreilles , des hommes que le sot public appelloit espions , se répandoient de tous côtés.*

## N O T E

J'AÎ été vingt fois au moment d'écrire à M. de Buffon pour le consulter sur un point de l'histoire naturelle.

J'ai lu quelque part que le crocodile apperçoit les objets qui sont derrière lui , par le moyen d'un canal qui communique de la partie postérieure de la tête à ses yeux .

Or , en considérant la sagacité prodigieuse de cette espece d'hommes employés par le Gouvernement & la Police ; à leur faculté de tout voir & de tous les côtés , je leur soupçonneois l'organisation du crocodile ,

mais très-perfectionnée. Si cette rapsodie tombe dans les mains savantes du Pline François , je ne doute pas , qu'à ma juste priere il ne veuille bien nous éclaircir cet objet d'histoire naturelle : il n'est pas que dans sa vie M. de Buffon n'ait rencontré quelque homme de l'espece dont je parle , & s'il les a vu , il les connoît ; car pour lui , voir & pénétrer sont une même chose.



## T E X T E .

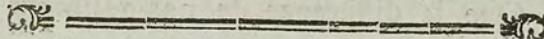
*Helvetius.*

## N O T E .

**C**E fut lui qui prétendit rendre tous les esprits égaux , & confondre tous les intérêts particuliers dans l'intérêt public : deux des plus agréables chimères qui depuis cinq mille ans ( selon le calcul Européen ) aient passé par une tête humaine. Certains hommes , d'ailleurs très-respectables , mais

d'une foible mémoire , gens à qui le commandement de l'amour de Dieu a fait oublier celui de l'amour du prochain , prouverent un peu trop rudement à Helvetius que ses deux projets favoris n'étoient pas besogne faite : il dut reconnoître qu'il ne pouvoit jamais y avoir d'égalité entre leur esprit & le sien , ni de communauté entre l'intérêt public & le leur.

Aussi Helvetius se mordit-il les lèvres jusqu'au sang pour avoir trop tôt parlé : ce qui de toutes les manieres de mal parler est sans contredit la plus dangereuse.



## T E X T E.

*S. Flor\*\*\*.*

## N O T E.

C'EST celui qui a beaucoup signé & plus bas Pheli..... Personne en effet ne le fut davantage.

Un coup de feu lui emporta la main , cette même main qui avoit tant signé ou présenté de lettres de cachet : les méchans s'écrierent : *Quelle Justice !* mais tous ceux qui se trouvoient à portée d'être entendus de lui s'écrioient : *Quel malheur !*

Ceci me fait souvenir de prier le ciel , que la main dont M. de *Vergennes* a signé la paix , ne soit jamais emportée par un coup de feu ; & M. le Capitaine *Asgil* voudra bien s'unir , au moins d'intention , à mes prières ; car la main qui a signé la paix a demandé sa vie .

Que la différence de nos religions ne lui fasse point de peine , nous pouvons prier ensemble : je prie le Dieu de l'univers , le Dieu vengeur tôt ou tard de l'oppression , & remunérateur dès-à-présent des honnêtes gens ; que ce Dieu les conserve & qu'il les multiplie : oui , j'aime passionnément les honnêtes gens ; quand ils font mes

égaux , ils me pardonnent mes sottises ;  
mais quand ils sont mes supérieurs ,  
sur-tout quand ils sont Rois ou Mi-  
nistres , ils me défendent contre les  
sottises des autres . Dieu de l'univers !  
ayez pitié de l'ame de M. de S. Flor ! ...  
Mais par pitié pour nous , conservez à no-  
tre honnête homme de Roi tout hon-  
nête homme de Ministre .

---

## T E X T E.

Ter....

**G**RAND Ministre & grand méde-  
cin : c'étoit un talent héréditaire . Il  
eût infailliblement sauvé l'Etat déses-  
pétré par la méthode des vésicatoires  
& des vomitifs ; mais malheureusement  
le nouveau Gouvernement s'effraya : il  
prit les crises de guérison pour des  
accès de redoublement , & renvoya  
ce *grand* homme , pour livrer l'Etat à  
un Médecin d'eau douce .

## T E X T E.

*Turgot.*

## N O T E.

C'etoit un fort honnête homme ; mais à quoi cela est-il bon ? Malheureusement il tenta deux choses qui le couvrirent de ridicule aux yeux de l'Europe ; l'une étoit la suppression des corvées ; l'autre , la suppression des Communautés d'arts & métiers. Il avoit je ne sais comment séduit la nation sur ces deux folies , au point qu'on entendoit par-tout pousser des cris de joie : heureusement le génie de la France ne l'abandonna pas : quelques politiques , du nombre de ceux dont la tête avoit trempé long-temps dans le pot magique , lui montrèrent son *bec jaune* ; dans de beaux discours auxquels il est défendu de répliquer : aussi est-il resté pour démontré.

- 1<sup>o</sup>. Que les Communautés sont bonnes , pour ne pas dire excellentes.  
 2<sup>o</sup>. Que les corvées sont excellentes , pour ne pas dire admirables.

Il faut convenir que la nation a bien de l'obligation à ces politiques du pot à quatre anses : mais la nation n'est pas ingrate , elle s'en souviendra long-temps. Je puis attester sur ce sujet que j'ai vu depuis , mais ce qui s'appelle vu , des hommes de corvée , de ces hommes que nous autres honnêtes gens appelons des *coquins* , cesser leurs travaux pour venir me demander l'aumône avec les larmes aux yeux : je l'avoue à ma honte , la pitié me saisit : j'aurois dû leur dire : « Malheureux , vous pleurez & vous n'en rougissez pas ! » N'avez vous donc point lu ce que les plus grands hommes d'état ont dit sur les corvées ? Lisez le , misérables , si vous savez lire : en attendant , voilà l'aumône , & priez Dieu pour l'âme de M. Turgot ,

» c'étoit un bien honnête homme. »  
 A l'égard des Communautés , je me souviens que mon Perruquier m'apporta, il y a quelques années , une perruque que je trouvai un peu chere , & je le lui dis bonnement : voici ce qu'il me répondit.

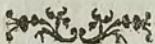
Il m'en a coûté quatre mille francs pour le beau droit de faire des perruques : oui , Monsieur , si je n'avois trouvé quatre mille francs en especes bien trébuchantes , il m'auroit été impossible, du moins en conscience de couvrir votre tête chauve avec la dépouille de la tête d'un gueux de ma connoissance , qui a des cheveux comme *Absalon* , & qui me les fait payer comme s'il étoit Juif : c'est pour vous , Monsieur , que j'ai donné ces quatre mille livres , n'est-il pas juste que vous me les rendiez en détail ?

D'ailleurs , ajouta-t-il , à qui vous adresseriez - vous pour vous faire une tête un peu raisonnable. A mes con-

freres ? ils sont plus chers que moi ; à des Perruquiers qui ne sont point de la Confrarie ? vous auriez assez de peine à en trouver : sachez, Monsieur, que nous avons des espions pour découvrir, saisir & ruiner tous ceux qui s'avisent, contre le droit des gens, & contre le droit politique de faire des perruques sans en avoir acheté la faculté : il n'y a point d'année, où, dans cette Ville seule, nous ne réduisions à la mendicité trente ou quarante de ces perturbateurs de l'ordre public. Vous voyez donc, Monsieur, que par force & par raison, il faut me payer ma perruque tout ce que j'en demande : Nosseigneurs du Parlement ; ( car je coëffe la moitié de la Grand'Chambre, afin que vous le sachiez, & c'est pour cela que je vous ai parlé du droit politique & du droit des gens ), Nosseigneurs du Parlement m'ont protesté cent fois que le corps des Perruquiers étoit de l'essence de la Monarchie ;

ils m'ont assuré qu'ils l'avoient dit au Roi , & que le Roi l'avoit cru : après cela n'est - il pas honteux , non seulement de mal payer sa perruque , mais je dis même de n'en point porter.

A cette grande autorité d'une Grand-Chambre concernant le droit politique de faire des perruques , je me rendis avec la même soumission que M. Jourdain se rendoit , quand on lui citoit les gens de qualité. Je payai donc cet *incorporé* sans rabattre une obole ; j'ajoutai même une bagatelle en lui disant ; « ceci , » Monsieur , est pour vous engager à » prier Dieu pour le repos de l'ame » de ce pauvre M. Turgot : c'étoit un » si honnête homme. »



## T E X T E.

*Malserbes.*

**C**E Magistrat passoit pour être éclairé de toutes les lumières : on disoit même son commerce délicieux. A la tête d'une Cour Souveraine , il avoit soutenu presque seul tout l'effort d'une grande déroute ; & dès-lors on le considéra comme la dernière ruine de notre antique Magistrature : enfin , on pouvoit dire de lui , précisément le contraire de ce que Voltaire disoit , de *Louis Racine*, fils de *Jean* ; il l'appelloit *le petit fils de son grand pere.*

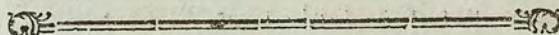
## T E X T E.

*Vergennes.*

## N O T E.

**J**E ne demande & ne demanderai jamais rien à M. de Vergennes : & qui

n'a rien à demander a peu à craindre : je rends ici un pur hommage à la simple vérité en disant : que dans toutes les parties de la France de ma connoissance les yeux des François sont tournés sur lui , comme dans un grand voyage les regards des passagers & des matelots se tournent vers la grande ancre du Vaisseau.



### T E X T E.

*Dites lui ces beaux vers composés après vous.*

### N O T E L I T T É R A I R E.

C E Texte a tort & connaît bien mal le Cardinal de Richelieu.

Ce grand homme ( dans le sens de ceux qui entendent par-là un homme qui fait de *grands* maux avec *grandeur* ) , ce grand homme, dis-je , avoit , comme quelqu'un l'a dit , tous les genres de despotisme dans la tête & dans le cœur ; mais il étoit sur-tout possédé du plus ty-

rannique de tous les despotismes : ce n'est pas le despotisme des Princes : ce n'est pas le despotisme des ministres , ni celui des hommes de robe , ce n'est pas même le despotisme des gens d'Eglise , encore moins celui des Lieutenans d'Infanterie ; mais c'est le despotisme des poëtes. Jamais le Cardinal de Richelieu n'eût consenti à réciter d'autres vers que les siens , c'est-à-dire , ceux qu'il avoit fait ou *fait faire*.

Mais , il en faut convenir , ces vers que j'ai cités , quoi qu'ils ne soient point d'un premier Ministre , sont admirablement faits.

Cher lecteur , nous voilà vieille connoissance , & j'ai beaucoup de peine à vous quitter ; puissiez-vous en dire autant de moi ; mais vous n'en ferez rien ; car les auteurs ont bien plus d'amitié pour les lecteurs que ceux-ci n'en ont pour les auteurs : quoi qu'il en soit , bon gré malgré , je veux , avant de nous séparer , vous nommer l'auteur de ces

vers , & même vous dire ceux qui les précédent & les suivent : je ferai plus , je vous en citerai d'autres du même poëte : je ferai plus encore , je réfléchirai sur tout cela : vous avez beau me crier que vous savez par cœur les ouvrages de Racine & sa vie ; je ne vous écoute pas & vous en passerez par-là.

En premier lieu , l'auteur de ces vers est ce *Jean Racine* , grand pere , comme je vous le racontois tout à l'heure , de son petit fils *Louis Racine* , lequel Louis est auteur , (vous ne le saviez pas ) d'un Poëme sur la religion , lequel Poëme pris *in globo* , ne vaut pas une strophe prise séparément , d'un cantique de son grand homme de pere.

En second lieu : voici le passage des vers cités dans le Texte rétabli en son entier. Un moment d'attention , s'il vous plaît. C'est un grand Prêtre qui parle à un jeune Roi.

« Loin du trône nourri , de ce fatal honneur  
 » Hélas ! vous ignorez le charme empoisonneur :  
 » De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse ,

» Et

» Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse :  
 » Bientôt ils vous diront que les plus saintes loix ,  
 » Maîtresses du vil peuple , obéissent aux Rois ,  
 » Qu'un Roi n'a d'autre frein que sa volonté même ,  
 » Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême ;  
 » Qu'aux larmes , au travail le peuple est condamné ,  
 » Et d'un sceptre de fer veut être gouverné ;  
 » Que s'il n'est opprimé , tôt ou tard il opprime :  
 » Ainsi de piege en piege , & d'abyme en abyme ,  
 » Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté ,  
 » Ils vous feront enfin , hâir la vérité :  
 » Vous peindront la vertu sous une affreuse image :  
 Hélas ! ils ont des Rois égaré le plus sage . . .

Un peu de patience , lecteur , voici du même auteur , ( car j'en suis fou ) d'autres vers encore qui pourront vous être de quelqu'utilité quand vous vous amusez à rêver , en plein midi , que votis êtes Roi : c'est un rêve que tout homme , soit bon , soit méchant fait au moins une fois en sa vie ; chacun avec sa direction particulière d'intention . Ces vers-ci sont généralement bons à tous : celui qui les dit est un Prêtre de Cour , Grand Aumônier de la Reine Athalie : il s'appelloit . . . Mathan . Après avoir parlé d'une fameuse que-

relle qu'il eut avec un autre Prêtre à l'occasion du grand Pontificat , ( de tous les temps on s'est déchiré pour avoir ces diantres de Pontificats , ) il dit :

« Vaincu par lui , j'entrai dans une autre cartiere ,  
 » Et mon ame à la Cour s'attacha toute entiere :  
 » J'approchai par degrés de l'oreille des Rois ,  
 » Et bientôt en oracle on érigea ma voix :  
 » J'étudiai leur cœur , je flattai leurs caprices :  
 » Je leur semai de fleurs le bord des précipices ;  
 » Près de leurs passions rien ne me fut sacré ,  
 » De mesure & de poids je changeois à leur gré :  
 » Autant que de Joad l'inflexible rudesse ,  
 » De leur superbe oreille offensoit la mollesse ,  
 » Autant je les charmois par ma dextérité ,  
 » Dérobant à leurs yeux la triste vérité ,  
 » Prêtant à leur fureur des couleurs favorables ,  
 » Et prodigue sur-tout du sang des misérables.

Voilà parler : voilà le fin des choses ; maintenant écoutons un Roi lui-même . . . Mon Dieu , lectrice , ne vous impatientez pas : si vous ne voulez point ces vers pour vous , donnez les à vos enfans : écoutez donc , silence , c'est un Roi. Il est fâché d'avoir négligé un homme qui lui a rendu ser-

vice , ( la faute est plus commune que le repentir ) & ce Prince exprime ainsi ses regrets :

« O d'un trop grand service oubli trop condamnable  
 » Des embarras du trône effet inévitable ,  
 » De soins tumultueux un Prince environné ,  
 » Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné ;  
 » L'avenir l'inquiète & le présent le frappe ;  
 » Mais plus prompt que l'éclair , le passé nous échappe ,  
 » Et de tant de mortels , à toute heure empressés ,  
 » A nous faire valoir leurs soins intéressés ,  
 » Il ne s'en trouve point qui touchés d'un vrai zèle ,  
 » Prenant à notre gloire un intérêt fidèle ,  
 » Du mérite oublié nous fasse souvenir ,  
 » *Trop prompts à nous parler de ce qu'il faut punir.*  
 » Ah ! que plutôt l'injure échappe à ma vengeance ,  
 » Qu'un si rare bienfait à ma reconnoissance !

J'ai peur qu'on ne me reproche de n'avoir fait parler que des Juifs. Je vais donc amener un Romain. Eh ! quel Romain ! rien que Burrhus , excusez du peu.... Il avoit été , comme on sait , Gouverneur de Néron ; il avoit nourri son enfance de saine morale ; mais bientôt il vit que le tigre s'altéroit de sang humain ; alors il lui tint ce langage , ( hélas bien inutile . )

« Eh ! ne suffit il pas , Seigneur , à vos souhaits ,  
 » Que le bonheur public fait un de vos bienfaits ;  
 » C'est à vous de choisir , vous êtes encor maître ,  
 » Vertueux jusqu'ici vous pouvez toujours l'être ,  
 » Le chemin est tracé rien ne vous retient plus ,  
 » Vous n'avez qu'à marcher de vertus en vertus ;  
 » Mais si de vos flatteurs vous suivez la maxime ,  
 » Il vous faudra Seigneur courir de crime en crime ;  
 » Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés ,  
 » Et laver dans le sang vos bras ensanglantés ,  
 » Britannicus mourant excitera le zèle ,  
 » De ses amis tout prêts à venger sa querelle ,  
 » Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs ,  
 » Qui même après leur mort auront des successeurs ,  
 » Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre ,  
 » Craint de tout l'univers il vous faudra tout craindre ;  
 » Toujours punir , toujours trembler dans vos projets ,  
 » Et pour vos ennemis compter tous vos sujets .  
 » Ah ! de vos premiers ans l'heureuse expérience  
 » Vous fait-elle Seigneur haïr votre innocence ,  
 » Songez-vous au bonheur qui les a signalés :  
 » Dans quel repos , ô ciel ! les avez-vous coulés ?  
 » Quel plaisir de penser & de dire en vous-même !  
 » Par-tout en ce moment on me bénit , on m'aime ;  
 » On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer ,  
 » Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point  
     » nommer ;  
 » Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage ,  
 » Je vois voler par-tout les cœurs à mon passage .  
 » Tels étoient vos plaisirs.....

Convenons-en toujours davantage ,  
 ces vers sont inimitables , & par consé-

quent *inimités* : après avoir résonné délicieusement dans l'oreille , ils se répandent pour ainsi dire dans l'ame , comme une vapeur suave , & l'emplissent d'idées généreuses , douces & consolantes : on lit ces vers , on les relit , la mémoire les retient , le cœur les répète , & quand on songe à ces admirables effets , avec deux vers rimés pour tout instrument d'harmonie , on est tenté de comparer Racine à Amphion , attirant les forêts , adoucissant les bêtes sauvages avec une lyre qui n'avoit que deux cordes.....

Cependant il manque une chose à la gloire de l'Auteur de ces beaux vers , c'est d'avoir été mis à la Bastille pour les avoir faits.

C'est une circonstance bien remarquable , que ces leçons sublimes pour les Rois , furent composées par un homme accusé d'être un courtisan timide , & qu'elles furent récitées devant celui de nos Rois qui a déployé l'au-

torité la plus fiere : plusieurs de ces vers , tels que ceux d'Ester & d'Athalie , ne furent même composés que par l'ordre du Roi & pour son théâtre seul ; & non-seulement le Poëte ne fut point mis à la Bastille , mais le Prince le combla de bienfaits ; le plus grand de ses biénaits fut l'approbation publique qu'il donna à des Poëmes , où de tels vers étoient récités en public , & ce qu'il faut bien remarquer pour la gloire du Prince , son estime pour Racine devança celle de son siecle même. Louis XIV caressoit Racine à Versailles , quand Prandon triomphoit sur Racine à Paris.

Lorsqu'un Roi fait écouter en public , & louer de même des leçons qui ne tombent que sur les Rois , on peut assurer qu'il a l'ame grande ; alors le grand Poëte & le Roi sont dignes l'un de l'autre.

*Fin des Notes.*

60

